



# Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 5 - Numéro 42

24 octobre 2008



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2008

ISSN 17104149

# Table des matières

<b>1. Gouvernance de l’Autorité des marchés financiers</b>	<b>4</b>
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
<b>2. Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières</b>	<b>6</b>
2.1 Rôle d’audiences	
2.2 Décisions	
<b>3. Distribution de produits et services financiers</b>	<b>38</b>
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d’audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
<b>4. Indemnisation</b>	<b>112</b>
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d’indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d’assurance-dépôts	

4.6 Autres décisions	
<b>5. Institutions financières</b>	<b>114</b>
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d’épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
<b>6. Marchés des valeurs</b>	<b>117</b>
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Régime de l’autorité principale	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
<b>7. Bourses, chambres de compensation et organismes d’autorégulation</b>	<b>219</b>
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l’Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation et des OAR	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

## Liste des acronymes et abréviations :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDRVM :	Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l’assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d’autorégulation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d’OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l’Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

# 1.

## Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

---

- 1.1 Avis et communiqués
  - 1.2 Réglementation
  - 1.3 Autres décisions
-

## 1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

## 1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 2.

## Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

---

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

---

## 2.1 RÔLES D'AUDIENCES

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
1°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Conseiller Interinvest Corporation du Canada Ltée</i> (Stein & Stein, avocats) (intimée)	2008-009	Alain Gélinas	24 octobre 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-158 et 273.1]	À la suite de l'audience du 17 juin 2008 et de la remise du 25 septembre 2008
2°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Elliott Page Limitée</i> (Financière Manuvie)	2008-023	Alain Gélinas	29 octobre 2008, 9 h 30	Demande de blâme et de pénalité administrative [LVM 273 et 273.1]	À la suite de l'audience et de la remise du 10 octobre 2008
3°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Michel l'Italien et 9151-5270 Québec Inc.</i> et <i>Les Inv. Noble &amp; Finance Inc.</i> et <i>Berchmans L'Italien et Lisette L'Italien et Serv. Financiers Michel L'Italien inc.</i> et <i>Pauline L'Italien et Sylvie Barreau et Fleurette Rousseau et Michelle Béliveau et Water Bank of America inc.</i> et <i>Water Bank of America (USA) inc.</i>	2007-010	Alain Gélinas	5 novembre 2008, 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250 (2° al.)]	Avis d'audience du 16 octobre 2008

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
4°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Louis-Robert Lemire</i> (intimé) (Yarosky, Daviault & Isaacs, avocats)	2008-028	Claude St Pierre	6 novembre 2008, 9 h 30	Interdiction d'opérations sur valeurs [LVM-265] Demande d'audience de l'intimé	À la suite de la décision du 9 septembre 2008 et de l'audience du 6 octobre 2008  <i>Audience pro forma</i>
5°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Corporation de Valeurs mobilières Dundee</i> (intimée)	2008-029	Alain Gélinas	12 novembre 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-158 et 273.1]	À la suite de l'audience du 7 octobre 2008
6°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>F.D. De Leuw &amp; Associés inc.</i> et <i>Francis Daniel De Leuw</i> (McMillan Binch, Meldensohn, avocats)	2006-026	Alain Gélinas Gerald La Haye	20 novembre 2008, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs, retrait des droits conférés par l'inscription, blâme & pénalité administrative [LVM-152, 265, 273 & 273.1]	À la suite de l'audience du 7 octobre 2008
7°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>F.D. De Leuw &amp; Associés inc.</i> et <i>Francis Daniel De Leuw</i> (McMillan Binch, Meldensohn, avocats)	2006-026	Alain Gélinas Gerald La Haye	21 novembre 2008, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs, retrait des droits conférés par l'inscription, blâme & pénalité administrative [LVM-152, 265, 273 & 273.1]	À la suite de l'audience du 20 novembre 2008

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
8°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>MF Global Canada Cie</i> (intimée)	2008-030	Alain Gélinas	26 novembre 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-158 et 273.1]	À la suite de l'audience du 7 octobre 2008
9°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Future Growth Group inc.</i> et <i>Future Growth Fund Limited</i> et <i>Future Growth Market Neutral Equity Fund Limited</i> et <i>Future Growth World Fund</i> et <i>Adrian Samuel Leemhuis</i> (intimés)	2008-013	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	3 décembre 2008, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265]	À la suite des audiences <i>pro forma</i> des 2, 20 mai, 26 juin et 28 août 2008 Audience <i>pro forma</i>
10°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Liz Perez Villarreal</i> (intimée)	2008-005	Alain Gélinas	16 décembre 2008, 9 h 30	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 9 octobre 2008 Audience <i>pro forma</i>
11°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Bernard Dionne</i> et <i>Jean-Marc Leblond</i> et <i>Mathieu Truchon</i> et <i>Michel Beaulieu</i> (Heenan Blaikie,	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	19 décembre 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008 Audience <i>pro forma</i>

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	avocats) et <i>BMO Nesbitt Burns Ltée</i> (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)					
12°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Claude Cajolet</i> (intimé)	2008-035	Alain Gélinas Claude St Pierre	19 décembre 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008 <i>Audience pro forma</i>
13°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion de Capital Triglobal inc.</i> et <i>Société de gestion de fortune Triglobal inc.</i> et <i>Themistoklis Papadopoulos</i> et <i>Anna Ppathanasiou</i> et <i>Franco Mignacca</i> et <i>Joseph Jekkel</i> et <i>PNB Management inc.</i> et <i>Mario Bright</i> et <i>Focus Management inc.</i> et <i>Ivest Fund Ltd</i> et <i>Kevin Coombes</i> et <i>3769682 Canada Inc.</i> (intimés) et <i>Interactive Brokers</i> et	2007-033	Alain Gélinas	21 janvier 2009, 9 h 30	Blocage, interdiction d'opération sur valeurs, interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs et recommandation au ministre de nommer un administrateur provisoire [LVM-249, 257, 265, et 266]  Demande d'audience de Franco Mignacca et de Joseph Jekkel	À la suite de l'audience du 23 septembre 2008

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	<i>Banque CIBC et Groupe Financier Banque TD et BNP Parisbas (Canada) (mises en cause)</i>					
14°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Gestion de Capital Triglobal inc. et Société de gestion de fortune Triglobal inc. et Themistoklis Papadopoulos et Anna Papathanasiou et Franco Mignacca et Joseph Jekkel et PNB Management inc. et Mario Bright et Focus Management inc. et Ivest Fund Ltd et Kevin Coombes et 3769682 Canada Inc. (intimés) et Interactive Brokers et Banque CIBC et Groupe Financier Banque TD et BNP Parisbas (Canada) (mises en cause)</i>	2007-033	Alain Gélinas	22 janvier 2009, 9 h 30	Blocage, interdiction d'opération sur valeurs, interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs et recommandation au ministre de nommer un administrateur provisoire [LVM-249, 257, 265, et 266]  Demande d'audience de Franco Mignacca et de Joseph Jekkel	À la suite de l'audience du 21 janvier 2009

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
15°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Gestion de Capital Triglobal inc. et Soc. de gestion de fortune Triglobal inc. et Themistoklis Papadopoulos et Anna Papathanasiou et Franco Mignacca et Joseph Jekkel et PNB Man. inc. et Mario Bright et Focus Man. inc. et Ivest Fund Ltd et Kevin Coombes et 3769682 Canada Inc. (intimés) et Interactive Brokers et Banque CIBC et Gr. Fin. Banque TD et BNP Parisbas (Canada) (mises en cause)</i>	2007-033	Alain Gélinas	23 janvier 2009, 9 h 30	Blocage, interdiction d'opération sur valeurs, interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs et recommandation au ministre de nommer un administrateur provisoire  [LVM-249, 257, 265, et 266]  Demande d'audience de Franco Mignacca et de Joseph Jekkel	À la suite de l'audience du 22 janvier 2009

Le 24 octobre 2008

Salle d'audience : Salle *Paul Fortugno*  
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M<sup>o</sup> Cathy Jalbert, au Secrétariat à l'adresse suivante :  
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211  
Courriel : [secretariat@bdrvm.com](mailto:secretariat@bdrvm.com) [www.bdrvm.com](http://www.bdrvm.com)

**2.2 DÉCISIONS**

## BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2008-004

DÉCISION N°: 2008-004-008

DATE : le 10 octobre 2008

EN PRÉSENCE DE : M<sup>e</sup> ALAIN GÉLINASAUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS  
DEMANDERESSE

c.

THEMISTOKLIS PAPADOPOULOS

et

MARIO BRIGHT

et

PNB MANAGEMENT INC.

et

2967-9420 QUÉBEC INC.

et

4384610 CANADA INC.

et

4190424 CANADA INC.

INTIMÉS

et

ANGELA SKAFIDAS

et

SERVICES FINANCIERS DUNDEE INC.

et

M<sup>e</sup> DANIEL MEYER OUAKNINE

et

SYDNEY ELHADAD

et

ROYAL-LEPAGE VERSAILLES

et

RENÉE SARAH ARSENAULT

et

NICOLAS TÉTRAULT

et

GRUPE SUTTON ROYAL INC.

et

GIUSEPPE (JOSEPH) GEROUÉ

et

ANTHANASIOS PAPADOPOULOS

et

PAUL CHRONOPOULOS

et

JEAN ROBILLARD, ÈS QUALITÉS D'ADMINISTRATEUR PROVISoire DE P.N.B. MANAGEMENT INC., 2967-9420 QUÉBEC INC., 4190424 CANADA INC. ET 4384610 CANADA INC.

MIS EN CAUSE

PROLONGATION DE BLOCAGE ET AUTORISATION POUR UN MODE SPÉCIAL DE SIGNIFICATION

[art. 250 (2<sup>o</sup> al.), *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1), art. 93 (3<sup>o</sup>), *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2) et art. 16, *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières* (R.R.Q., c. V-1.1, r.0.1.3.)]

M<sup>e</sup> Émilie Robert

Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 9 octobre 2008

DÉCISION

Le 23 janvier 2008, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l' « *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande à l'effet de prononcer les ordonnances suivantes à l'encontre des personnes intimées et des mis en cause au présent dossier :

1. une ordonnance de blocage, en vertu des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec<sup>1</sup> et de l'article 93 (3<sup>o</sup>) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>2</sup>;
2. une ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs, en vertu de l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>3</sup> et de l'article 93 (6<sup>o</sup>) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>4</sup>;
3. une ordonnance d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs, en vertu de l'article 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>5</sup> et de l'article 93 (7<sup>o</sup>) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>6</sup>;
4. une recommandation au ministre de nommer un administrateur provisoire, en vertu de l'article 257 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>7</sup> et de l'article 93 (4<sup>o</sup>) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>8</sup>.

<sup>1</sup> L.R.Q., c. V-1.1.

<sup>2</sup> L.R.Q., c. A-33.2.

<sup>3</sup> Précitée, note 1.

<sup>4</sup> Précitée, note 2.

<sup>5</sup> Précitée, note 1.

<sup>6</sup> Précitée, note 2.

<sup>7</sup> Précitée, note 1.

<sup>8</sup> Précitée, note 2.

La journée même, le Bureau a tenu une audience *ex parte*. À la suite de cette audience, le Bureau a, le 24 janvier 2008, accueilli la demande de l'Autorité et prononcé les ordonnances demandées<sup>9</sup>. Cette décision fut prononcée à l'encontre des mis en cause et des intimés suivants :

LES INTIMÉS :

- Themistoklis Papadopoulos;
- Mario Bright;
- PNB Management inc.;
- 2967-9420 Québec inc.;
- David Mizrahi;
- Brian Ruse;
- 4384610 Canada inc.;
- 4190424 Canada inc.;

LES MIS EN CAUSE :

- Angela Skafidas;
- Services Financiers Dundee inc.;
- M<sup>e</sup> Daniel Meyer Ouaknine;
- Sydney Elhadad;
- Royal-Lepage Versailles;
- Renée Sarah Arsenault;
- Nicolas Tétraut;
- Groupe Sutton Royal inc.;
- D. Mizrahi & Associates Ltd;
- Giuseppe (Joseph) Geroue;
- Anthanasios Papadopoulos;
- Paul Chronopoulos; et
- Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

Notons enfin que suite à la recommandation du Bureau contenue dans la décision citée plus haut, la ministre des Finances du Québec a, le 24 janvier 2008, prononcé une décision à l'effet de désigner M. Jean Robillard, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et Cie, à titre d'administrateur provisoire de PNB Management Inc., 2967-9420 Québec inc., 4190424 Canada inc. et 4384610 Canada inc. à la place de leur conseil d'administration<sup>10</sup>.

LA DEMANDE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

Le premier alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>11</sup> prévoyant qu'une ordonnance de blocage prend effet pour une période de 90 jours, renouvelable, le Bureau a, les 21 avril 2008<sup>12</sup> et 17 juillet 2008<sup>13</sup>, prolongé ce blocage, à la demande de l'Autorité.

<sup>9</sup>. *Autorité des marchés financiers c. Themistoklis Papadopoulos, Mario Bright, PNB Management inc., 2967-9420 Québec inc., David Mizrahi, Brian Ruse, 4384610 Canada inc., 4190424 Canada inc., Angela Skafidas, Services Financiers Dundee inc., M<sup>e</sup> Daniel Meyer, Ouaknine, Sydney Elhadad, Royal-Lepage Versailles, Renée Sarah Arsenault, Nicolas Tétraut, Groupe Sutton Royal inc., D. Mizrahi & Associates Ltd, Giuseppe (Joseph) Geroue, Anthanasios Papadopoulos, Paul Chronopoulos, Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal et Jean Robillard, ès qualités d'administrateur provisoire de P.N.B. Management inc., 2967-9420 Québec inc., 4190424 Canada inc. et 4384610 Canada inc.*, 8 février 2008, Vol. 5, n° 5, BAMF, 16.

<sup>10</sup>. Québec, Ministre des Finances, *Administration provisoire de PNB Management inc., 2967-9420 Québec inc., 4190424 Canada inc. et 4384610 Canada inc. : Désignation d'un administrateur provisoire*, Québec, 24 janvier 2008, Min. Monique Jérôme-Forget, 2 pages.

<sup>11</sup>. Précitée, note 1.

<sup>12</sup>. *Autorité des marchés financiers c. Themistoklis Papadopoulos, Mario Bright, PNB Management Inc., 2967-9420 Québec Inc., David Mizrahi, Brian Ruse, 4384610 Canada Inc., 4190424 Canada Inc., Angela Skafidas, Services Financiers Dundee Inc., M<sup>e</sup> Daniel Meyer Ouaknine, Sydney Elhadad, Royal-Lepage Versailles, Renée Sarah Arsenault, Nicolas Tétraut, Groupe Sutton Royal Inc., D. Mizrahi & Associated Ltd, Giuseppe (Joseph) Geroue, Anthanasios Papadopoulos,*

Le 15 septembre 2008, l'Autorité a adressé au Bureau une nouvelle demande de prolongation de blocage. Le Bureau a, le 18 septembre 2008, préparé un avis d'audience pour qu'il soit signifié à toutes les parties au dossier en vue d'une audience devant se tenir à son siège le 9 octobre 2008.

#### L'AUDIENCE DU 9 OCTOBRE 2008

N'était présente à l'audience du 9 octobre 2008 que la procureure de l'Autorité des marchés financiers. Les autres intimés et mis en cause n'étaient ni présents ni représentés. Le tribunal a pris note de cette absence.

Au cours de l'audience, la procureure de l'Autorité a fait témoigner une enquêtrice de l'Autorité chargée de mener l'enquête dans le présent dossier. Cette dernière a affirmé que les motifs initiaux du blocage existaient encore, sauf en ce qui a trait à l'immeuble sis au 5168-5182 du chemin de la Côte des Neiges, à Montréal, dont l'administrateur provisoire a disposé, comme en fait foi l'Index aux immeubles qui a été remis au tribunal.

Elle a expliqué au Bureau quels étaient les développements les plus récents de l'enquête de l'Autorité dans ce dossier. Les enquêteurs responsables du dossier s'appêtent à rencontrer une soixante de nouveaux témoins-investisseurs qui ont été récemment identifiés. Les enquêteurs effectuent aussi l'étude de documents remis par d'autres investisseurs.

De plus, les enquêteurs de l'Autorité attendent que les autorités judiciaires des Îles Caïmans prononcent une décision qui leur permettrait d'obtenir des documents supplémentaires de l'administrateur provisoire qui y a été nommé. Les enquêteurs de l'Autorité ont aussi obtenu des renseignements de la part des autorités réglementaires de cet endroit, documents qu'ils désirent analyser avant de rencontrer le prochain groupe d'investisseurs.

Les enquêteurs se penchent aussi sur les renseignements qu'ils ont obtenus de la part de l'administrateur provisoire nommé au Québec.

Enfin, la procureure de l'Autorité a présenté une requête au Bureau; si le Bureau accorde la prolongation demandée, qu'il autorise un mode spécial de signification à l'égard de Themistoklis Papadopoulos, Mario Bright et Anthanasios Papadopoulos, à savoir par la diffusion sur le site internet de l'Autorité d'un communiqué de presse relatant la décision, communiqué qui sera accessible aux journaux.

Elle a aussi demandé que l'Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal ne soit plus mis en cause dans le présent dossier puisque l'immeuble sis au 5168-5182 du chemin de la Côte des Neiges, à Montréal, a été vendu et qu'il n'y a donc plus de motif pour qu'il soit mis en cause.

#### LE DROIT

Le principal article de loi s'appliquant à ce dossier est l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>14</sup> qui se lit comme suit :

250. L'ordonnance rendue en vertu de l'article 249 prend effet à compter du moment où la personne intéressée en est avisée, pour une période de 90 jours, renouvelable.

La personne intéressée doit être avisée au moins 15 jours à l'avance de toute audience au cours de laquelle le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières doit considérer une prolongation. Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières peut prononcer la prolongation si la personne intéressée ne manifeste pas son intention de se faire entendre ou si elle n'arrive pas à établir que les motifs de l'ordonnance initiale ont cessé d'exister.<sup>15</sup>

#### L'ANALYSE

Le Bureau constate que la preuve de l'Autorité démontre que l'enquête relative au présent dossier est toujours en cours et que les motifs qui ont justifié l'ordonnance de blocage originale subsistent toujours.

*Paul Chronopoulos, Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal et Jean Robillard, ès qualités d'administrateur provisoire de P.N.B. Management Inc., 2967-9420 Québec Inc., 4190424 Canada Inc. et 4384610 Canada Inc., 16 mai 2008, Vol. 5, n° 19, BAMF, 31.*

<sup>13</sup> . *Autorité des marchés financiers c. Themistoklis Papadopoulos, Mario Bright, PNB Management Inc. et als., 22 août 2008, Vol. 5, n° 33, BAMF, 20.*

<sup>14</sup> . *Ibid.*

<sup>15</sup> . Les soulignés sont de l'auteur de la présente décision.

On va bientôt interroger de nouveaux témoins, de nombreux renseignements ont été obtenus et il est maintenant nécessaire d'en prendre connaissance. D'autres documents devraient être obtenus, selon ce qu'un tribunal aux Îles Caïmans décidera.

Dans ces circonstances, le Bureau estime qu'il est nécessaire de prolonger le blocage, tel que requis par l'Autorité. À l'étape présente de l'enquête de l'Autorité, il est nécessaire de continuer à préserver les actifs pour permettre à l'Autorité de continuer son travail.

Enfin, le Bureau est prêt à accéder à la requête de l'Autorité quant à un mode spécial de signification à l'égard de certains intimés.

#### LA DÉCISION

Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières a pris connaissance de la demande de prolongation de blocage de l'Autorité, du témoignage de l'enquêtrice de cet organisme et des arguments de sa procureure à l'appui du tout.

Le Bureau accueille la demande de l'Autorité et par conséquent le tribunal, en vertu du paragraphe 3° de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>16</sup> et de l'article 250, 2<sup>e</sup> alinéa de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>17</sup> prolonge l'ordonnance de blocage n° 2008-004-001 qu'il a prononcée le 24 janvier 2008<sup>18</sup>, telle que renouvelée, de la manière suivante :

- il ordonne à 2967-9420 Québec inc., située au 518-3551, boulevard St-Charles à Kirkland, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;
- il ordonne à Themistoklis Papadopoulos et Angela Skafidas de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens appartenant à 2967-9420 Québec inc.;
- il ordonne à 4384610 Canada inc., située au 243, rue Montreuil à Laval, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;
- il ordonne à Themistoklis Papadopoulos et Anthanasios Papadopoulos de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens appartenant à 4384610 Canada inc.;
- il ordonne à 4190424 Canada inc., située au 1304, Avenue Green, 3<sup>e</sup> étage à Westmount, de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;
- il ordonne à Themistoklis Papadopoulos et Mario Bright de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens appartenant à 4190424 Canada inc.;
- il ordonne à Themistoklis Papadopoulos, Angela Skafidas, 2967-9420 Québec inc., 4190424 Canada inc., 4384610 Canada inc., Mario Bright et Anthanasios Papadopoulos de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens appartenant à des investisseurs et qui sont entre les mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle.

Néanmoins, la présente ordonnance de prolongation de blocage à l'encontre des sociétés PNB Management inc., 2967-9420 Québec inc., 4384610 Canada inc., 4190424 Canada inc., ne sera pas opposable à Jean Robillard, ès qualités d'administrateur provisoire de PNB Management inc., 2967-9420 Québec inc., 4190424 Canada inc. et 4384610 Canada inc., qui a été nommé par la ministre des Finances pour gérer lesdites compagnies<sup>19</sup>, à la suite de la recommandation du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières.

<sup>16</sup> . Précitée, note 2.

<sup>17</sup> . Précitée, note 1.

<sup>18</sup> . Précitée, note 9.

<sup>19</sup> . Précitée, note 10.

Conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>20</sup>, la présente ordonnance de prolongation de blocage entre immédiatement en vigueur pour une période de 90 jours, renouvelable, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme.

Enfin, le Bureau, en vertu de l'article 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*<sup>21</sup>, autorise l'Autorité à signifier la présente décision aux personnes énumérées ci-après en diffusant sur le site internet de l'Autorité un communiqué de presse, auquel sera annexée la présente décision :

- Themistoklis Papadopoulos;
- Mario Bright; et
- Anthanasios Papadopoulos.

Fait à Montréal, le 10 octobre 2008.

(S) *Alain Gélinas*

M<sup>e</sup> Alain Gélinas, président par intérim

---

<sup>20</sup>. Précitée, note 1.

<sup>21</sup>. R.R.Q., c. V-1.1, r.0.1.3.

## 2.2 DÉCISIONS (SUITE)

### BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2008-024

DÉCISION N° : 2008-024-001

DATE : le 15 octobre 2008

EN PRÉSENCE DE : M<sup>e</sup> ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS  
DEMANDERESSE

c.

COMPAGNIE TRUST CIBC  
INTIMÉE

#### PÉNALITÉ ADMINISTRATIVE

[art. 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1) et art. 93 (10°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2)]

M<sup>e</sup> Sylvie Boucher  
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 12 septembre 2008

#### DÉCISION

Le 15 juillet 2008, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l' « *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande à l'effet d'imposer à la Compagnie Trust CIBC, intimée en la présente instance, une pénalité administrative, un blâme et d'ordonner à l'intimée de transmettre à l'Autorité un questionnaire d'évaluation du risque, le tout en vertu des articles 273 et 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec<sup>1</sup> et de l'article 93 (9°) et (10°) et 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>2</sup>.

Suite à cette demande, le Bureau a, le 24 juillet 2008, adressé un avis aux parties en cause pour une audience devant se tenir le 29 août 2008 au siège du Bureau. Le dossier a finalement procédé le 12 septembre 2008.

Le Bureau rappelle d'abord les faits qui ont été allégués par l'Autorité dans sa demande du mois de juillet 2008.

#### LES FAITS DE LA DEMANDE

##### Identification des parties

1. L'intimée Compagnie Trust CIBC (ci-après « *CIBC* ») est inscrite auprès de la demanderesse Autorité des marchés financiers à titre de conseiller en valeurs de plein exercice par la décision n° 1992-E-1942 depuis le 21 juillet 1992, en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>3</sup>, tel qu'il appert de l'attestation de droit de pratique émise par la demanderesse;
2. CIBC est une société constituée en vertu d'une Loi du Canada à caractère privé, et son domicile est situé au 55 Yonge suite 900 à Toronto (Ontario) M5E 1J4, le tout tel qu'il appert de l'État des informations sur une personne morale (ci-après le « système *CIDREQ* »);

<sup>1</sup> L.R.Q., c. V-1.1.

<sup>2</sup> L.R.Q., c. A-33.2.

<sup>3</sup> Précitée, note 1.

3. En vertu de la Base de données nationale d'inscription (ci-après « *BDNI* »), le siège social de CIBC est situé au 300 Burrard Street, bureau 400, à Vancouver (Colombie-Britannique), tel qu'il appert du relevé *BDNI*;
4. CIBC s'est prévalu du régime prévu au *Règlement 31-101 sur le régime d'inscription canadien*<sup>4</sup>, et à ce titre, son autorité principale est la Colombie Britannique;
5. CIBC possède également un établissement au Québec, lequel est situé au 1155, boul. René Lévesque Ouest, bureau 1100, Montréal (Québec) H3B 4R2, le tout tel qu'il appert du relevé *CIDREQ*, pièce P-2;
6. Monsieur John Costick est le dirigeant responsable des activités de CIBC au Québec et le membre de la direction conseiller en valeurs de plein exercice pour CIBC, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique émise par l'Autorité;

Le questionnaire d'évaluation du risque transmis par l'Autorité

7. Le ou vers le 30 mai 2007, le Service de l'inspection de l'Autorité a transmis une lettre à cent quatre-vingt-huit (188) conseillers en valeurs de plein exercice et à quatre vingt-seize (96) cabinets en épargne collective inscrits auprès de l'Autorité, requérant qu'ils complètent un questionnaire d'évaluation du risque disponible sur le site Internet de l'Autorité;
8. Ce questionnaire d'évaluation du risque a pour but de permettre au Service de l'inspection de l'Autorité d'accroître l'efficacité et l'efficience de ses inspections en lui permettant d'identifier les risques associés à chacun des inscrits sous sa juridiction;
9. C'est ainsi que le ou vers le 30 mai 2007, l'Autorité a transmis par courrier recommandé à l'établissement du dirigeant responsable de CIBC, à son bureau de Toronto, une lettre du Service de l'inspection requérant que ce dernier complète le questionnaire d'évaluation, l'imprime et le retourne à l'Autorité par courrier au plus tard le 29 juin 2007, tel qu'il appert d'une copie de ladite lettre et de son avis de livraison;
10. CIBC avait l'obligation de remplir ce questionnaire en vertu de l'article 237 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>5</sup> qui précise que :
 

« 237. L'Autorité ou l'agent commis par elle peut exiger la communication de tout document ou renseignement estimé utile à l'accomplissement de sa mission par les personnes suivantes:

1° une personne inscrite;

(...) »
11. De plus, en vertu de l'article 2.2 (2) de l'*Instruction générale 31-201 relative au Régime d'inscription canadien*<sup>6</sup>, CIBC continue d'être assujettie aux règles de conduite applicables dans les territoires où elle est inscrite, tel qu'il appert de l'instruction générale 31-201;
12. Puisque CIBC n'a donné aucune suite à la lettre ci-haut mentionnée, la Direction du contentieux de l'Autorité a transmis par courrier recommandé, le ou vers le 4 juillet 2007, une lettre enjoignant à CIBC de transmettre le questionnaire d'évaluation du risque dûment rempli, ainsi que les documents exigés dans les dix (10) jours de la réception de ladite lettre, tel qu'il appert d'une copie de cette lettre et de son avis de livraison; et
13. À ce jour<sup>7</sup>, CIBC a fait défaut de fournir les renseignements et les documents exigés par le Service de l'inspection de l'Autorité, soit le questionnaire d'évaluation du risque dûment rempli, conformément à l'article 237 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>8</sup>.

À l'appui de sa demande écrite, l'Autorité a soumis les arguments suivants :

<sup>4</sup> R.R.Q., c. V-1.1, r.0.1.1.2.

<sup>5</sup> Précitée, note 1.

<sup>6</sup> 2005-04-01, Vol. 2 n° 13, BAMF; telle que modifiée.

<sup>7</sup> La demande de l'Autorité est datée du 15 juillet 2008.

<sup>8</sup> Précitée, note 1.

- a. Le fait de ne pas fournir, dans le délai fixé, un renseignement ou des documents exigés en vertu de l'article 237 de *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>9</sup> constitue une infraction à l'article 195 (3) de la même loi;
- b. Le Bureau a le pouvoir d'imposer une pénalité administrative, jusqu'à concurrence d'un million de dollars (1 000 000,00 \$), à toute personne inscrite ayant fait défaut de respecter une disposition de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>10</sup>; et
- c. L'Autorité a le pouvoir, en vertu des paragraphes 9° et 10° de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>11</sup>, L.R.Q., c A-33.2 de demander au Bureau d'imposer un blâme et d'imposer de telles sanctions et de telles amendes.

#### L'AUDIENCE DU 12 SEPTEMBRE 2008

Après quelques audiences *pro forma*, l'audience du Bureau a eu lieu le 12 septembre 2008. Dans ce dossier, l'intimée n'a pas comparu au dossier mais au début de l'audience, la procureure de l'Autorité a déposé un document d'admission des parties et de proposition d'entente, le tout dûment signé par les représentants des deux parties.

Par cette admission, l'intimée énumérait les faits qui lui sont reprochés auxquels elle acquiesçait et acceptait de payer une pénalité administrative s'élevant à cinq mille sept cent quatre-vingt-quinze dollars et quatre-vingt-douze cents (5 795,92 \$), le tout payable à l'Autorité des marchés financiers, sur réception de la décision du Bureau.

L'Autorité a alors indiqué au Bureau qu'elle renonçait à demander à ce que toute autre pénalité soit prononcée contre l'intimée. Enfin, la procureure de l'Autorité a aussi déposé devant le tribunal les documents faisant la preuve des faits qui sont reprochés à l'intimée.

#### L'ANALYSE

Dans le dossier *Gauthier et Cie, Gestion de Placement inc.*<sup>12</sup>, le tribunal a élaboré une liste non exhaustive des facteurs à considérer quant à la détermination d'une pénalité administrative par le non-respect des règles prévues à la loi ou règlements. Le Bureau s'est inspiré des principes énoncés dans cette décision et voici les facteurs qu'il en a retenus dans l'analyse du présent dossier :

- le maintien de la confiance des investisseurs face aux marchés financiers;
- la protection des investisseurs et le bon fonctionnement du marché des valeurs mobilières;
- la gravité du geste posé;
- la durée du manquement;
- l'expérience et la réputation de la firme;
- l'importance du questionnaire sur l'évaluation du risque auquel l'intimée devait répondre;
- la coopération de la firme;
- la dissuasion générale; et
- l'ensemble de la preuve.<sup>13</sup>

Il est utile de rappeler que la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *Cartaway Resources Corp. (Re)* reconnaît qu'il est raisonnable de conclure que la dissuasion générale a un rôle à jouer dans la réglementation des marchés de capitaux<sup>14</sup>. Le Bureau peut donc tenir compte de cet élément lorsqu'il se prononce dans l'intérêt public quant à la sévérité d'une pénalité.

La confiance des investisseurs est tributaire d'un encadrement adéquat des bourses, des firmes et des organismes de réglementation ou d'autoréglementation. La première ligne de défense des marchés financiers repose cependant sur les firmes et les professionnels agissant auprès des investisseurs. L'honorable juge Iacobucci de la Cour suprême rappelait ainsi, dans l'arrêt *Pezim c. Colombie-*

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> Précitée, note 2.

<sup>12</sup> *Autorité des marchés financiers c. Gauthier et Cie, Gestion de Placements inc.*, 10 août 2007, Vol. 4, n° 32, BAMF, 11.

<sup>13</sup> *Id.*, 5-6.

<sup>14</sup> [2004] 1 R.C.S. 672.

*Britannique (Superintendent of Brokers)*<sup>15</sup>, l'importance de l'encadrement des personnes inscrites au sein de la structure réglementaire de l'industrie des valeurs mobilières au Canada :

« Comme je l'ai déjà mentionné, les lois sur les valeurs mobilières visent avant tout à protéger le public investisseur. Dans l'arrêt (*Brosseau*), notre Cour a reconnu l'importance de cet objectif lorsqu'il faut procéder à l'examen de décisions prises par des commissions des valeurs mobilières; le juge L'Heureux-Dubé, s'exprimant au nom de notre Cour, dit, à la p.314 :

D'une manière générale, on peut dire que les lois sur les valeurs mobilières visent à réglementer le marché et à protéger le public. Cette cour a reconnu ce rôle dans l'arrêt *Grégory & Co. v. Quebec Securities Commission*, [1961] R.C.S. 584,

(...)

Ce rôle protecteur, qui est commun à toutes les commissions des valeurs mobilières, donne à ces organismes un caractère particulier qui doit être reconnu lorsqu'on examine la manière dont leurs fonctions sont exercées aux termes des lois qui leur sont applicables. »<sup>16</sup>

Le tribunal tient à rappeler qu'il est important pour une personne inscrite de se conformer à la réglementation sur les valeurs mobilières dans son ensemble; lorsque cette réglementation requiert qu'un devoir doit être accompli, la personne inscrite doit s'exécuter à l'intérieur des délais requis, sous peine de subir les sanctions prévues à la loi et aux règlements adoptés pour son application. Ces règles prudentielles du secteur financier sont un gage de stabilité et assurent la protection des investisseurs.

Le Bureau constate notamment les facteurs aggravants suivants :

1. Le défaut pour une firme expérimentée comme l'intimée de répondre au questionnaire requis par l'Autorité;
2. La durée du manquement; et
3. L'importance de répondre au questionnaire sur l'évaluation du risque afin de permettre au Service de l'inspection de l'Autorité d'identifier les risques qui sont associés à chacun des inscrits qui sont sous sa compétence.

À titre de facteurs atténuants, le Bureau constate que l'intimée a reconnu les faits mentionnés, a transmis à l'Autorité le questionnaire requis, dûment complété, et a acquiescé à ce que jugement soit rendu contre elle pour un montant de 5 795,92 \$.

#### LA DÉCISION

Après avoir pris connaissance de la demande de l'Autorité des marchés financiers, de la preuve documentaire présentée par cette dernière en cours d'audience, des admissions et de l'entente qu'elles ont conclue et des représentations de la procureure de l'Autorité, le Bureau arrive à la conclusion que la demande d'imposition d'une pénalité administrative introduite par l'Autorité est bien fondée. En conséquence, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières prononce l'ordonnance suivante :

Il impose à l'intimée, Compagnie Trust CIBC, en vertu de l'article 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>17</sup> et de l'article 93 (10°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>18</sup>, une pénalité administrative de cinq mille sept cent quatre-vingt-quinze dollars et quatre-vingt-douze cents (5 795,92 \$) pour avoir fait défaut de fournir les renseignements et les documents exigés par le Service de l'inspection de l'Autorité, soit le questionnaire d'évaluation du risque dûment rempli, en contravention à l'article 237 de *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>19</sup>;

<sup>15</sup> [1994] 2 R.C.S. 557.

<sup>16</sup> *Id.*, par. 68.

<sup>17</sup> Précitée, note 1.

<sup>18</sup> Précitée, note 2.

<sup>19</sup> *Ibid.*

Il autorise l'Autorité des marchés financiers à percevoir le paiement de ces pénalités, conformément à l'article 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>20</sup>.

Fait à Montréal, le 15 octobre 2008.

(S) *Alain Gélinas*

M<sup>e</sup> Alain Gélinas, président par intérim

---

<sup>20</sup>. *Ibid.*

**2.2 DÉCISIONS (SUITE)****BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2008-032

DÉCISION N°: 2008-032-001

DATE : Le 19 septembre 2008

EN PRÉSENCE DE : M<sup>e</sup> ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS,  
personne morale légalement constituée, ayant son siège social au  
2640, boulevard Laurier, 3<sup>ième</sup> étage, à Québec, dans le district de Québec, G1V 5C1  
DEMANDERESSE

c.

KENNETH BATTAH, domicilié au 566, rue Marie-Anne, Joliette (Québec) J6E 5K1

et

JULIEN MCDUFF, domicilié au 14365, rue Vertefeuille, St-Hyacinthe (Québec) J2R 1X6  
INTIMÉS

**ORDONNANCE D'INTERDICTION D'OPÉRATION SUR VALEURS ET D'AGIR À  
TITRE DE CONSEILLER EN VALEURS**

[arts. 265, 266 et 323.7, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1) & art. 93 (6°)  
et (7°), *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2)]

M<sup>e</sup> François St-Pierre  
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 15 septembre 2008

**DÉCISION**

Le 15 septembre 2008, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l' « *Autorité* ») adressait au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») une demande datée du 10 septembre 2008 à l'effet de prononcer à l'encontre de Kenneth Battah et de Julien M<sup>e</sup>Duff, intimés en la présente instance, une ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs ainsi qu'une ordonnance d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs, en vertu des articles 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>1</sup> et de l'article 93 (6°) et (7°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>2</sup>.

Cette demande a été présentée en vertu de l'article 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>3</sup> selon lequel il est loisible au Bureau de prononcer une décision affectant défavorablement les droits d'une personne sans audition préalable, lorsqu'un motif impérieux le requiert.

Il est à noter qu'à cet égard, l'Autorité a déposé avec sa demande l'affidavit requis par l'article 19 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*<sup>4</sup>, en vertu duquel une demande fondée sur des motifs impérieux doit être accompagnée d'une déclaration sous serment écrite à l'appui des faits de la demande et des motifs impérieux.

Des copies conformes de la demande de l'Autorité et de la déclaration sous serment sont annexées à la présente décision.

---

1. L.R.Q., c. V-1.1.  
2. L.R.Q., c. A-33.2.  
3. Précitée, note 1.  
4. R.R.Q., V-1.1, r. 0.1.3.

## LA DEMANDE DE L'AUTORITÉ

Les faits à l'appui de la demande de l'Autorité sont énumérés dans ce document :

### La dénonciation

1. Le 13 novembre 2007, une dénonciation parvenait au Service des préenquêtes de l'Autorité des marchés financiers (ci-après l' « *Autorité* ») relativement à Synergy Group (2000) inc. (ci-après « *Synergy* ») et Kenneth Battah (ci-après « *Battah* »);
2. Ces informations laissaient entendre que Synergy procéderait illégalement au placement de ses titres et que Battah exercerait illégalement les activités de courtier et de conseiller en valeurs;
3. Le 4 juin 2008, l'Autorité ouvrait une enquête relativement aux activités de placement de Battah et de Synergy ainsi que de toute personne ou société ayant eu des activités reliées à ces derniers;

### Les parties

4. Battah a été inscrit auprès de l'Autorité à titre de représentant en assurance de personnes et de représentant en assurance collective de personnes jusqu'au 10 janvier 2008;
5. Il n'est pas et n'a jamais été inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier en valeurs, de conseiller en valeurs ou de représentant de courtier ou de conseiller en valeurs;
6. Pourtant, il agit à titre de courtier et de conseiller en valeurs en effectuant du démarchage pour le compte de Synergy et de Borealis;
7. Julien McDuff (ci-après « *McDuff* ») est membre de l'ordre des comptables en management accrédités du Québec;
8. Il n'est pas et n'a jamais été inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier en valeurs, de conseiller en valeurs ou de représentant de courtier ou de conseiller en valeurs;
9. Il agit également à titre de conseiller en valeurs et de représentant au Québec pour Borealis et de Synergy;

### Les investissements offerts

10. Les investissements offerts prennent deux formes;
11. Le premier type d'investissement, offert par Borealis, consiste en un investissement d'une somme minimale de 150 000 \$, en contrepartie d'un rendement variant entre 10 % et 18 %;
12. Les investisseurs se sont faits faire des représentations à l'effet que cet investissement équivaldrait à un certificat de placement garanti;
13. Certains de ces investissements de 150 000 \$ ont été faits par plus d'une personne à la fois, tel qu'il appert des documents reçus de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (ci-après la « *C.V.M.O.* »);
14. D'autres personnes ont confirmé à l'enquêteur au dossier avoir dû emprunter pour effectuer cet investissement;
15. Les intimés ne bénéficiaient donc pas de la dispense d'inscription prévue au paragraphe 1b de l'article 2.10 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription*<sup>5</sup>;
16. Le second type d'investissement, offert par Synergy, est en fait une offre au public d'acheter une perte en capital afin de bénéficier du retour d'impôt qui y est afférent;
17. Ce produit est présenté aux investisseurs comme étant une stratégie fiscale;
18. Le but de cette coentreprise, pour les investisseurs sollicités, est de partager les profits et les pertes de la PME;
19. Ces investissements sont proposés aux résidents québécois par Battah et McDuff;
20. Les personnes rencontrées par l'enquêteur et ayant investi dans Synergy se sont faits représenter que :

<sup>5</sup> . *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription*, R.Q., c. V-1.1, r.0.1.001.

- a. Synergy prêterait l'argent investi à des petites et moyennes entreprises en difficultés financières;
  - b. L'investissement fait dans Synergy génère une perte en capital pouvant aller jusqu'à plus de cinq fois le montant investi;
  - c. Il s'agit d'une stratégie fiscale;
21. Borealis et Synergy sont des sociétés ontariennes oeuvrant dans le domaine des services financiers;
  22. Borealis et Synergy ne sont pas inscrites au registre CIDREQ;
  23. Borealis et Synergy n'ont pas déposé de prospectus à l'Autorité ou bénéficié d'un visa de prospectus ou d'une dispense de déposer un prospectus;
  24. Les placements se sont déroulés sans que les investisseurs n'aient l'information qui leur était nécessaire afin de prendre une décision informée et éclairée;

L'exercice illégal des activités de courtier et de conseiller en valeurs

25. McDuff solliciterait des investisseurs au Québec pour le compte de Borealis et de Synergy;
26. De son côté, Battah a confirmé recevoir une commission pour chaque client qu'il référerait à Synergy mais, lorsque questionné à ce sujet, il n'a pas voulu dévoiler le nombre de clients qu'il avait référé;
27. Les investisseurs rencontrés par l'enquêteur ont été introduits aux possibilités d'investissement dans Borealis et Synergy par Battah et McDuff;
28. Les investisseurs rencontrés ont mentionné avoir signé les ententes en présence de Battah ou de McDuff pour leurs investissements dans Borealis et dans Synergy;

L'Autorité a soumis les arguments suivants à l'appui de sa demande :

- a. L'Autorité demande, pour la protection des épargnants et dans l'intérêt public, que le Bureau prononce une interdiction d'opération sur valeurs ainsi qu'une interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs à l'encontre des intimés;
- b. Des investissements sont sollicités au Québec par des personnes ne détenant aucune inscription à titre de courtier ou de conseiller en valeurs auprès de l'Autorité;
- c. Ces investissements portent sur les titres de sociétés qui n'ont pas déposé de prospectus ou demandé à bénéficier d'une dispense de déposer un prospectus;
- d. Ces investissements semblent « camouflés » derrière les diverses dispenses prévues à la réglementation en valeurs mobilières;
- e. De plus, il appert des témoignages recueillis par l'enquêteur au dossier que l'argent investi dans Synergy aurait, dans les faits, été transféré à Integrated Business Concepts inc. qui est la société ayant effectué les prêts aux petites et moyennes entreprises en difficultés financières;
- f. Finalement, compte tenu de la nature des investissements offerts par les intimés, plus particulièrement ceux de Synergy qui présentent des indices d'évasion ou de fraude fiscale, l'enquête s'avère laborieuse compte tenu de la réticence des personnes contactées à coopérer avec l'Autorité;
- g. Pour ces raisons, il est donc impérieux que le Bureau prononce une décision sans audition préalable conformément à 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>6</sup> puisque des placements illégaux sont sollicités au Québec par des personnes ne détenant ni la formation ni les compétences pour ce faire.

L'AUDIENCE

Une audience *ex parte* s'est tenue au siège du Bureau le 15 septembre 2008 au cours de laquelle le procureur de l'Autorité a introduit à titre de témoin une personne qui est employée de la demanderesse, à savoir une enquêtrice. Elle a déposé quant aux faits de la demande de l'Autorité et a produit la documentation relative aux faits reprochés aux intimés.

Elle a fait plus précisément état d'épargnants québécois ayant investi auprès de la société Synergy Group (2000) inc.; deux d'entre eux ont investi un montant de 150 000 \$ chacun. L'enquêtrice a déposé les documents faisant la preuve de ces investissements. Elle a aussi déposé des documents fiscaux

<sup>6</sup> . Précitée, note 1.

relatifs à deux autres investisseurs. Elle a indiqué que certains investisseurs auraient emprunté de l'argent pour investir.

Il a été représenté aux investisseurs que leurs placements seraient complètement garantis, ce qui se serait avéré être totalement faux, selon la preuve. Les investisseurs dans la société Boréalys investissaient pour obtenir des déductions fiscales mais il semblerait que Revenu Canada s'est penché sur ces déductions pour les contester et même recotiser certains investisseurs.

Elle a décrit qui était les deux intimés et a expliqué qu'ils ne détiennent pas actuellement les inscriptions qui sont requises auprès de l'Autorité en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>7</sup>.

Elle a décrit quelles étaient les activités des sociétés Boréalys et Synergy qui émettent des investissements d'une valeur de 150 000 \$. Ces placements ne font pas l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité ni de dispense d'un tel prospectus. Les intimés ne sont pas inscrits comme courtiers en valeurs ou comme représentants d'un tel courtier auprès de l'Autorité en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>8</sup>.

Il appert que M. Battah, intimé, serait, selon les dires de l'enquêtrice, toujours actifs auprès des investisseurs. Cependant, si M. M<sup>c</sup>Duff a effectué des activités auprès des investisseurs pour obtenir des fonds, l'enquêtrice n'a pu faire la preuve qu'il était actif au Québec. Le procureur de l'Autorité a soumis qu'il est possible que ce dernier soit encore actif car on n'a pas la preuve qu'il a arrêté d'effectuer des placements illégaux.

Il a aussi plaidé que les placements reprochés ne se retrouvent dans aucune des situations qui sont décrites au sein du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription*<sup>9</sup> et que les intimés ne peuvent donc jouir des dispenses qui s'y retrouvent.

Au moment de son argumentation, le procureur de l'Autorité a invoqué les motifs suivants pour justifier la demande de l'Autorité :

1. Nous sommes en présence d'un cas d'évitement fiscal probablement illégal sur lequel les ministères québécois et canadien enquêtent actuellement;
2. les intimés ne détiennent pas les inscriptions requises par la loi, n'ont pas les compétences requises pour solliciter des investisseurs au Québec et par conséquent l'Autorité n'exerce pas de contrôle sur ces personnes;
3. ils effectuent le placement de titres de sociétés qui n'ont pas obtenu de prospectus pour leur placement et ne peuvent fournir au public investisseur les renseignements qu'il s'attend à recevoir pour investir de façon éclairée;
4. ils ont commis de façon répétée des manquements à la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>10</sup>, à savoir les articles 11 et 149 de cette loi;
5. des ordonnances ont été rendues dans ce dossier en Ontario, en Alberta et au Québec;

Quant aux motifs impérieux nécessaires pour justifier que soit prononcée une ordonnance *ex parte* il a plaidé ce qui suit :

- a. de nombreuses contraventions à la législation sur les valeurs mobilières ont été commises;
- b. les sociétés Boréalys et Synergy ne sont pas inscrites aux divers registres relatifs aux corporations et entités;
- c. l'enquête dans ce dossier est difficile du fait du contexte d'évasion fiscale de ce placement;
- d. a eu lieu la commission d'infractions à la réglementation sur les valeurs mobilières pour éviter de payer de l'impôt;
- e. l'enquête se continue en Alberta et en Ontario;

<sup>7</sup> . *Ibid.*

<sup>8</sup> . *Ibid.*

<sup>9</sup> . Précité, note 5.

<sup>10</sup> . Précitée, note 1.

- f. les placements sont présumés garantis, ce qui s'avère être complètement faux, vu le déni d'une compagnie à ce sujet;
- g. des investissements sont camouflés derrière des dispenses mais ne rencontrent en fait aucun des critères pour que celles-ci soient applicables;
- h. les placements sont faits par un comptable qui agit à titre de courtier et de conseiller en valeurs;
- i. le placement est fait suite à un réaménagement ou une fusion de diverses entreprises mais sans que cela ait été accompli de manière légale;
- j. la dispense de prospectus pour un placement d'un titre d'une valeur de 150 000 \$ et plus n'est pas applicable puisque les deux investisseurs dans ce cas ont dû emprunter de l'argent pour investir;

Questionné à ce sujet par le tribunal, le procureur de l'Autorité a indiqué que la demanderesse n'a pu faire la preuve que M. M<sup>c</sup>Duff continuait à l'heure actuelle d'effectuer des placements illégaux mais qu'elle n'avait pas la preuve non plus que M. M<sup>c</sup>Duff ne continuait pas à effectuer des placements. Il a ajouté que le Bureau devrait prononcer sa décision à titre préventif dans ce cas.

#### L'ANALYSE

Mentionnons d'emblée que dans ce dossier, le Bureau a, le 4 août 2008, prononcé une ordonnance réciproque d'interdiction d'opération sur valeurs à l'encontre notamment des sociétés The Synergy Group (2000) inc. et Borealis International inc.<sup>11</sup>

L'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>12</sup> prévoit que le Bureau peut interdire à une personne toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs tandis que l'article 266 de la même loi prévoit que le Bureau peut interdire à une personne d'exercer l'activité de conseiller en valeurs.

Un des objectifs de telles ordonnances d'interdiction est de protéger les investisseurs. Le Bureau tient à rappeler que le marché des valeurs mobilières est basé sur la confiance des investisseurs vis-à-vis de la législation en valeurs mobilières, des bourses, des firmes et des organismes de réglementation ou d'autoréglementation. La première ligne de défense des marchés financiers repose sur un document d'information adéquat et sur la compétence, la solvabilité et l'intégrité des professionnels agissant auprès des investisseurs.

Le Bureau aimerait rappeler le passage suivant de la décision qu'il a prononcée dans le dossier *Georges Métivier*<sup>13</sup>, concernant l'importance des professionnels pour un encadrement efficace des marchés et la protection des investisseurs et pour bien comprendre le but de la législation sur les valeurs mobilières :

« Le marché des valeurs mobilières est basé sur la confiance des investisseurs vis-à-vis des bourses, des firmes et des organismes de réglementation ou d'autoréglementation. La première ligne de défense des marchés financiers repose cependant sur l'intégrité des professionnels agissant auprès des investisseurs. L'honorable juge Iacobucci de la Cour suprême rappelait ainsi, dans l'arrêt *Pezim c. Colombie-Britannique (Superintendent of Brokers)*, l'importance de l'encadrement des personnes inscrites au sein de la structure réglementaire de l'industrie des valeurs mobilières au Canada :

« Comme je l'ai déjà mentionné, les lois sur les valeurs mobilières visent avant tout à protéger le public investisseur. Dans l'arrêt (*Brosseau*), notre Cour a reconnu l'importance de cet objectif lorsqu'il faut procéder à l'examen de décisions prises par des commissions des valeurs mobilières; le juge L'Heureux-Dubé, s'exprimant au nom de notre Cour, dit, à la p. 314:

<sup>11</sup> *Autorité des marchés financiers c. Borealis International inc., Synergy Group (2000) inc., Integrated Business Concepts inc., Canavista Corporate Services inc., Canavista Financial Center inc. et Ray Murphy*, Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, Dossier 2008-018, 4 août 2008, A. Gélinas, 26 pages.

<sup>12</sup> Précitée, note 1.

<sup>13</sup> *Georges Métivier c. Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières*, 4 mars 2005, Vol. 2, n° 9, BAMF – Section information générale, 76 pages.

D'une manière générale, on peut dire que les lois sur les valeurs mobilières visent à réglementer le marché et à protéger le public. Cette Cour a reconnu ce rôle dans l'arrêt *Gregory & Co. v. Quebec Securities Commission*, [1961] R.C.S. 584, dans lequel le juge Fauteux a fait remarquer à la p. 588:

[TRADUCTION] L'objet prépondérant de la loi est d'assurer que les personnes qui, dans la province, exercent le commerce des valeurs mobilières ou qui agissent comme conseillers en placement, sont honnêtes et de bonne réputation et, ainsi, de protéger le public, dans la province ou ailleurs, contre toute fraude consécutive à certaines activités amorcées dans la province par des personnes qui y exercent ce commerce.

Ce rôle protecteur, qui est commun à toutes les commissions des valeurs mobilières, donne à ces organismes un caractère particulier qui doit être reconnu lorsqu'on examine la manière dont leurs fonctions sont exercées aux termes des lois qui leur sont applicables. »<sup>14</sup>

Cependant, l'Autorité a demandé au Bureau de prononcer une décision *ex parte*, en vertu de l'article 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>15</sup>, à l'encontre des deux intimés. Si le tribunal estime que l'Autorité a fait la preuve que Kenneth Battah continuerait présentement d'effectuer des activités de placements auprès des investisseurs, ce n'est pas le cas en ce qui a trait à Julien M<sup>c</sup>Duff.

En effet, dans son cas, l'Autorité n'a pu faire la preuve qu'il existait un motif impérieux de prononcer une ordonnance à son encontre. Le dernier placement auquel il est associé remonte à juin 2007 et il n'existe pas de preuve qu'il continue actuellement de poser des gestes illégaux. Outre la vente de produits, on n'a pas non plus fait la preuve que M. McDuff aurait notamment exercé un rôle important ou particulier au niveau du placement ou de l'activité d'intermédiation.

L'Autorité a plaidé qu'il n'existait pas de preuve que Julien M<sup>c</sup>Duff ne posait pas actuellement de gestes illégaux, ajoutant que le Bureau a le pouvoir de prononcer une interdiction de nature préventive à son égard. Bien que le tribunal soit d'accord avec cette dernière assertion, il est cependant nécessaire de faire la preuve d'un motif impérieux pour obtenir que le Bureau prononce une décision *ex parte*. En l'absence d'une telle preuve dans le cas de M. M<sup>c</sup>Duff, le Bureau n'est pas en état de prononcer la décision demandée à son encontre.

Même une décision à caractère préventif doit être fondée sur un minimum de preuve qu'il existe un motif impérieux pour qu'il soit justifié de la prononcer. En l'absence de cette preuve, le Bureau doit s'abstenir d'intervenir *ex parte*. Il appartiendra à l'Autorité de décider si elle veut procéder par la voie normale de l'article 323.6 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>16</sup> à l'encontre de M. M<sup>c</sup>Duff.

Quant à Kenneth Battah, le Bureau est particulièrement inquiet face aux allégations et aux faits suivants :

- M. Battah, intimé, serait toujours actifs auprès des investisseurs;
- Le premier type d'investissement, offert par Borealis, consisterait en un investissement d'une somme minimale de 150 000 \$, en contrepartie d'un rendement variant entre 10 % et 18 %;
- On aurait représenté aux investisseurs que ce placement équivaldrait à un certificat de placement garanti;
- Borealis et Synergy n'ont pas déposé de prospectus après de l'Autorité ni bénéficié d'un visa de prospectus ou d'une dispense de déposer un prospectus;
- Les placements se sont déroulés sans que les investisseurs n'aient l'information qui leur était nécessaire afin de prendre une décision informée et éclairée;

<sup>14</sup> *Id.*, 30-31.

<sup>15</sup> Précitée, note 1.

<sup>16</sup> *Ibid.*

- Des investissements sont sollicités au Québec par des personnes ne détenant aucune inscription à titre de courtier ou de conseiller en valeurs auprès de l'Autorité;
- Ces investissements sembleraient « camouflés » derrière les diverses dispenses prévues à la réglementation en valeurs mobilières;
- De plus, il appert des témoignages recueillis par l'enquêteur au dossier que l'argent investi dans Synergy aurait, dans les faits, été transféré à Integrated Business Concepts inc. qui est la société ayant effectué les prêts aux petites et moyennes entreprises qui sont en difficultés financières;
- La nature des investissements offerts par les intimés, plus particulièrement ceux de Synergy qui présenteraient des indices d'évasion ou de fraude fiscale, fait que l'enquête s'avère laborieuse compte tenu de la réticence des personnes contactées à coopérer avec l'Autorité; et
- Il a été représenté aux investisseurs que leurs placements dans la société Boréalys seraient complètement garantis, ce qui se serait avéré être totalement faux.

#### LA DÉCISION

Après avoir pris connaissance de la demande de l'Autorité, de la preuve qu'elle a présentée au cours de l'audience du 15 septembre 2008, soit le témoignage de l'employée de l'Autorité ainsi que les documents qu'elle a déposés en preuve, des arguments de la demanderesse, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières prononce la décision suivante :

Il interdit à Kenneth Battah, en vertu des articles 265 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>17</sup> et de l'article 93 (6°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>18</sup> toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, toute opération sur valeurs; et

Il interdit à Kenneth Battah, en vertu des articles 266 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>19</sup> et de l'article 93 (7°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>20</sup> d'exercer directement ou indirectement toute activité de conseiller en valeurs au sens, tel que défini à l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>21</sup>.

La présente décision entre en vigueur immédiatement et le restera jusqu'à ce qu'elle soit abrogée ou modifiée.

En application du second alinéa de l'article 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>22</sup>, le Bureau informe l'intimé Kenneth Battah qu'il pourra tenir une audience dans les quinze jours d'une demande de sa part, dans la salle d'audience *Paul Fortugno* qui est située au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 16.40, à Montréal (Québec). Il lui appartient alors de communiquer avec le secrétaire général du Bureau au 1-877-873-2211, pour l'informer qu'il entend exercer son droit d'être entendu.

L'intimé est aussi invité à prendre note qu'une partie a le droit de se faire représenter par un avocat<sup>23</sup>.

Fait à Montréal, le 19 septembre 2008.

(S) *Alain Gélinas*

M<sup>e</sup> Alain Gélinas, président par intérim

DEMANDE

<sup>17</sup>.

*Ibid.*

<sup>18</sup>.

Précitée, note 2.

<sup>19</sup>.

Précitée, note 1.

<sup>20</sup>.

Précitée, note 2.

<sup>21</sup>.

Précitée, note 1.

<sup>22</sup>.

*Ibid.*

<sup>23</sup>.

*Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*, précité, note 4, art. 31.

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION  
EN VALEURS MOBILIÈRES

PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL  
DOSSIER N°

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, personne morale légalement constituée, ayant son siège social au 2640, boulevard Laurier, 3<sup>ième</sup> étage, à Québec, dans le district de Québec, G1V 5C1

DEMANDERESSE

c.

KENNETH BATTAH, domicilié au 566, Rue Marie-Anne, Joliette (Québec) J6E 5K1

JULIEN MCDUFF, domicilié au 14365, Rue Vertefeuille, St-Hyacinthe (Québec) J2R 1X6

INTIMÉS

---

Demande de l'Autorité des marchés financiers en vertu des paragraphes 6 et 7 de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 et des articles 265, 266 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1.

---

L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS SOUMET RESPECTUEUSEMENT AU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES CE QUI SUIT :

La dénonciation

1. Le 13 novembre 2007, une dénonciation parvenait au Service des préenquêtes de l'Autorité des marchés financiers (ci-après « l'Autorité ») relativement à Synergy Group (2000) inc. (ci-après « Synergy ») et Kenneth Battah (ci-après « Battah ») ;
2. Ces informations laissaient entendre que Synergy procéderait illégalement au placement de ses titres et que Battah exercerait illégalement les activités de courtier et de conseiller en valeurs ;
3. Le 4 juin 2008, l'Autorité ouvrait une enquête relativement aux activités de placement de Battah et de Synergy ainsi que de toute personne ou société ayant eu des activités reliées à ces derniers ;

Les parties

4. Battah a été inscrit auprès de l'Autorité à titre de représentant en assurance de personnes et de représentant en assurance collective de personnes jusqu'au 10 janvier 2008 ;
5. Il n'est pas et n'a jamais été inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier en valeurs, de conseiller en valeurs ou de représentant de courtier ou de conseiller en valeurs ;
6. Pourtant, il agit à titre de courtier et de conseiller en valeurs en effectuant du démarchage pour le compte de Synergy et de Borealis ;

7. Julien McDuff (ci-après « McDuff ») est membre de l'ordre des comptables en management accrédités du Québec ;
8. Il n'est pas et n'a jamais été inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier en valeurs, de conseiller en valeurs ou de représentant de courtier ou de conseiller en valeurs ;
9. Il agit également à titre de conseiller en valeurs et de représentant au Québec pour Borealis et de Synergy ;

#### Les investissements offerts

10. Les investissements offerts prennent deux formes ;
11. Le premier type d'investissement, offert par Borealis, consiste en un investissement d'une somme minimale de 150 000 \$ en contrepartie d'un rendement variant entre 10 et 18 % ;
12. Les investisseurs se sont faits faire des représentations à l'effet que cet investissement équivaldrait à un certificat de placement garanti ;
13. Certains de ces investissements de 150 000 \$ ont été faits par plus d'une personne à la fois, tel qu'il appert des documents reçus de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (ci-après « C.V.M.O. ») et produits en liasse, pièce D-1 ;
14. D'autres personnes ont confirmé à l'enquêteur au dossier avoir dû emprunter pour effectuer cet investissement ;
15. Les intimés ne bénéficiaient donc pas de la dispense d'inscription prévue au paragraphe 1b de l'article 2.10 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription*<sup>24</sup> ;
16. Le second type d'investissement, offert par Synergy, est en fait une offre au public d'acheter une perte en capital afin de bénéficier du retour d'impôt qui y est afférent ;
17. Ce produit est présenté aux investisseurs comme étant une stratégie fiscale.
18. Le but de cette coentreprise, pour les investisseurs sollicités, est de partager les profits et les pertes de la PME ;
19. Ces investissements sont proposés aux résidents québécois par Battah et McDuff ;
20. Les personnes rencontrées par l'enquêteur et ayant investi dans Synergy se sont faits représenter que :
  - a. Synergy prêterait l'argent investi à des petites et moyennes entreprises en difficultés financières ;
  - b. L'investissement fait dans Synergy génère une perte en capital pouvant aller jusqu'à plus de cinq fois le montant investi ;
  - c. Il s'agit d'une stratégie fiscale ;
21. Borealis et Synergy sont des sociétés ontariennes oeuvrant dans le domaine des services financiers ;
22. Borealis et Synergy ne sont pas inscrites au registre CIDREQ ;
23. Borealis et Synergy n'ont pas déposé de prospectus à l'Autorité ou bénéficié d'un visa de prospectus ou d'une dispense de déposer un prospectus ;

<sup>24</sup> Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription, R.Q., c. V-1.1, r.0.1.001.

24. Les placements se sont déroulés sans que les investisseurs n'aient l'information qui leur était nécessaire afin de prendre une décision informée et éclairée ;

L'exercice illégal des activités de courtier et de conseiller en valeurs

25. McDuff solliciterait des investisseurs au Québec pour le compte de Borealis et de Synergy ;
26. De son côté, Battah a confirmé recevoir une commission pour chaque client qu'il référerait à Synergy mais, lorsque questionné à ce sujet, il n'a pas voulu dévoiler le nombre de clients qu'il avait référé ;
27. Les investisseurs rencontrés par l'enquêteur ont été introduits aux possibilités d'investissement dans Borealis et Synergy par Battah et McDuff ;
28. Les investisseurs rencontrés ont mentionné avoir signé les ententes en présence de Battah ou de McDuff pour leurs investissements dans Borealis et dans Synergy ;

Motif impérieux et absence d'audition préalable

29. L'Autorité demande, pour la protection des épargnants et dans l'intérêt public, que le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après « le Bureau ») prononce une interdiction d'opération sur valeurs ainsi qu'une interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs à l'encontre des intimés ;
30. Des investissements sont sollicités au Québec par des personnes ne détenant aucune inscription à titre de courtier ou de conseiller en valeurs auprès de l'Autorité ;
31. Ces investissements portent sur les titres de sociétés qui n'ont pas déposé de prospectus ou demandés à bénéficier d'une dispense de déposer un prospectus ;
32. Ces investissements semblent « camouflés » derrière les diverses dispenses prévues à la réglementation en valeurs mobilières ;
33. De plus, il appert des témoignages recueillis par l'enquêteur au dossier que l'argent investi dans Synergy aurait, dans les faits, été transférée à Integrated Business Concepts inc. qui est la société ayant effectué les prêts aux petites et moyennes entreprises en difficultés financières ;
34. Finalement, compte tenu de la nature des investissements offerts par les intimés, plus particulièrement ceux de Synergy qui présentent des indices d'évasion ou de fraude fiscale, l'enquête s'avère laborieuse compte tenu de la réticence des personnes contactées à coopérer avec l'Autorité ;
35. Pour ces raisons, il est donc impérieux que le Bureau prononce une décision sans audition préalable conformément à 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières* puisque des placements illégaux sont sollicités au Québec par des personnes ne détenant ni la formation ni les compétences pour ce faire.

PAR CONSÉQUENT, l'Autorité des marchés financiers demande au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières :

1. Par interdiction d'opérations sur valeurs en vertu du paragraphe 6 de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>25</sup> et de l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

INTERDIRE à Kenneth Battah et Julien McDuff toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, toute opération sur valeurs notamment la recherche de souscripteurs ou d'acquéreurs de leurs titres au Québec ;

<sup>25</sup> Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2.

2. Par interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs en vertu du paragraphe 7 de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et de l'article 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

INTERDIRE à Kenneth Battah et Julien McDuff d'exercer directement ou indirectement toute activité de conseiller en valeurs au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* ;

3. En vertu des dispositions de l'article 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* :

PRENDRE toute autre mesure propre à assurer le respect des dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières* et

4. En vertu de l'article 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

DÉCLARER que compte tenu du risque pour le public et de l'urgence de la situation, la décision du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières entre en vigueur sans audition préalable, sous réserve de donner aux parties intimées l'occasion d'être entendues dans un délai de quinze (15) jours.

Fait à Québec, le 10 septembre 2008

(S) *Girard et al.*

\_\_\_\_\_  
Girard et al.

Procureurs de la demanderesse

#### AFFIDAVIT

Je, soussignée, Dominique Parent, exerçant au 800, square Victoria, 22<sup>ième</sup> étage, dans la ville et le district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis enquêteur à l'Autorité des marchés financiers;
2. Je suis enquêteur dans le dossier de Kenneth Battah et Groupe Synergy (2000) Inc. et
3. Tous les faits allégués à la présente demande d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs sont vrais.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ À MONTRÉAL,  
ce 15 septembre 2008

(S) *Dominique Parent*

\_\_\_\_\_  
Dominique Parent, enquêteur

Affirmé solennellement devant moi à  
Montréal, ce 15 septembre 2008

(S) *Marie-Josée Locas*

\_\_\_\_\_  
Commissaire à l'assermentation.

**2.2 DÉCISIONS (SUITE)****BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2008-032

DÉCISION N°: 2008-032-002

DATE : Le 15 octobre 2008

EN PRÉSENCE DE : M<sup>e</sup> ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS  
DEMANDERESSE

c.

KENNETH BATTAH  
INTIMÉ

**RECTIFICATION D'UNE DÉCISION DU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN  
VALEURS MOBILIÈRES**

[art. 90 *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières* (R.R.Q., V-1.1, r. 0.1.3.)]

M<sup>e</sup> François St-Pierre  
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

**DÉCISION**

Le 19 septembre 2008, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « Bureau ») prononçait une interdiction d'opération sur valeurs ainsi qu'une ordonnance d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs à l'encontre d'un des intimés<sup>1</sup>.

Cette décision fait maintenant l'objet, de la part du procureur de l'Autorité, d'une demande de rectification présentée le 30 septembre 2008 en vertu de l'article 90 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*<sup>2</sup>.

**LA DEMANDE DE L'AUTORITÉ**

Les rectifications demandées par l'Autorité le 30 septembre 2008 sont énumérées de la façon suivante dans une lettre adressée au Bureau et reçue le 1 octobre 2008;

- Le paragraphe 1 de la page 6 réfère aux investissements de 150 000, 00 \$ faits dans la société Boréal International inc. alors que la décision mentionne qu'il s'agit des investissements faits dans la société Synergy Group (2000) inc.;
- Le paragraphe 2 de la page 6 inverse les rôles joués par chacune des sociétés intimées. Il a été mis en preuve devant le Bureau que les investissements faits dans la société Boréal International inc. étaient garantis et que les investissements faits dans la société Synergy Group (2000) inc. l'étaient pour obtenir des déductions fiscales. La décision du Bureau inverse les sociétés sur chacun de ces deux points;
- Il est mentionné au paragraphe 4 de la page 6 que les investissements de 150 000,00 \$ étaient faits tant dans Boréal International inc. que dans Synergy Group (2000) inc. alors que ces investissements de 150 000, 00\$ n'étaient faits que dans Boréal International inc. et, finalement;

1. *Autorité des marchés financiers c. Kenneth Battah et Julien McDuff*, Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, Montréal, décision n° 2008-032-001, 19 septembre 2008, M<sup>e</sup> A. Gélinas, 12 pages.

2. R.R.Q., V-1.1, r. 0.1.3..

- En ce qui concerne le point f des motifs impérieux que l'on retrouve à la page 7 de la décision, seuls les placements effectués dans la société Boréal International inc. sont présumés garantis.

L'Autorité demande donc que pour éviter toute confusion advenant une éventuelle contestation de cette décision par l'intimé, le Bureau rectifie ladite décision en vertu de l'article 90 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*<sup>3</sup> qui prévoit que des erreurs d'écriture ou de calcul ou de quelque autre erreur matérielle peuvent être rectifiées par la Bureau d'office ou à la demande d'une partie.

#### LA DÉCISION

Après avoir révisé la preuve produite à l'audience dans le cadre de la décision n° 2008-032-001 et considérant la demande de rectification comme fondée, conformément à l'article 90 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*<sup>4</sup> le Bureau accueille la demande de rectification de ladite décision. Par conséquent, le Bureau apporte les modifications suivantes à la décision rendue le 19 septembre 2008 portant le numéro 2008-032-001.

- Le Bureau rectifie sa décision et remplace le paragraphe 1 de la page 6 de la décision par le paragraphe suivant :
  - « Elle a fait plus précisément état d'épargnants québécois ayant investi auprès de la société Boréal; deux d'entre eux ont investi un montant de 150 000 \$ chacun. L'enquêtrice a déposé les documents faisant la preuve de ces investissements. Elle a aussi déposé des documents fiscaux relatifs à deux autres investisseurs. Elle a indiqué que certains investisseurs auraient emprunté de l'argent pour investir. »
- Le Bureau procède à des rectifications dans le paragraphe 2 de la page 6 de la décision et le remplace par le paragraphe suivant :
  - « Il a été représenté aux investisseurs que leurs placements seraient complètement garantis dans le cas de Boréal, ce qui se serait avéré être totalement faux, selon la preuve. Les investisseurs dans la société Synergy investissaient pour obtenir des déductions fiscales mais il semblerait que Revenu Canada s'est penché sur ces déductions pour les contester et même recotiser certains investisseurs. »
- Le Bureau procède aux modifications dans le paragraphe 4 de la page 6 de la décision et le remplace par le paragraphe suivant :
  - « Elle a décrit quelles étaient les activités des sociétés Boréal et Synergy, notamment le fait que Boréal émet des investissements d'une valeur de 150 000 \$. Ces placements ne font pas l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité ni de dispense d'un tel prospectus. Les intimés ne sont pas inscrits comme courtiers en valeurs ou comme représentants d'un tel courtier auprès de l'Autorité en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>5</sup>. »
- Le Bureau procède aux modifications relativement au point f des motifs impérieux qui se retrouve à la page 7 de la décision et le remplace par le point suivant :
  - f. les placements dans Boréal sont présumés garantis, ce qui s'avère être complètement faux, vu le déni d'une compagnie à ce sujet;

Fait à Montréal, le 15 octobre 2008.

(S) Alain Gélinas

M<sup>o</sup> Alain Gélinas, président par intérim

<sup>3</sup>. *Ibid.*

<sup>4</sup>. *Ibid.*

<sup>5</sup>. L.R.Q., c. V-1.1.

# 3.

## Distribution de produits et services financiers

---

- 3.1 Avis et communiqués
  - 3.2 Réglementation
  - 3.3 Autres consultations
  - 3.4 Retraits aux registres des représentants
  - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
  - 3.6 Avis d'audiences
  - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
  - 3.8 Autres décisions
-

## 3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 3.2 RÉGLEMENTATION

### 3.2.1 Consultation

#### Avis de consultation 81-318 des ACVM

#### Cadre 81-406, Information au moment de la souscription de titres d'organismes de placement collectif et de fonds distincts

Le Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier (le « Forum conjoint ») a publié aujourd'hui le Cadre 81-406, Information au moment de la souscription de titres d'organismes de placement collectif et de fonds distincts (le « cadre »).

Le cadre reflète une vision commune d'un régime d'information plus pertinent et efficace. Il ne précise pas les obligations particulières, mais énonce plutôt les concepts et principes sur lesquels les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous ») et le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (le « CCRRA ») se sont entendus à titre de membres du Forum conjoint.

Les ACVM et le CCRRA lanceront leurs processus respectifs de mise en œuvre du cadre et des principes qui le sous-tendent.

#### Consultation

Nous sollicitons les commentaires de tous les intéressés sur les problèmes relatifs à la mise en œuvre du cadre et de ses principes avant la publication, pour une première consultation, d'un projet de modification des lois sur les valeurs mobilières en vigueur. Nous examinerons les commentaires reçus, puis élaborerons et publierons le projet de modification. Nous aurons ensuite recours aux méthodes habituelles pour recueillir les commentaires de l'ensemble des intéressés et collaborer avec eux.

#### Transmission des commentaires

Veuillez présenter vos commentaires par écrit au plus tard le **23 décembre 2008**.

Prière de les adresser aux autorités en valeurs mobilières suivantes :

British Columbia Securities Commission  
 Alberta Securities Commission  
 Saskatchewan Financial Services Commission  
 Commission des valeurs mobilières du Manitoba  
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
 Autorité des marchés financiers  
 Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick  
 Nova Scotia Securities Commission  
 Office of the Attorney General, Île-du-Prince-Édouard

Financial Services Regulation Division, Consumer and Commercial Affairs Branch, Department of Government Services, Terre-Neuve-et-Labrador  
 Registraire des valeurs mobilières, Gouvernement du Yukon  
 Registraire des valeurs mobilières, ministère de la Justice, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest  
 Registraire des valeurs mobilières, Bureau d'enregistrement, ministère de la Justice, Gouvernement du Nunavut

Veillez n'envoyer vos commentaires qu'aux adresses suivantes, et ils seront distribués aux autres membres des ACVM.

Me Anne-Marie Beaudoin  
 Secrétaire de l'Autorité  
 Autorité des marchés financiers  
 800, square Victoria, 22e étage  
 C.P. 246, tour de la Bourse  
 Montréal (Québec) H4Z 1G3  
 Téléc. : 514-864-6381  
 Courriel : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

John Stevenson, Secretary  
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
 20 Queen Street West, Suite 1903, Box 55  
 Toronto (Ontario) M5H 3S8  
 Téléc. : 416-593-2318  
 Courriel : [jstevenson@osc.gov.on.ca](mailto:jstevenson@osc.gov.on.ca)

Si vous envoyez vos commentaires par télécopieur ou par la poste, ou les remettez en mains propres, veuillez utiliser une disquette ou un disque compact (en format Word pour Windows).

Nous ne pouvons préserver la confidentialité des commentaires parce que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige la publication d'un résumé des commentaires écrits reçus pendant la période de consultation. Tous les commentaires seront affichés sur le site Web de la CVMO à l'adresse suivante : [www.osc.gov.on.ca](http://www.osc.gov.on.ca).

### Questions

Pour toute question, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

Éric Lapierre  
 Chef du Service des fonds d'investissement  
 Autorité des marchés financiers  
 Téléphone : 514-395-0337, poste 4471  
[eric.lapierre@lautorite.qc.ca](mailto:eric.lapierre@lautorite.qc.ca)

Eric Stevenson  
 Chef du Service de la réglementation et  
 des pratiques professionnelles et commerciales  
 Autorité des marchés financiers  
 Téléphone : 514-395-0337, poste 4811  
[eric.stevenson@lautorite.qc.ca](mailto:eric.stevenson@lautorite.qc.ca)

Noreen Bent  
 Manager and Senior Legal Counsel  
 Legal Services, Corporate Finance  
 British Columbia Securities Commission  
 Téléphone : 604-899-6741  
[nbent@bcsc.bc.ca](mailto:nbent@bcsc.bc.ca)

Christopher Birchall  
Senior Securities Analyst  
Corporate Finance  
British Columbia Securities Commission  
Téléphone : 604-899-6722  
[cbirchall@bcsc.bc.ca](mailto:cbirchall@bcsc.bc.ca)

Bob Bouchard  
Directeur et chef de l'administration  
Commission des valeurs mobilières du Manitoba  
Téléphone : 204-945-2555  
[bob.bouchard@gov.mb.ca](mailto:bob.bouchard@gov.mb.ca)

Rhonda Goldberg  
Manager, Investment Funds Branch  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Téléphone : 416-593-3682  
[rgoldberg@osc.gov.on.ca](mailto:rgoldberg@osc.gov.on.ca)

Ian Kerr  
Senior Legal Counsel, Corporate Finance  
Alberta Securities Commission  
Téléphone : 403-297-4225  
[ian.kerr@asc.ca](mailto:ian.kerr@asc.ca)

Stephen Paglia  
Legal Counsel, Investment Funds Branch  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Téléphone : 416-593-2393  
[spaglia@osc.gov.on.ca](mailto:spaglia@osc.gov.on.ca)

**Le 24 octobre 2008**

**Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier  
Joint Forum of Financial Market Regulators**

**Cadre 81-406**

## **Information au moment de la souscription de titres d'organismes de placement collectif et de fonds distincts**

**Document établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et le  
Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance**

**Le 24 octobre 2008**

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>Aperçu du cadre</b> .....	<b>5</b>
<b>Contexte</b> .....	<b>7</b>
<b>Livraison</b> .....	<b>8</b>
<b>Fiche de renseignements</b> .....	<b>16</b>
<b>Droits des investisseurs</b> .....	<b>23</b>
<b>Obligations de dépôt</b> .....	<b>26</b>
<b>Feuillelet descriptif sur les fonds distincts</b> .....	<b>28</b>
<b>Prochaines étapes</b> .....	<b>29</b>
<b>Annexe 1: Nouvelle fiche de renseignements <i>Aperçu du fonds</i></b> .....	<b>33</b>

Le Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier est composé de représentants des organismes suivants :

- l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR);
- le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA);
- les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM).

Le Forum conjoint a pour objectif d'améliorer le système de réglementation des services financiers en permanence au moyen d'une plus grande harmonisation, de la simplification et d'une meilleure coordination des activités de réglementation.

## Introduction

Notre vision du projet d'information au moment de la souscription est de fournir aux investisseurs des renseignements pertinents sur les organismes de placement collectif (les « OPC ») ou les fonds distincts (les OPC et les fonds distincts étant ci-après appelés collectivement les « fonds ») au moment où ils en ont le plus besoin, c'est-à-dire avant de prendre la décision d'investir.

Le 15 juin 2007, le Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier (le « Forum conjoint » ou « nous ») a publié le *Cadre proposé 81-406 - Information au moment de la souscription des organismes de placement collectif et des fonds distincts* (le « cadre proposé »).

Le cadre proposé décrivait les divers éléments de notre projet de régime d'information au moment de la souscription, y compris un nouveau sommaire du fonds intitulé « Aperçu du fonds », les modes de livraison et les droits des investisseurs, ainsi que les obligations réglementaires relatives à l'établissement, au dépôt et à la livraison du document.

La consultation a duré 120 jours et s'est terminée le 15 octobre 2007. Nous avons reçu des mémoires de 85 intervenants : 70 participants du secteur, 11 investisseurs ou représentants d'investisseurs et 4 autres intéressés.

Nous avons examiné attentivement tous les commentaires reçus. En outre, nous avons mené des consultations de suivi auprès des investisseurs, des participants des secteurs des OPC et de l'assurance et des fournisseurs de services afin de mieux comprendre et de clarifier certaines des questions soulevées dans les mémoires. Nous remercions tous ceux qui ont présenté des mémoires et participé aux consultations.

Le présent document décrit le cadre révisé et les modifications que nous lui avons apportées à la suite des commentaires reçus. Comme pour le cadre proposé, notre vision repose sur les trois principes clés suivants :

- fournir aux investisseurs des renseignements essentiels sur les fonds;
- fournir l'information dans un langage simple et accessible et dans des formats comparables;
- fournir l'information avant que les investisseurs prennent leur décision d'achat.

Nous voulons que les investisseurs reçoivent de l'information qui leur donne des connaissances de base exactes au sujet des avantages, des risques et des coûts éventuels d'un placement dans un fonds et qu'ils soient en mesure d'établir des comparaisons valables entre différents fonds.

Les participants du secteur tout autant que les investisseurs se sont déclarés d'accord avec ces principes dans leurs mémoires. Toutefois, certains participants du secteur ont également exprimé d'importantes réserves sur les perturbations et les coûts éventuels qui pourraient découler d'une application trop rigide des principes. Dans notre analyse des commentaires et de la nécessité d'apporter des changements au cadre proposé, nous avons cherché des solutions qui nous permettraient d'adopter les principes sans imposer de coûts exagérés. Nous avons également

vérifié si chaque changement proposé allait permettre aux investisseurs d'établir un lien entre l'information obtenue sur un fonds et l'achat qu'ils prévoyaient faire.

La fiche de renseignements *Aperçu du fonds* demeure la pièce maîtresse du cadre. Toutefois, compte tenu des commentaires reçus, nous y avons apporté des modifications, notamment sur le plan des frais et de la rémunération des conseillers.

Nous avons modifié notre approche de la livraison, en réponse à des commentaires selon lesquels l'obligation de remettre la fiche de renseignements avant chaque achat nuirait au processus d'achat à la fois pour les investisseurs et pour les conseillers. Nous croyons que l'approche révisée respecte toujours notre vision, tout en répondant mieux aux besoins des investisseurs et en étant adaptée aux divers modèles opérationnels qui ont cours dans les deux secteurs.

Nous avons revu certains points du droit au délai de réflexion proposé en réponse aux commentaires ainsi qu'à la suite des changements apportés à l'obligation de livraison. De même, pour tenir compte des commentaires, le cadre prévoit maintenant la mise à jour et le dépôt moins fréquents de la fiche de renseignements.

Le présent cadre reflète la vision partagée des responsables de la réglementation d'assurance et des autorités en valeurs mobilières d'un régime d'information plus pertinent et efficace. Il ne précise pas les obligations particulières relatives au nouveau régime, mais énonce plutôt les concepts et les principes sur lesquels les membres des ACVM et du CCRRA se sont entendus. Le cadre formera la base pour la mise en œuvre du régime.

Le Forum conjoint a soumis le cadre au CCRRA et aux ACVM pour qu'ils commencent à apporter des modifications aux lignes directrices et à la législation sur l'assurance (dans le cas des fonds distincts), et aux règlements et à la législation sur les valeurs mobilières (dans le cas des OPC). Chaque organisme aura recours à ses méthodes habituelles pour recueillir les commentaires de l'ensemble des intéressés et collaborer avec eux, afin de relever et de résoudre les problèmes liés à la mise en œuvre, et de formuler les modifications qui s'imposent. Le Forum conjoint surveillera ces travaux, surtout pour assurer l'harmonisation entre les secteurs.

Les responsables de la réglementation d'assurance et les autorités en valeurs mobilières sont résolument en faveur des principes clés et examineront la possibilité de les appliquer à d'autres produits d'assurance et de valeurs mobilières.

**Le présent document rend compte des opinions des autorités de réglementation et des associations qui sont membres du Forum conjoint, mais ne reflète pas nécessairement les points de vue des administrations gouvernementales.**

## Aperçu du cadre

Voici un résumé des principaux éléments du cadre. On trouvera une description détaillée de chaque élément dans les pages qui suivent.

**Fiche de renseignements.** La fiche de renseignements est la pièce maîtresse du régime d'information aux termes du cadre. Elle est rédigée en langage simple, tient sur les deux côtés d'une feuille et présente les renseignements essentiels pour les investisseurs, notamment le rendement, le risque et les frais. Afin de favoriser la simplicité et la comparabilité des produits, de nombreux aspects de la fiche de renseignements seront réglementés, comme les rubriques, les titres, leur ordre de présentation et certains éléments de contenu. D'autres aspects, comme le contenu particulier de certaines rubriques, seront laissés à la discrétion des sociétés de gestion de fonds et des assureurs, et une certaine souplesse sera prévue pour tenir compte des divers genres de fonds.

- **Moment de la livraison.** Selon le cadre, la livraison de la fiche de renseignements dépend du type d'achat et de la personne qui amorce l'opération :
  - **Achat initial.** Un achat initial est la souscription de titres d'un fonds dont l'investisseur ne détient aucun autre titre dans son compte ou aux termes de son contrat d'assurance, ou l'échange de titres contre des titres d'un tel fonds. Les conseillers devront livrer la fiche de renseignements au plus tard au moment de la souscription lorsqu'ils recommanderont un fonds autre qu'un fonds du marché monétaire. Dans le cas de l'achat initial de titres de fonds du marché monétaire recommandés par le conseiller et de titres de n'importe quel fonds amorcé par l'investisseur, les investisseurs pourront choisir de recevoir la fiche de renseignements en même temps que l'avis d'exécution plutôt qu'avant le moment de la souscription ou à ce moment. Les investisseurs qui ont un compte d'opérations exécutées sans conseils recevront la fiche de renseignements au plus tard en même temps que l'avis d'exécution pour l'achat initial de titres de n'importe quels fonds puisque toutes les opérations dans ces comptes sont amorcées par l'investisseur.
  - **Achat subséquent.** Il ne sera pas nécessaire de livrer la fiche de renseignements dans le cas d'achats subséquents de titres d'un fonds détenu dans le compte ou le contrat d'assurance de l'investisseur au moment de l'achat, ou dans le cas d'échanges contre des titres d'un tel fonds.

Les investisseurs pourront également, s'ils le souhaitent, recevoir tous les ans la fiche de renseignements relative à chaque fonds détenu dans le compte ou dans leur contrat d'assurance.

- **Modes de livraison.** Les conseillers pourront choisir parmi de nombreux modes de livraison avant le moment de la souscription ou à ce moment, notamment la remise en mains propres, la livraison par la poste et la transmission par télécopieur ou par voie électronique. La livraison électronique pourrait consister, par exemple, à envoyer directement à l'investisseur un courrier électronique accompagné d'une copie électronique de la fiche de renseignements ou d'un hyperlien menant à la fiche, ou à diriger l'investisseur vers la fiche de renseignements pertinente sur le site Web de la société de gestion du fonds ou de l'assureur. La seule mise à disposition du document sur le site Web ou la mention générale que le

document peut être consulté sur le site Web sans précisément diriger l'investisseur vers la fiche de renseignements pertinente ne remplira pas l'obligation de livraison.

- **Droit à un délai de réflexion.** Les investisseurs qui souscrivent des titres d'OPC ou de fonds distincts pourront résoudre leur achat dans les deux jours ouvrables suivant l'avis d'exécution en donnant un avis en ce sens au courtier ou à l'assureur. L'investisseur récupérera la somme qu'il a investie initialement ou, si elle est moins élevée, la valeur des titres du fonds à la date à laquelle il résout son achat, majorée des frais rattachés à la souscription. La résolution d'un achat sera traitée de la même manière qu'un rachat.

## Contexte

### Régime d'information actuel

À l'heure actuelle, le régime d'information sur les OPC et les fonds distincts ne permet pas de fournir des renseignements pertinents aux investisseurs au moment où ils en ont le plus besoin, c'est-à-dire avant de prendre la décision de souscrire les titres d'un fonds.

De nombreux investisseurs ont du mal à repérer et à comprendre les renseignements dont ils ont besoin parce que ceux-ci sont disséminés dans le prospectus simplifié dans le cas des OPC et dans le dépliant explicatif et le contrat d'assurance dans le cas des fonds distincts, documents qui sont généralement longs et complexes. Les investisseurs trouvent également qu'il est difficile de comparer les renseignements sur différents fonds.

En outre, il arrive que les investisseurs ne reçoivent pas les documents d'information avant de prendre une décision d'achat. Les courtiers doivent envoyer le prospectus aux souscripteurs de titres d'OPC dans les deux jours suivant l'achat. Les souscripteurs de titres de fonds distincts sont censés recevoir le dépliant explicatif au moment de la souscription, mais il arrive qu'ils ne reçoivent le contrat d'assurance qu'une fois l'achat conclu.

Bien que ces documents aient pour objet de fournir des renseignements très importants aux investisseurs qui envisagent de souscrire des titres d'un fonds, des recherches montrent que bon nombre d'entre eux n'utilisent pas ces renseignements lorsqu'ils prennent des décisions d'achat.

### Document de consultation de 2003

En 2003, le Forum conjoint a publié le Document de consultation 81-403 : *Réexamen de l'information à fournir au point de vente des fonds distincts et des organismes de placement collectif* et en avril 2004, son rapport sur ce document de consultation, qui résumait les commentaires reçus et présentait les réponses à ces commentaires. On peut consulter ces documents sur le site Web du Forum conjoint, à l'adresse suivante : [www.jointforum.ca](http://www.jointforum.ca).

### Cadre proposé de 2007

En 2007, le Forum conjoint a publié son cadre proposé, qui prévoyait un nouveau sommaire du fonds intitulé « Aperçu du fonds », les modes de livraison, un nouveau droit à un délai de réflexion, ainsi que les obligations réglementaires relatives à l'établissement et au dépôt du document. On peut consulter le texte du cadre proposé et les mémoires sur le site Web du Forum conjoint, à l'adresse suivante : [www.jointforum.ca](http://www.jointforum.ca).

## Livraison

La présente rubrique explique quand et comment les investisseurs recevront la fiche de renseignements. Le cadre révisé fait directement écho aux commentaires que nous avons reçus et offre davantage de souplesse pour répondre aux besoins des investisseurs et favoriser l'efficacité du marché. Il est également fondé sur l'obligation existante pour les conseillers en assurance et en valeurs mobilières de « bien connaître leur client » et d'établir la convenance du produit offert.

### Commentaires généraux

Le cadre proposé exigeait que la fiche de renseignements soit livrée au plus tard au moment de la souscription, tant pour les achats initiaux que pour les achats subséquents. Dans leurs commentaires, des intervenants du secteur et des investisseurs soutenaient qu'une méthode « universelle » pourrait nuire à l'exécution en temps opportun des opérations, car elle ne tient pas compte des types de relations que les conseillers entretiennent avec leurs clients ou des divers modèles opérationnels des courtiers et des assureurs.

Ainsi, certains intervenants sont d'avis que l'obligation de livraison au moment de la souscription ne devrait pas s'appliquer aux investisseurs ayant des comptes d'opérations exécutées sans conseils qui font eux-mêmes leurs recherches et prennent leurs décisions de placement avant de communiquer avec leur conseiller.

De nombreux intervenants étaient opposés à l'obligation de livrer la fiche de renseignements au plus tard au moment de la souscription dans le cas des achats subséquents en raison du risque de perturbation du processus d'achat.

Des intervenants ont également fait observer que des retards pourraient survenir lorsqu'un investisseur souhaite acheter des titres d'un fonds immédiatement, par exemple lorsque le marché est volatil ou pendant la période des REER.

### Principes directeurs

La fiche de renseignements doit être livrée s'il y a un risque que l'investisseur ne soit pas en mesure de prendre une décision éclairée au sujet d'un placement dans un fonds. Il est important de faire une distinction entre un investisseur qui s'en remet aux recommandations d'un conseiller et un autre qui fait lui-même ses recherches et désire seulement faire exécuter une opération.

La fiche de renseignements doit être livrée par le conseiller à un moment et d'une manière qui permettent à l'investisseur d'établir facilement un lien entre l'information qu'il reçoit au sujet d'un fonds et l'achat qu'il prévoit faire.

### Notre réponse

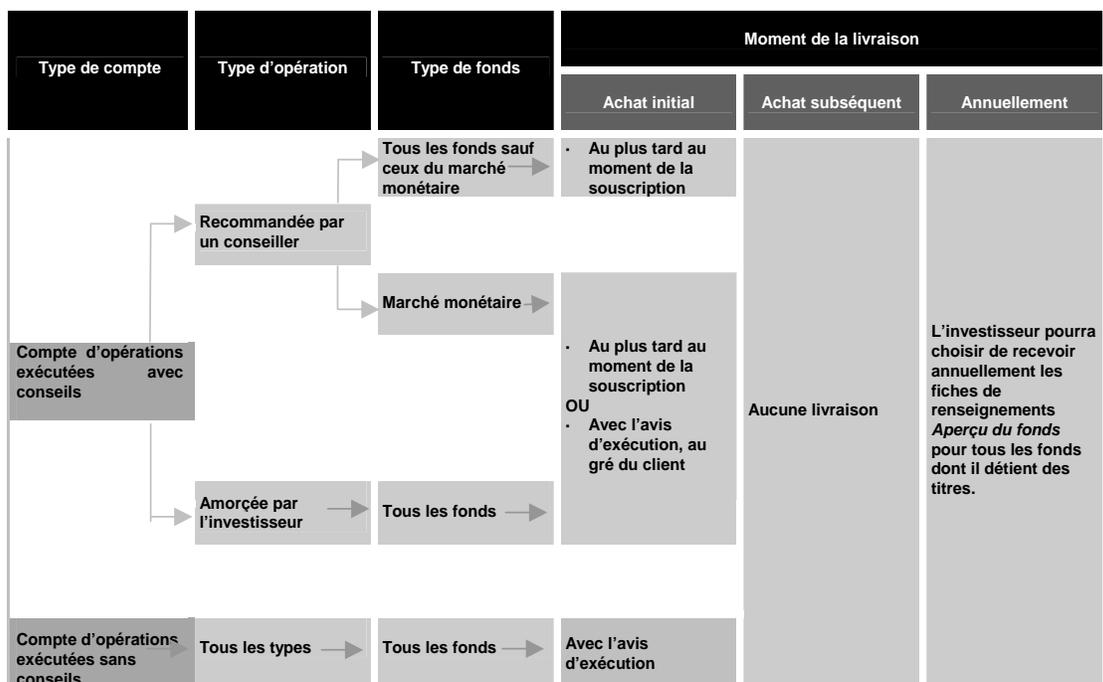
Conformément au cadre, la fiche de renseignements doit être livrée au plus tard au moment de la souscription pour tous les achats initiaux de titres d'OPC et de fonds distincts (sauf les fonds du marché monétaire) qui sont recommandés par le conseiller.

Les investisseurs qui détiennent un compte d'opérations exécutées avec conseils peuvent choisir de recevoir la fiche de renseignements en même temps que l'avis d'exécution (plutôt qu'avant le

moment de la souscription ou à ce moment) pour les achats initiaux de titres de fonds du marché monétaire recommandés par un conseiller et pour les achats initiaux de titres de fonds amorcés par l'investisseur. Les investisseurs qui ont un compte d'opérations exécutées sans conseils, ou dont les opérations ne font pas l'objet d'une évaluation visant à en établir la convenance, par exemple les investisseurs qui font affaire avec un courtier exécutant, recevront la fiche de renseignements au plus tard en même temps que l'avis d'exécution pour les achats initiaux de titres de tous les types de fonds.

Aucune obligation de livraison ne s'applique aux achats subséquents de titres de fonds dont l'investisseur détient déjà des titres. Toutefois, les sociétés de gestion de fonds et les assureurs seront tenus de faire en sorte que les investisseurs puissent en tout temps consulter les fiches de renseignements sur leur site Web ou les obtenir gratuitement en format papier.

Le diagramme ci-dessous illustre les obligations de livraison prévues par le cadre :



### Type d'opération

Le cadre tient compte du fait que les investisseurs n'auront pas tous besoin des mêmes renseignements sur les fonds. Leurs besoins dépendront en grande partie de la nature de leur relation avec leur conseiller et du type de compte qu'ils détiennent, ainsi que des circonstances de l'achat.

Par exemple, certains investisseurs se fient généralement aux recommandations de leur conseiller pour choisir un fonds alors que d'autres peuvent prendre des décisions de placement sur le fondement de leurs recherches et communiquer avec leur conseiller seulement pour faire exécuter une opération. Les sociétés qui donnent des conseils sont actuellement tenues de s'assurer que leurs conseillers évaluent la convenance de tous les achats effectués par un client, peu importe qui amorce l'opération.

L'obligation de convenance ne s'applique pas aux comptes d'opérations exécutées sans conseils, qu'ils soient détenus auprès d'une société de courtage offrant des services d'opérations avec conseils ou d'un courtier exécutant. Pour les souscriptions faites par l'intermédiaire de ces comptes, les investisseurs ne s'attendent pas à recevoir des conseils ni à ce que la convenance d'un produit soit évaluée. Ils se fondent sur leurs recherches pour prendre des décisions de placement et amorcent toutes leurs opérations. Ils s'attendent toutefois à ce que leurs opérations soient exécutées en temps opportun.

### **Obligations actuelles à l'égard des opérations recommandées**

L'obligation de livraison s'ajoute à celles des règlements et des instructions en vigueur applicables aux conseillers en valeurs mobilières et aux conseillers en assurance. La notion d'opération recommandée est un élément clé de l'obligation pour un conseiller d'établir la convenance. Pour s'acquitter de cette obligation, il doit s'assurer que chaque recommandation convient au client, compte tenu de la situation financière, des connaissances en placement, des objectifs de placement et de la tolérance au risque de ce dernier.

### **Moment de la livraison**

#### **Achat initial**

Selon le cadre, un achat initial est la souscription de titres d'un fonds dont l'investisseur ne détient aucun autre titre dans son compte ou aux termes de son contrat d'assurance, ou de l'échange de titres contre des titres d'un tel fonds.

#### *Comptes d'opérations exécutées avec conseils*

#### Si le conseiller recommande le fonds

À l'occasion de l'achat initial de titres de fonds qu'il recommande à un investisseur, sauf les fonds du marché monétaire, le conseiller dont les clients détiennent un compte d'opérations exécutées avec conseils devra fournir la fiche de renseignements au plus tard au moment de la souscription. Dans ce cas, l'investisseur pourrait ne pas posséder d'autres renseignements sur le fonds et ne pas être en mesure de prendre une décision éclairée sans la fiche de renseignements. Le conseiller peut se conformer à cette obligation de livraison au moyen d'une livraison par voie électronique, en mains propres ou par télécopieur.

#### Exception pour les fonds du marché monétaire

Nous sommes conscients qu'il peut arriver qu'un investisseur souhaite faire exécuter une opération sans délai même s'il possède peu ou pas d'information écrite au sujet d'un fonds.

Nous avons donc soustrait les fonds du marché monétaire de l'obligation de livraison au moment de la souscription, étant donné qu'ils comportent généralement des risques peu élevés et sont souvent utilisés comme véhicule de placement temporaire par les investisseurs, notamment

pendant la période des REER. Dans ce cas, après avoir recommandé initialement un fonds du marché monétaire, le conseiller peut discuter de nouveau avec son client afin de voir quels fonds pourraient convenir davantage à un investissement à long terme.

Les investisseurs pourront choisir de recevoir la fiche de renseignements sur un fonds du marché monétaire avant la souscription, à ce moment ou en même temps que l'avis d'exécution.

#### **Si l'investisseur amorce l'achat**

Nous convenons que les investisseurs qui amorcent l'achat initial de titres d'un fonds par l'intermédiaire d'un conseiller devraient pouvoir décider s'ils désirent recevoir la fiche de renseignements au moment de la souscription ou après.

Ainsi, les investisseurs qui prennent une décision de placement sans obtenir de recommandation de leur conseiller pourront choisir de recevoir la fiche de renseignements avant le moment de la souscription, à ce moment ou en même temps que l'avis d'exécution. Bien que le conseiller soit toujours tenu de dire si le fonds convient à l'investisseur, nous sommes conscients que l'investisseur qui a fait lui-même ses recherches devrait pouvoir demander l'exécution immédiate d'une opération.

#### **Livraison en même temps que l'avis d'exécution**

Ainsi qu'il est mentionné ci-dessus, le cadre prévoit deux cas où un investisseur peut choisir de recevoir la fiche de renseignements en même temps que l'avis d'exécution :

- lorsque le conseiller recommande l'achat initial de titres d'un fonds du marché monétaire;
- lorsque l'investisseur amorce l'achat initial de titres d'un fonds.

Dans ces cas, le conseiller devra informer l'investisseur de l'existence de la fiche de renseignements et lui expliquer qu'il peut choisir de la recevoir avant de passer un ordre d'achat ou après, c'est-à-dire en même temps que l'avis d'exécution. Les investisseurs doivent savoir qu'ils ont le droit de recevoir la fiche de renseignements avant de souscrire des titres d'un fonds, mais qu'ils peuvent choisir de la recevoir après la souscription.

#### **Comptes d'opérations exécutées sans conseils**

Des intervenants sont d'avis que le régime d'information au moment de la souscription ne devrait pas s'appliquer aux achats effectués dans un compte d'opérations exécutées sans conseils, par exemple par l'intermédiaire d'un courtier exécutant. Toutefois, même si les investisseurs qui possèdent ce type de compte s'informent sur toutes les opérations et s'attendent à une exécution immédiate, nous estimons que lorsqu'ils souscrivent les titres d'un fonds pour la première fois, ils devraient tout de même obtenir des renseignements sur le fonds et avoir le droit de résoudre leur achat.

Par conséquent, les sociétés de courtage qui offrent des comptes d'opérations exécutées sans conseils seront tenues de fournir la fiche de renseignements au plus tard en même temps que l'avis d'exécution.

### **Achat subséquent**

Le cadre définit l'achat subséquent comme étant la souscription ou l'échange de parts ou d'actions supplémentaires d'un fonds dont l'investisseur détient déjà des titres dans son compte ou aux termes de son contrat d'assurance.

Quelques participants du secteur estiment que les investisseurs pourraient être frustrés d'avoir à attendre qu'on leur remette la fiche de renseignements avant d'acheter des titres d'un fonds qu'ils connaissent déjà. D'autres intervenants et des investisseurs sont d'avis que les investisseurs ayant déjà en leur possession la fiche de renseignements fournie à l'occasion de l'achat initial, il ne serait pas nécessaire de la recevoir de nouveau, à moins que le fonds n'ait connu un changement important. Certains intervenants font remarquer que les investisseurs ont accès à d'autres sources de renseignements sur les fonds, comme le rapport de la direction sur le rendement des fonds.

Les participants du secteur signalent un certain nombre de cas où l'obligation de livrer la fiche de renseignements au plus tard au moment de la souscription à l'occasion d'achats subséquents pouvait perturber le processus d'achat. On évoque notamment les cas où le conseiller n'a pas la fiche de renseignements sur le fonds dont l'investisseur veut souscrire des titres et lorsque l'investisseur n'a pas un accès immédiat à un télécopieur ou à un ordinateur lui permettant de recevoir la fiche de renseignements lorsque l'opération est effectuée par téléphone.

Nous sommes d'accord avec ces intervenants et avons retiré l'obligation de livrer la fiche de renseignements à l'occasion d'achats subséquents. Nous soulignons que les investisseurs peuvent demander une fiche de renseignements en tout temps. Les sociétés de gestion de fonds et les assureurs seront tenus d'afficher la fiche de renseignements en tout temps sur leur site Web et d'en fournir sans frais une copie imprimée sur demande.

### **Livraison annuelle**

De nombreux intervenants ont proposé des solutions de rechange à l'obligation de livrer la fiche de renseignements lors des achats subséquents :

- livrer la fiche de renseignements uniquement si un changement important y a été apporté;
- permettre aux investisseurs de renoncer à recevoir la fiche de renseignements;
- livrer la fiche de renseignements après la souscription, en même temps que l'avis d'exécution;
- ne pas livrer la fiche de renseignements avant le moment de la souscription ou à ce moment; envoyer plutôt tous les six mois ou tous les ans une fiche mise à jour;
- ne livrer aucune fiche de renseignements.

Nous sommes d'accord que certains investisseurs pourraient juger utile de recevoir tous les ans une fiche de renseignements mise à jour. Les courtiers et les assureurs devront offrir aux investisseurs la possibilité de recevoir chaque année la fiche de renseignements de tous les fonds dans lesquels ils ont investi. En offrant ce choix, ils ne se soustraient pas à l'obligation de livraison prévue.

### **Solution de rechange**

Un groupe de participants du secteur propose une solution de rechange au régime d'information établi dans notre cadre proposé. Selon cet autre régime, au moment où l'investisseur ouvrirait un compte, il recevrait l'information suivante pour tous les OPC d'une même famille qui sont offerts ou tous les fonds distincts offerts aux termes d'un contrat d'assurance :

- de l'information sur les frais et sur la rémunération des conseillers, par « famille de fonds »;
- de l'information propre à chaque fonds, sur le modèle des renseignements figurant au recto de la fiche de renseignements type jointe au cadre proposé.

Lorsqu'un investisseur souscrirait les titres d'un fonds, la société de placement lui enverrait l'information propre au fonds en même temps que l'avis d'exécution. L'information propre aux fonds serait mise à la disposition des investisseurs sur un site Web central.

L'idée de fractionner les renseignements essentiels sur un fonds risquerait de compliquer la tâche de l'investisseur qui souhaite prendre une décision de placement éclairée. L'information pourrait être incomplète parce que l'investisseur a perdu les documents ou oublié les renseignements reçus à l'ouverture du compte, par exemple. Aussi, l'information reçue à l'ouverture du compte pourrait ne plus être d'actualité au moment où l'investisseur prend une décision de placement. L'investisseur pourrait également avoir de la difficulté à établir un lien entre les renseignements reçus à l'ouverture du compte et l'achat qu'il prévoit faire.

Le cadre n'empêche cependant pas les conseillers de fournir avec la fiche de renseignements, à l'ouverture du compte ou à tout autre moment, de l'information complémentaire portant notamment sur la rémunération et sur les frais relatifs à une famille de fonds.

#### **Modes de livraison**

Selon le cadre, les conseillers disposent d'un grand nombre de moyens pour livrer la fiche de renseignements, notamment la remise en mains propres, la livraison par la poste et la transmission par télécopieur ou par voie électronique. Le régime prévu par le cadre offrira une certaine souplesse à condition que les principes qui le sous-tendent soient respectés.

La livraison pourrait se faire, par exemple, par l'envoi d'une copie électronique du document directement à l'investisseur sous forme de pièce jointe ou d'hyperlien, ou par le renvoi de l'investisseur vers la fiche de renseignements pertinente sur le site Web de la société de gestion de fonds ou de l'assureur. La seule mise à disposition du document sur le site Web ou l'indication que le document peut être consulté sur le site Web sans précisément diriger l'investisseur vers la fiche de renseignements pertinente ne remplit pas l'obligation de livraison.

La livraison pourrait également se faire en dirigeant l'investisseur vers une fiche de renseignements qui lui a déjà été livrée, pourvu qu'elle soit à jour et que l'investisseur puisse facilement trouver les renseignements pertinents et établir un lien entre ceux-ci et l'achat qu'il prévoit faire.

La livraison de vive voix n'est pas permise aux termes du cadre. Bien que certains participants du secteur soient favorables à la livraison de vive voix et par la simple mise à disposition des fiches de renseignements sur le site Web, les investisseurs rejettent ces modes de livraison. Nous avons réexaminé ces options et en avons conclu qu'aucune ne respecte nos principes, plus particulièrement nos objectifs de simplicité et d'accessibilité.

Lorsque la livraison est autorisée après la souscription, les courtiers et les assureurs devront livrer la fiche de renseignements au plus tard en même temps que l'avis d'exécution.

#### **Obligation de livraison**

Lorsque la fiche de renseignements doit être livrée au plus tard au moment de la souscription, le conseiller a deux obligations :

- il doit livrer la fiche de renseignements à l'investisseur;
- une fois la fiche de renseignements livrée, il doit la présenter à l'investisseur.

Ces obligations visent à donner aux investisseurs l'occasion d'examiner les renseignements et de poser des questions avant de conclure un achat.

#### **Modification de l'obligation de livraison actuelle**

##### **Organismes de placement collectif**

L'obligation de livraison actuelle sera modifiée de manière à permettre aux courtiers de remplir leur obligation de transmission du prospectus simplifié en remettant uniquement la fiche de renseignements. Les courtiers devront transmettre le prospectus simplifié uniquement aux investisseurs qui en font la demande.

##### **Fonds distincts**

La fiche de renseignements fera partie du dépliant explicatif. L'obligation de livraison actuelle du dépliant explicatif ne sera pas modifiée.

Comme il est mentionné ci-dessus, les assureurs seront tenus de livrer la fiche de renseignements à l'occasion de l'achat initial de titres de fonds, autres que ceux du marché monétaire, qui a lieu après la conclusion du contrat d'assurance.

#### **Accusé de réception de la fiche de renseignements**

##### **Organismes de placement collectif**

Les courtiers ne seront pas tenus de demander aux investisseurs d'accuser réception de la fiche de renseignements; ils pourront imposer leurs exigences conformément à leurs politiques et procédures sur le respect de l'obligation de livraison. Bien que les courtiers puissent adopter une politique prévoyant que les investisseurs doivent retourner un accusé de réception écrit de la fiche de renseignements, nous ne prévoyons pas les y obliger.

##### **Fonds distincts**

Les assureurs devront prévoir un espace dans la demande d'assurance où l'investisseur apposera sa signature pour confirmer qu'il a reçu les fiches de renseignements sur tous les fonds distincts sélectionnés dans la demande, comme le prévoit la législation.

Selon leurs politiques et procédures de conformité, les assureurs peuvent exiger des investisseurs qu'ils accusent réception de la fiche de renseignements à l'occasion des achats initiaux effectués après que les investisseurs ont conclu le contrat d'assurance.

#### **Remise d'autres documents au moment de la souscription**

Comme le cadre proposé, le cadre permet aux courtiers et aux assureurs de remettre aux investisseurs des documents publicitaires ou promotionnels autorisés avant le moment de la souscription ou à ce moment. Le conseiller devra présenter la fiche de renseignements à l'investisseur même s'il lui remet d'autres documents. Les règles régissant actuellement les documents publicitaires et promotionnels continueront de s'appliquer.

## Fiche de renseignements

La fiche de renseignements est la pièce maîtresse du régime d'information au moment de la souscription. Dans l'ensemble, l'approche et le format du document sont les mêmes que dans le cadre proposé. Toutefois, nous avons révisé certains éléments du contenu, notamment les renseignements sur les frais et la rémunération du conseiller qui figuraient au verso du document. La présente rubrique fait état des commentaires que nous avons reçus et des modifications que nous avons apportées.

### Commentaires généraux

La plupart des intéressés sont favorables à l'élaboration d'une fiche contenant des renseignements clairs et pertinents exprimés dans un langage simple. Une partie des intervenants souhaite la normalisation du contenu de la fiche de renseignements, alors que l'autre met en garde contre les écueils d'une normalisation à outrance. Quelques intervenants sont en faveur d'une approche du document fondée sur les principes.

Certains intervenants appuient la proposition d'exiger une fiche de renseignements distincte pour chaque série, catégorie ou option de garantie d'un fonds comportant un ratio des frais de gestion (un « RFG ») qui lui est propre, dans la mesure où les investisseurs connaissent les autres options et si la série est indiquée sur la fiche. D'autres intervenants suggèrent également d'établir un document regroupant les fonds d'une même famille et présentant toutes les séries ou catégories de titres d'un fonds.

Des participants du secteur s'opposent à la création d'une fiche de renseignements distincte pour chaque série en raison du temps et des coûts liés à la préparation et au dépôt des versions multiples. Ils préféreraient n'avoir qu'une seule fiche de renseignements présentant toutes les séries de titres d'un fonds.

Quelques participants du secteur suggèrent d'établir pour chaque fonds une fiche de renseignements qui n'inclurait que des données représentatives sur le rendement et les frais, plutôt que d'établir une fiche pour chaque série. Ils proposent d'utiliser la série dont le RFG est le plus élevé ou la série la plus courante, ou encore de permettre à la société de gestion du fonds de choisir la série.

### Principes directeurs

La fiche de renseignements doit permettre aux investisseurs de comparer facilement les fonds, mais elle doit également être assez souple pour répondre aux besoins des différents types de fonds et permettre aux sociétés de gestion de fonds et aux assureurs de fournir une description précise de leurs fonds. La fiche de renseignements doit être brève, c'est-à-dire qu'elle ne devrait normalement pas compter plus de deux pages.

### Notre réponse

Même si nous avons reçu beaucoup de suggestions utiles prévoyant l'ajout de renseignements ou la modification des renseignements existants, nous les avons toutes examinées minutieusement en regard de notre vision. Plus précisément, pour évaluer si une modification était justifiée, nous

nous sommes demandés si une telle modification allongerait ou compliquerait le document outre mesure.

De nombreux aspects de la fiche de renseignements seront obligatoires, mais une marge de manœuvre sera permise sous certaines rubriques servant à présenter les caractéristiques du fonds, comme les titres dans lesquels le fonds investit et les types d'investisseurs auxquels il convient.

La création d'une fiche de renseignements pour chaque série ou catégorie correspond davantage à notre vision, soit que les investisseurs auront plus de facilité à la lire et à la comprendre et qu'ils pourront plus aisément établir le lien avec un achat en particulier.

Pour de nombreux fonds, la série peut avoir une incidence non seulement sur le RFG et le rendement, mais également sur un certain nombre d'autres points à considérer. Par exemple, le type d'investisseurs pouvant acheter les titres d'un fonds peut varier selon la série (investisseurs institutionnels, investisseurs individuels), tout comme la rémunération du conseiller (frais, commissions), les options de frais d'acquisition, le type de produits (fonds unique, programme à frais fixes), les placements minimaux ainsi que les exigences en matière de fiscalité et de revenu. De telles différences pourraient avoir une incidence sur un certain nombre de rubriques de la fiche de renseignements, notamment la rubrique « Bref aperçu » (RFG, distributions) ainsi que les rubriques concernant le rendement, la convenance au client, les frais d'acquisition et les frais permanents. Il serait difficile d'élaborer pour toutes les séries d'un fonds une fiche de renseignements qui soit aussi concise et facile à lire qu'une fiche créée pour une seule série du fonds.

Par conséquent, une fiche de renseignements devra être créée pour chaque catégorie ou série d'un fonds. Toutefois, les diverses options de garantie d'un fonds distinct pourront être regroupées sur une seule fiche.

### **Contenu de la fiche de renseignements**

Le texte qui suit est un résumé des modifications que nous avons apportées à la fiche de renseignements. Nous avons créé de nouvelles versions de la fiche de renseignements type : l'une pour les OPC et l'autre pour les fonds distincts. Les fiches sont essentiellement similaires, mais reflètent certaines différences entre les deux produits de placement. Vous trouverez les fiches à l'annexe 1.

#### **Recto**

Nous avons ajouté la série au nom du fonds afin d'aider les investisseurs à distinguer les différentes séries d'un fonds pouvant les intéresser. Nous avons également ajouté au verso, sous la rubrique « Combien cela coûte-t-il? », une note concernant les autres séries qui pourraient convenir à l'investisseur.

#### **Bref aperçu**

Plusieurs participants du secteur n'étaient pas favorables à la mention distincte des frais d'assurance dans la partie concernant le RFG de la rubrique « Bref aperçu » en raison de la complexité du calcul lié à ces frais pour certains fonds distincts. Étant d'accord avec ce commentaire, nous avons modifié la fiche de renseignements sur les fonds distincts pour que seul le RFG total figure sous cette rubrique. Nous avons également raccourci le libellé présentant le

RFG parce que celui-ci est expliqué en détail sous la nouvelle rubrique concernant les frais permanents au verso.

Quelques intervenants suggéraient d'ajouter le ratio des frais d'opérations. Nous avons étudié la question, mais par souci de simplicité, nous avons décidé de ne faire mention que du RFG.

Nous avons également ajouté le montant minimal du placement initial et des placements supplémentaires sous la rubrique « Bref aperçu » en réponse aux commentaires précisant que les placements minimaux pouvaient différer selon la série.

#### **Dans quoi le fonds investit-il?**

Quelques participants du secteur souhaitaient que les objectifs de placement soient mentionnés sous cette rubrique. Nous n'avons pas fait ce changement parce que la rubrique concernant les placements vise à présenter une description concise des placements du fonds. Toutefois, les sociétés de gestion de fonds et les assureurs peuvent traiter des objectifs de placement sous la rubrique sur la convenance des placements.

Certains intervenants voulaient des détails sur l'utilisation des diagrammes circulaires. Les sociétés de gestion de fonds et les assureurs pourront choisir jusqu'à deux diagrammes circulaires appropriés pour chaque fiche de renseignements.

#### **Quel a été le rendement du fonds?**

Quelques intervenants souhaitaient l'ajout de repères dans les renseignements sur le rendement. Nous avons étudié la question, mais comme nous avons pour principe de viser la simplicité, nous n'avons pas inclus de repères.

D'autres intervenants souhaitaient des éclaircissements sur le calcul des rendements moyens. Les responsables de la réglementation d'assurance et les autorités en valeurs mobilières fourniront des indications supplémentaires aux participants du secteur sur le mode de calcul des rendements moyens au moment de la mise en œuvre du projet.

Quelques intervenants suggéraient d'ajouter une remarque sur l'incidence de l'impôt sur les rendements. Étant d'accord avec ce commentaire, nous y avons donné suite en ajoutant une remarque dans la rubrique sur le rendement.

#### **Quel est le degré de risque?**

Certains intervenants s'opposaient à l'utilisation d'une échelle pour mesurer les risques et ont suggéré d'autres approches. Nous les avons examinées mais estimons que l'échelle offre la comparabilité et l'uniformité requises pour être bien comprise des investisseurs. Nous avons cependant revu le texte de présentation afin de clarifier la façon dont l'échelle est utilisée.

Un certain nombre d'intervenants s'opposaient à l'utilisation de la classification des risques de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (l'« IFIC ») pour l'établissement de l'échelle des risques puisqu'elle a été mise au point par le secteur. Le cadre prévoit que l'échelle de risques de l'IFIC sera utilisée au moins jusqu'à l'élaboration d'une solution de rechange acceptable. Certaines autorités de réglementation préféreraient inclure une obligation générale pour l'évaluation des risques en précisant dans une directive que l'échelle de l'IFIC peut être utilisée pour le respect de l'obligation. Les responsables de la réglementation d'assurance et les autorités

en valeurs mobilières veilleront à trouver une autre échelle qui n'a pas été mise au point par le secteur. Le cas échéant, ils évalueront s'il est encore pertinent d'utiliser l'échelle de l'IFIC pour mesurer les risques.

#### **Y a-t-il des garanties?**

Nous avons légèrement modifié le libellé de la fiche de renseignements sur les OPC afin de tenir compte du fait que certains OPC offrent des garanties.

#### **À qui le fonds est-il destiné?**

Quelques intervenants affirmaient que la convenance d'un placement peut varier selon que le fonds s'intègre bien ou non au portefeuille d'un investisseur. D'autres se demandaient de quelle façon ils pourraient établir un lien entre la volatilité d'un fonds et la convenance au client. La fiche de renseignements vise à fournir l'information essentielle sur un fonds donné. L'analyse de la composition d'un portefeuille dépasse la portée du document et fait plutôt partie du rôle du conseiller. Toutefois, les sociétés de gestion de fonds et les assureurs disposeront d'une marge de manœuvre dans la description de la convenance des placements.

Quelques intervenants étaient d'avis que la mise en garde figurant dans la fiche de renseignements type était exagérément négative. Nous précisons qu'une telle mise en garde ne concerne pas tous les fonds.

#### **Verso**

La plupart des commentaires formulés à l'égard de la fiche de renseignements étaient liés à l'information sur les frais et la rémunération, qui figure au verso.

Plusieurs participants du secteur ont fait remarquer qu'il existe diverses formes de rémunération pour le conseiller et que c'est la société de placement qui établit la structure de rémunération du conseiller.

Nous sommes d'accord avec ces commentaires et avons révisé la fiche de renseignements pour ne présenter que la rémunération versée à la société de placement. Nous avons supprimé la rubrique sur la rémunération du conseiller et avons remplacé le terme « conseiller » par « société de placement ». Nos modifications prennent également en compte les remarques précisant que pour les comptes d'opérations exécutées sans conseils, l'investisseur n'a pas de conseiller. La rémunération versée à la société de placement est désormais incluse dans les parties pertinentes du tableau des frais d'acquisition et dans une nouvelle rubrique portant sur les frais permanents du fonds.

#### **Frais d'acquisition**

Plusieurs participants du secteur ont souligné que les fonds peuvent offrir des options de frais d'acquisition autres que celles qui figurent dans le tableau, notamment les options « frais d'acquisition réduits » ou « sans frais d'acquisition ». Ces intervenants faisaient également remarquer que l'information concernant les frais d'acquisition différés était incomplète; par exemple, il manquait les renseignements sur les échanges gratuits de fonds et les rachats sans frais d'une tranche de 10 % des titres achetés.

Les investisseurs souhaitaient que la fiche de renseignements présente des explications sur certains termes tels que « frais d'acquisition initiaux » et « frais d'acquisition différés ». Deux

intervenants affirmaient que les cases à cocher du tableau pouvaient laisser croire à un investisseur que la fiche de renseignements était en fait un formulaire de demande.

Nous sommes d'accord avec ces commentaires : nous avons révisé le tableau afin de le rendre plus clair et d'y inclure plus de renseignements sur les options de frais d'acquisition. Nous signalons que les sociétés de gestion de fonds et les assureurs devront indiquer toutes les options de frais d'acquisition offertes pour chaque série d'un fonds, y compris celles qui ne figurent pas dans la fiche de renseignements type.

#### **Frais permanents du fonds (nouvelle rubrique)**

Quelques investisseurs souhaitaient avoir plus de détails sur les commissions de suivi. Certains intervenants voulaient établir clairement le lien entre le RFG et la rémunération, d'autres étaient d'avis que nous devons préciser qui paie quoi et à qui, et fournir des pourcentages.

Nous avons donné suite à ces commentaires en créant une nouvelle rubrique sur les frais permanents du fonds. Elle présente les principales composantes du RFG et explique de quelle façon les commissions de suivi sont établies, y compris les pourcentages correspondant à chaque option de frais d'acquisition.

#### **Autres frais (nouvelle rubrique)**

Quelques intervenants ont fait observer que les investisseurs pourraient avoir à payer d'autres frais, qui devraient être mentionnés dans la fiche de renseignements. Nous convenons que les investisseurs devraient connaître tous les frais exigibles à l'égard d'un achat ou d'une vente de titres d'un fonds et avons ajouté une rubrique donnant un aperçu de certains frais représentatifs.

#### **Et si je change d'idée?**

Nous avons revu le libellé de cette rubrique afin qu'elle reflète les modifications proposées au droit à un délai de réflexion.

#### **Renseignements**

Deux intervenants suggéraient d'ajouter une mise en garde indiquant que la fiche de renseignements contient de l'information essentielle sur un fonds, mais que cette information peut être incomplète. Quelques-uns proposaient d'inclure dans cette rubrique des renvois à d'autres documents, comme la notice annuelle, le rapport de la direction sur le rendement du fonds et les états financiers, ainsi qu'à des ressources pédagogiques.

Nous avons tenu compte de ces commentaires et avons ajouté une mention indiquant que la fiche de renseignements peut ne pas contenir toute l'information dont un investisseur peut avoir besoin. Par souci de simplicité, nous n'avons laissé que le renvoi au prospectus simplifié ou au contrat d'assurance, selon le cas.

D'autres intervenants faisaient remarquer que les investisseurs pourraient ignorer ce qu'est un prospectus simplifié. Nous en convenons et avons revu le libellé afin que ce document soit mis en contexte.

### **Établissement de la fiche de renseignements**

Le texte qui suit est un résumé des obligations qui s'appliquent à l'établissement de la fiche de renseignements. Les responsables de la réglementation d'assurance et les autorités en valeurs mobilières fourniront des indications supplémentaires au moment de la mise en œuvre du projet.

#### **Contenu**

- Les sociétés de gestion de fonds et les assureurs devront élaborer une fiche de renseignements pour chaque série ou catégorie d'un fonds.
- Les assureurs pourront regrouper toutes les options de garantie d'une série ou d'une catégorie d'un fonds sur une même fiche de renseignements.
- Les éléments suivants seront prévus par règlement :
  - les rubriques à inclure et leur ordre de présentation;
  - les rubriques devant figurer au recto;
  - les rubriques devant figurer au verso;
  - les titres des rubriques;
  - certaines mentions.
- Pour qu'ils puissent décrire leurs fonds avec exactitude, les sociétés de gestion de fonds et les assureurs jouiront d'une certaine marge de manœuvre, notamment pour les éléments suivants :
  - la description des placements du fonds;
  - la possibilité d'utiliser deux diagrammes circulaires pour illustrer la répartition des placements;
  - le type de répartition utilisé dans les diagrammes circulaires;
  - la description de la convenance du produit;
  - la description des frais d'acquisition;
  - la description des frais permanents du fonds, y compris les commissions de suivi;
  - la description des autres frais permanents.

#### **Format**

- La fiche de renseignements comportera au plus deux pages (soit le recto et le verso d'une feuille), à moins que, en raison des multiples options de frais d'acquisition, les éléments du verso ne puissent pas tous se retrouver sur la même page. Dans ce cas, elle pourra comporter une troisième page.
- Les sociétés de gestion de fonds et les assureurs pourront établir la fiche de renseignements dans un format horizontal ou vertical.

#### **Police**

- Il n'existera aucune exigence minimale quant à la taille de la police, mais celle-ci devra être très lisible.

#### **Couleur**

- Les sociétés de gestion de fonds et les assureurs pourront créer une fiche de renseignements en couleurs ou en noir et blanc.

**Niveau de difficulté de lecture**

- La fiche de renseignements devra être rédigée dans un langage simple.
- Le niveau de difficulté de lecture de la fiche de renseignements devra être inférieur à 6,0 sur l'échelle Flesch-Kincaid ou une échelle équivalente.

## Droits des investisseurs

La présente rubrique traite des droits que nous proposons d'accorder aux investisseurs.

### Commentaires généraux

De façon générale, les intervenants sont en faveur du droit à un délai de réflexion de deux jours qui est prévu dans le cadre proposé. Par ailleurs, certains intervenants ont laissé entendre qu'il serait plus facile pour les investisseurs et les conseillers de fixer la date de début du délai de réflexion si celui-ci était établi d'après la date de réception de l'avis d'exécution par l'investisseur plutôt que d'après la date à laquelle l'investisseur donne l'instruction au conseiller de souscrire des titres du fonds.

Un certain nombre d'intervenants ont des réserves sur le droit des investisseurs de résoudre en tout temps la souscription de titres d'OPC si la fiche de renseignements n'est pas livrée au plus tard au moment de la souscription. Ils estiment que ce droit complique considérablement l'obligation qu'ont les courtiers de conserver en dossier des preuves de la livraison, car un investisseur pourrait, des mois ou des années après une opération, affirmer ne jamais avoir reçu la fiche de renseignements.

### Principes directeurs

Les investisseurs doivent bénéficier d'un délai raisonnable pour changer d'avis après avoir souscrit des titres d'un OPC ou d'un fonds distinct. Ils doivent aussi avoir un recours si la fiche de renseignements contient de l'information incomplète ou inexacte, ou s'ils ne reçoivent pas la fiche de renseignements comme le prévoit le cadre.

### Notre réponse

#### Droit à un délai de réflexion

Il importe que les investisseurs et les conseillers comprennent les circonstances dans lesquelles s'applique le droit à un délai de réflexion. Nous abondons dans le sens des intervenants qui affirment qu'il est plus facile pour les investisseurs et les conseillers d'établir le délai de réflexion d'après la date de réception par l'investisseur de l'avis d'exécution. Les personnes qui investissent dans des OPC disposent d'un droit similaire dans de nombreuses provinces.

Le cadre prévoit l'application du droit à un délai de réflexion à toutes les souscriptions. Dans le cas des OPC, le délai de réflexion commencera à la date de réception par l'investisseur de l'avis d'exécution ou la date à laquelle il est réputé l'avoir reçu en vertu de la législation. Dans le cas des fonds distincts, le délai de réflexion commencera au moment où l'investisseur reçoit l'avis d'exécution ou, s'il est antérieur, le septième jour suivant la mise à la poste de l'avis d'exécution.

#### Résolution pendant le délai de réflexion

Dans le cas des OPC, l'investisseur qui souhaite résoudre son achat pendant le délai de réflexion devra en aviser le courtier par écrit. Si l'achat a été réglé en espèces, le courtier devra remettre l'argent à l'investisseur. Si l'achat est le résultat de l'échange de titres d'un autre fonds, le courtier devra donner l'instruction à la société de gestion du fonds de remettre les titres échangés de sorte que l'investisseur récupère son placement initial.

Si la société de gestion du fonds a reçu un paiement du courtier ou si des titres d'OPC ont été émis, la société de gestion du fonds devra remettre au courtier l'argent qu'elle a reçu ou la valeur des titres émis calculée à la date de résolution de l'achat par l'investisseur.

Dans le cas des fonds distincts, l'investisseur qui souhaite résoudre son achat pendant le délai de réflexion s'adressera à l'assureur. En outre, les investisseurs disposeront d'un délai de réflexion supplémentaire pour annuler leur contrat d'assurance dans les deux jours suivant sa signature.

#### **Somme récupérée en cas de résolution pendant le délai de réflexion**

L'investisseur récupérera la moins élevée des sommes suivantes :

- la somme qu'il a investie initialement;
- la valeur des titres du fonds à la date de résolution de son achat.

Si la valeur des titres diminue pendant le délai de réflexion, l'investisseur récupérera une somme inférieure à celle qu'il a investie.

L'investisseur récupérera les frais liés à l'opération, comme les frais d'acquisition. Aucuns frais de rachat ne s'appliqueront. L'investisseur ne paiera aucuns frais de négociation à court terme. La résolution d'un achat sera traitée de la même manière qu'un rachat.

#### **Droit en cas d'information fausse ou trompeuse**

##### **Organismes de placement collectif**

La fiche de renseignements sera intégrée par renvoi dans le prospectus simplifié. Par conséquent, les lois sur les valeurs mobilières en vigueur s'appliqueront et, si la fiche de renseignements contient de l'information fausse ou trompeuse, l'investisseur pourra se prévaloir du droit d'action prévu par la loi contre l'OPC de demander la nullité ou des dommages-intérêts.

##### **Fonds distincts**

La fiche de renseignements sera intégrée par renvoi dans le contrat d'assurance. Par conséquent, si elle contient de l'information fausse ou trompeuse, les lois sur les assurances et les contrats qui sont en vigueur s'appliqueront.

#### **Droit en cas de non-livraison de la fiche de renseignements**

##### **Organismes de placement collectif**

Les lois sur les valeurs mobilières actuellement en vigueur prévoient un droit d'action en cas de non-transmission du prospectus simplifié. Ce droit est aussi prévu par le cadre si la fiche de renseignements n'est pas livrée au moment où elle aurait dû l'être.

Comme il est indiqué précédemment, les obligations de transmission du prospectus qui sont actuellement en vigueur seront modifiées afin de permettre aux courtiers de s'acquitter de leurs obligations en livrant uniquement une fiche de renseignements. Les investisseurs pourront obtenir le prospectus simplifié sur demande. La transmission sur demande des autres documents allégera le fardeau des courtiers et des investisseurs en limitant la transmission du prospectus aux investisseurs qui souhaitent consulter l'information complémentaire qu'il contient.

**Fonds distincts**

Les lois sur les assurances en vigueur s'appliqueront. Dans certains cas, le fait qu'un assureur omette de livrer la fiche de renseignements lorsqu'il est tenu de le faire constituera une pratique ou un acte malhonnête ou mensonger. Par conséquent, bien que les investisseurs ne puissent résoudre leur achat, ils pourront porter plainte auprès de l'autorité de réglementation provinciale, qui pourra prendre des mesures contre l'assureur.

## Obligations de dépôt

La présente rubrique expose les obligations de dépôt et de mise à jour des fiches de renseignements qui sont prévues dans le cadre.

### Organismes de placement collectif

#### Dépôt

Les sociétés de gestion de fonds devront déposer les fiches de renseignements auprès des autorités en valeurs mobilières chaque année, en même temps que le prospectus et les documents connexes, afin d'obtenir le visa des autorités. Elles continueront d'établir et de déposer un prospectus simplifié, une notice annuelle, des états financiers et des rapports de la direction sur le rendement du fonds conformément à la pratique actuelle.

Compte tenu des commentaires des participants du secteur qui estimaient qu'il serait astreignant et onéreux de devoir effectuer plus d'un dépôt par année, nous avons supprimé l'obligation de déposer les fiches de renseignements en même temps que les documents d'information continue annuels et intermédiaires.

Par ailleurs, les sociétés de gestion de fonds qui souhaitent fournir des renseignements plus récents aux investisseurs pourront mettre à jour et déposer les fiches de renseignements plus fréquemment, mais au plus une fois par trimestre, sauf en cas de changement important.

Les ACVM analyseront en profondeur le régime d'information applicable aux OPC afin d'évaluer s'il peut être simplifié.

#### Changements importants

Les sociétés de gestion de fonds devront déposer une nouvelle fiche de renseignements ou une fiche de renseignements mise à jour en cas de changement important dans l'information fournie. Un tel changement important sera traité de la même façon que les changements importants dans l'information figurant dans le prospectus.

#### Obligations d'attestation

Les obligations d'attestation pour les prospectus d'OPC seront modifiées afin que les attestations soient prospectives. Les obligations seront semblables à celles du régime du prospectus simplifié qui sont prévues par le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*.

Les attestations prospectives s'appliqueront à toutes les mises à jour des fiches de renseignements. Si un OPC dépose une modification du prospectus par suite d'un changement important dans l'information figurant dans le prospectus simplifié ou dans la fiche de renseignements, de nouvelles attestations seront exigées.

**Examen par les autorités de réglementation**

Les autorités en valeurs mobilières examineront les fiches de renseignements de la même façon qu'ils le font pour les autres documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié.

Une fois l'examen terminé, l'autorité en valeurs mobilières visera le prospectus. Aucun titre d'OPC ne pourra être vendu avant que l'autorité en valeurs mobilières de chaque province où les titres sont placés n'ait accordé son visa ou avant qu'un visa n'ait été réputé octroyé aux termes du régime de passeport dans les provinces où ce régime s'applique.

**Fonds distincts****Dépôt**

Les assureurs devront déposer des fiches de renseignements auprès des responsables de la réglementation d'assurance dans les provinces où le dépôt est exigé. Les fiches de renseignements devront être déposées chaque année, en même temps que les autres documents faisant partie du contrat d'assurance, aux fins de l'obtention d'un visa dans les provinces où un tel visa est accordé.

Nous avons supprimé l'obligation de mettre à jour et de déposer les fiches de renseignements chaque semestre dans les provinces où le dépôt est exigé. Selon les commentaires reçus, il serait astreignant et onéreux de devoir effectuer plus d'un dépôt par année. Les assureurs pourront mettre à jour et déposer les fiches de renseignements au plus une fois par trimestre, sauf s'il se produit un changement important.

**Changements importants**

Les assureurs devront déposer une nouvelle fiche de renseignements ou une fiche de renseignements mise à jour dans les provinces où le dépôt est exigé en cas de changement important dans l'information que contient la fiche de renseignements. Si une modification doit être apportée au contrat d'assurance en raison du changement important, l'assureur devra obtenir un visa pour la modification dans les provinces où un tel visa est accordé avant d'utiliser la fiche de renseignements modifiée.

**Examen par les autorités de réglementation**

La fiche de renseignements fera partie du dépliant explicatif que les responsables de la réglementation d'assurance examineront conformément à leurs pratiques courantes.

Une fois l'examen terminé, le responsable de la réglementation d'assurance accordera un visa dans les provinces où cette pratique est en vigueur.

Les responsables de la réglementation d'assurance examineront les mises à jour des fiches de renseignements faisant suite à des changements importants conformément à leurs pratiques courantes et les viseront dans les provinces où cette pratique est en vigueur.

## Feuille descriptif sur les fonds distincts

Le CCRRA a élaboré de son côté un document type de deux pages intitulé *Faits saillants*. Ce feuille descriptif résume les principales caractéristiques du contrat d'assurance aux termes duquel les fonds distincts sont offerts.

Nous avons reçu un certain nombre de commentaires au sujet du feuille descriptif. Le CCRRA travaillera en collaboration avec les intéressés du secteur de l'assurance afin d'apporter à ce feuille descriptif des changements qui sont compatibles avec notre vision.

## Prochaines étapes

Le Forum conjoint a soumis le cadre au CCRRA et aux ACVM pour qu'ils commencent à apporter des modifications aux lignes directrices et à la législation sur l'assurance (dans le cas des fonds distincts), et aux règlements et à la législation sur les valeurs mobilières (dans le cas des OPC).

Chaque organisme aura recours à ses méthodes habituelles pour recueillir les commentaires de l'ensemble des intéressés et collaborer avec eux, afin de relever et de résoudre les problèmes liés à la mise en œuvre, et de formuler les modifications qui s'imposent. Le Forum conjoint surveillera ces travaux, surtout pour assurer l'harmonisation entre les secteurs.

Le processus de mise en œuvre devrait prévoir une période de transition suffisamment longue pour permettre aux participants du secteur d'établir et de déposer des fiches de renseignements. Les participants du secteur devraient aussi avoir suffisamment de temps pour mettre au point des procédures leur permettant de s'acquitter de leurs obligations de livraison en vertu du nouveau régime.

### Pour plus de renseignements

Si vous avez des questions au sujet du cadre, veuillez communiquer avec le Secrétariat du Forum conjoint.

Neil Mohindra  
Policy Manager  
Joint Forum Secretariat  
5160 Yonge St.  
Box 85, 17<sup>th</sup> floor  
North York (Ontario)  
M2N 6L9

Téléphone : 416-590-7031  
Télécopieur : 416-590-7070  
Courriel : [jointforum@fsc.gov.on.ca](mailto:jointforum@fsc.gov.on.ca)

### Comité sur l'information au moment de la souscription du Forum conjoint

#### Président du comité

Jim Hall  
Superintendent of Insurance and Financial Institutions  
Saskatchewan Financial Services Commission  
Téléphone : 306-787-7881  
Courriel : [jhall@sfsc.gov.sk.ca](mailto:jhall@sfsc.gov.sk.ca)

#### Membres

Noreen Bent  
Manager and Senior Legal Counsel

Legal Services, Corporate Finance  
British Columbia Securities Commission  
Téléphone : 604-899-6741  
Courriel : nbent@bcsc.bc.ca

Christopher Birchall  
Senior Securities Analyst  
Corporate Finance  
British Columbia Securities Commission  
Téléphone : 604-899-6722  
courriel : cbirchall@bcsc.bc.ca

Peter Blandy  
Manager of Compliance  
Alberta Superintendent of Insurance and Financial Institutions  
Téléphone : 780-415-8556  
Courriel : peter.blandy@gov.ab.ca

Bob Bouchard  
Directeur et chef de l'administration  
Commission des valeurs mobilières du Manitoba  
Téléphone : 204-945-2555  
Courriel : bob.bouchard@gov.mb.ca

Patricia Callon  
Investment Funds Branch  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Téléphone : 416-593-3673  
Courriel : pcallon@osc.gov.on.ca

Elliott Katz  
Senior Policy Analyst,  
Licensing and Market Conduct Division  
Commission des services financiers de l'Ontario  
Téléphone : 416-590-7578  
Courriel : ekatz@fsco.gov.on.ca

Scott Lamb  
Legal Counsel  
Commission des services financiers de l'Ontario  
Téléphone : 416-590-7024  
Courriel : slamb@fsco.gov.on.ca

Fernand Lavigne  
Analyste financier  
Autorité des marchés financiers

Téléphone : 514-395-0558, poste 4818  
 Courriel : fernand.lavigne@lautorite.qc.ca

Pierre Martin  
 Avocat  
 Service des affaires juridiques  
 Autorité des marchés financiers  
 Téléphone : 514-395-0337, poste 2545  
 Courriel : pierre.martin@lautorite.qc.ca

Stephen Paglia  
 Legal Counsel  
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
 Téléphone : 416-593-2393  
 Courriel : spaglia@osc.gov.on.ca

Carol Shevlin  
 Policy Manager  
 Secrétariat du CCRRA  
 Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance  
 Téléphone : 416-226-7893  
 Courriel : cshevlin@fscsco.gov.on.ca

Susan Silma  
 Director, Compliance and Registrant Regulation  
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
 Téléphone : 416-593-2302  
 Courriel : ssilma@osc.gov.on.ca

Grant Swanson  
 Executive Director, Licensing and Market Conduct Division  
 Commission des services financiers de l'Ontario  
 Téléphone : 416-590-7120  
 Courriel : gswanson@fscsco.gov.on.ca

Susan Swayze  
 Senior Plain Language Editor  
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
 Téléphone : 416-593-2338  
 Courriel : sswayze@osc.gov.on.ca

### **Comité directeur sur l'information au moment de la souscription du Forum conjoint**

#### **Président du comité**

David Wild  
 Chair  
 Saskatchewan Financial Services Commission

and Superintendent of Pensions  
Téléphone : 306-787-9006  
Courriel : dwild@sfsc.gov.sk.ca

**Membres**

Bob Christie  
Chief Executive Officer and Superintendent  
Commission des services financiers de l'Ontario  
Téléphone : 416-590-7000  
Courriel : bchristi@fsco.gov.on.ca

C. Michael Grist  
Deputy Superintendent of Insurance  
Financial Institutions Commission of British Columbia  
Téléphone : 604-953-5370  
Courriel : c.michael.grist@ficombc.ca

Doug Hyndman  
Chair  
British Columbia Securities Commission  
Téléphone : 604-899-6555  
Courriel : dhyndman@bcsc.bc.ca

Lawrence Ritchie  
Vice-Chair  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Téléphone : 416-593-8241  
Courriel : lritchie@osc.gov.on.ca

Jean St-Gelais  
Président-directeur général  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 418-525-7251  
Courriel : jean.st-gelais@lautorite.qc.ca

**Annexe 1**  
**Nouvelle fiche de renseignements *Aperçu du fonds***  
**sur les OPC et les fonds distincts**



Les Fonds XYZ

# APERÇU DU FONDS

## Fonds d'actions canadiennes XYZ – Série A au 30 septembre 2008

### Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 <sup>er</sup> janvier 1996
Valeur totale au 30 septembre 2008 :	1 milliard de dollars
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,25 %

Gestionnaire de portefeuille :	Gestion de capitaux ltée
Distributions :	Annuelles, le 15 décembre
Placement minimal :	500 \$ (initial), 50 \$ (supplémentaire)

### Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds investit dans des entreprises canadiennes de toutes les tailles et de tous les secteurs. Les graphiques qui suivent donnent un aperçu des placements du fonds au 30 septembre 2008. Ces placements sont appelés à changer.

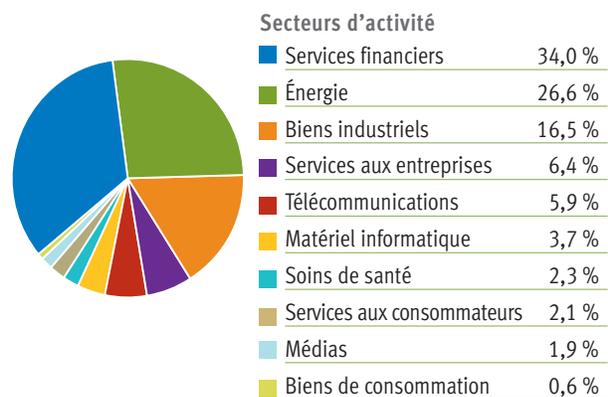
### Dix principaux placements (au 30 septembre 2008)

1. Banque Royale du Canada
2. Encana Corp.
3. Petro-Canada
4. Alcan Inc.
5. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
6. Goldcorp Inc.
7. Extencicare Inc.
8. Husky Energy
9. Open Text
10. Thomson Corp.

Nombre total de placements **126**

Les 10 principaux placements représentent **32 % du fonds.**

### Répartition des placements (au 30 septembre 2008)



### Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG. Ces frais diminuent les rendements de vos placements.

Il importe de noter que le rendement passé du fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur. Aussi, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale personnelle.

#### Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans détient aujourd'hui 2 705 \$, ce qui donne un rendement annuel moyen de 10,5 %.

#### Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. On note trois années durant lesquelles les porteurs ont perdu une partie des sommes détenues au début de l'année.



### Quel est le degré de risque?

Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer. Les Fonds XYZ estiment que le risque associé au présent fonds est modéré.



### Y a-t-il des garanties?

Comme la plupart des OPC, le fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

### À qui le fonds est-il destiné?

#### Aux investisseurs qui :

- recherchent un placement à long terme;
- désirent investir dans un large éventail d'entreprises canadiennes;
- peuvent supporter les hauts et les bas du marché boursier.

**! N'investissez pas dans ce fonds si vous avez besoin d'une source de revenu régulier.**



## Fonds d'actions canadiennes XYZ – Série A

**Combien cela coûte-t-il?**

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des parts de série A du fonds. Les frais sont différents pour chaque série. Informez-vous sur les autres séries qui pourraient vous convenir.

**1. Frais d'acquisition**

Lorsque vous achetez des parts du fonds, vous devez choisir le moment où les frais d'acquisition seront perçus. Informez-vous sur les avantages et les inconvénients de chaque option.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
<b>Frais d'acquisition initiaux</b>	Jusqu'à 4 % du montant investi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous choisissez le taux avec votre conseiller.</li> <li>Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant investi et sont remis à votre société de placement à titre de commission.</li> </ul>
<b>Frais d'acquisition différés</b>	<b>Si vous vendez :</b> moins de 1 an après l'achat 6,0 % moins de 2 ans après l'achat 5,0 % moins de 3 ans après l'achat 4,0 % moins de 4 ans après l'achat 3,0 % moins de 5 ans après l'achat 2,0 % moins de 6 ans après l'achat 1,0 % 6 ans ou plus après l'achat 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais d'acquisition différés sont à taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu.</li> <li>Lorsque vous investissez dans le fonds, Les Fonds XYZ versent à votre société de placement une commission de 4,9 %. Les frais d'acquisition différés que vous payez sont remis aux Fonds XYZ.</li> <li>Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence de 10 % de vos parts chaque année sans frais d'acquisition différés.</li> <li>Vous pouvez échanger vos parts contre des parts de série A d'un autre fonds des Fonds XYZ n'importe quand sans frais d'acquisition différés. Le calendrier des frais d'acquisition différés est établi selon la date où vous investissez dans le premier fonds.</li> </ul>

**2. Frais permanents du fonds**

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent le rendement de votre placement.

	Taux annuel (en pourcentage de la valeur du fonds)
<b>Frais de gestion</b> Le fonds paie des frais de gestion aux Fonds XYZ.	2,00 %
<b>Frais d'exploitation</b> Il s'agit des frais liés à l'exploitation du fonds.	0,25 %
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b> Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation.	2,25 %

**Commission de suivi**

Les Fonds XYZ versent à votre société de placement une commission de suivi tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre société de placement vous fournit. La société de courtage peut verser une partie de la commission à ses conseillers.

La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez :

- **Frais d'acquisition initiaux** – jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement annuellement;
- **Frais d'acquisition différés** – jusqu'à 0,50 % de la valeur de votre placement annuellement.

**3. Autres frais**

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendrez ou transférerez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
<b>Frais de négociation à court terme</b>	1 % de la valeur des parts que vous vendez ou transférez dans les 90 jours de leur achat. Ces frais sont remis au fonds.
<b>Frais d'échange</b>	Votre société de placement peut demander jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous transférez dans un autre fonds des Fonds XYZ.
<b>Frais de changement</b>	Votre société de placement peut demander jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous transférez dans une autre série du fonds.

**Et si je change d'idée?**

- Vous pouvez annuler votre placement au plus tard deux jours après que vous avez reçu l'avis d'exécution.
- Vous devez remettre à votre société de placement un avis écrit lui indiquant que vous désirez annuler votre placement.
- Vous récupérez le montant investi, ou un montant moindre si la valeur du fonds a baissé.
- Si vous avez payé en espèces, vous serez remboursé en espèces. Si vous avez échangé des parts d'un autre fonds, votre placement retournera dans cet autre fonds.
- Vous récupérez également les frais d'acquisition que vous aurez payés.

**Renseignements**

Le présent sommaire peut ne pas contenir toute l'information dont vous avez besoin. Vous pouvez demander un exemplaire du prospectus simplifié, qui contient plus de détails.

Les Fonds XYZ  
123, rue Répartition d'actif  
Montréal (Québec)  
H1A 2B3

Téléphone : 514-555-5555  
Sans frais : 1-800-555-5556  
Courriel : placement@fondscopy.com  
www.fondscopy.com



# APERÇU DU FOND

Contrat d'assurance Assuriques<sup>MD</sup>  
Fonds d'actions canadiennes XYZ  
au 30 septembre 2008

## Bref aperçu

Date de création du fonds :	1 <sup>er</sup> janvier 1996
Valeur totale au 30 septembre 2008 :	1 milliard de dollars
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,85 % à 3,45 %, selon la garantie choisie

Gestionnaire de portefeuille :	Gestion de capitaux ltée
Distributions :	Annuelles, le 15 décembre
Placement minimal :	500 \$ (initial), 50 \$ (supplémentaire)

## Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds investit dans des entreprises canadiennes de toutes les tailles et de tous les secteurs. Les graphiques qui suivent donnent un aperçu des placements du fonds au 30 septembre 2008. Ces placements sont appelés à changer.

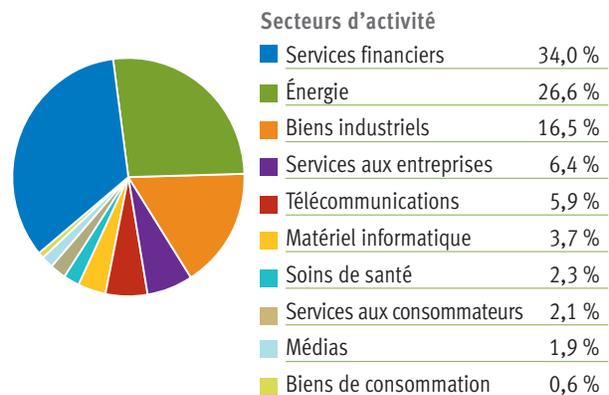
### Dix principaux placements (au 30 septembre 2008)

1. Banque Royale du Canada
2. Encana Corp.
3. Petro-Canada
4. Alcan Inc.
5. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
6. Goldcorp Inc.
7. Extencicare Inc.
8. Husky Energy
9. Open Text
10. Thomson Corp.

Nombre total de placements **126**

Les 10 principaux placements représentent 32 % du fonds.

### Répartition des placements (au 30 septembre 2008)



## Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds, pour un investisseur qui a choisi la garantie de base, au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG. Ces frais diminuent les rendements de vos placements.

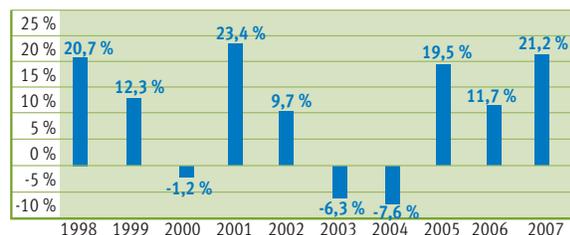
Il importe de noter que le rendement passé du fonds n'est pas nécessairement indicatif du rendement futur. Aussi, le rendement réel dépendra de la garantie choisie et de votre situation fiscale personnelle.

### Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 \$ dans le fonds et qui a choisi la garantie de base il y a 10 ans détient aujourd'hui 2 539 \$, ce qui donne un rendement annuel moyen de 9,8 %.

### Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années pour un investisseur qui a choisi la garantie de base. On note trois années durant lesquelles les porteurs ont perdu une partie des sommes détenues au début de l'année.



## Quel est le degré de risque?

Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer. La Géante, financière estime que le risque associé au présent fonds est modéré.



## Y a-t-il des garanties?

Le fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il inclut des garanties qui protègent votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de détails, voir le verso du présent document ou le contrat d'assurance.

## À qui le fonds est-il destiné?

### Aux investisseurs qui :

- recherchent un placement à long terme;
- désirent investir dans un large éventail d'entreprises canadiennes;
- peuvent supporter les hauts et les bas du marché boursier.

**!** N'investissez pas dans ce fonds si vous avez besoin d'une source de revenu régulier.



### Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des parts du fonds. Les frais permanents sont différents pour chaque option de garantie.

#### 1. Frais d'acquisition

Lorsque vous achetez des parts du fonds, vous devez choisir le moment où les frais d'acquisition seront perçus. Informez-vous sur les avantages et les inconvénients de chaque option.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
<b>Frais d'acquisition initiaux</b>	Jusqu'à 4 % du montant investi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous choisissez le taux avec votre conseiller.</li> <li>Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant investi et sont remis à votre société de placement à titre de commission.</li> </ul>
<b>Frais d'acquisition différés</b>	<b>Si vous vendez :</b> moins de 1 an après l'achat 6,0 % moins de 2 ans après l'achat 5,0 % moins de 3 ans après l'achat 4,0 % moins de 4 ans après l'achat 3,0 % moins de 5 ans après l'achat 2,0 % moins de 6 ans après l'achat 1,0 % 6 ans ou plus après l'achat 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais d'acquisition différés sont à taux fixe. Ils sont déduits du montant vendu.</li> <li>Lorsque vous investissez dans le fonds, La Géante, financière verse à votre société de placement une commission de 4,9 %. Les frais d'acquisition différés que vous payez sont remis à La Géante, financière.</li> <li>Vous pouvez vendre jusqu'à concurrence de 10 % de vos parts chaque année sans frais d'acquisition différés.</li> <li>Vous pouvez échanger vos parts contre d'autres parts de fonds offerts aux termes d'un contrat d'assurance n'importe quand et sans frais d'acquisition différés tant que vous ne changez pas d'option de garantie. Le calendrier des frais d'acquisition différés est établi selon la date où vous investissez dans le premier fonds.</li> </ul>

#### 2. Frais permanents du fonds

Le ratio des frais de gestion (RFG) comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent le rendement de votre placement. Pour plus de détails sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)
De base (75/75)	2,85 %
Combinée (75/100)	3,10 %
Totale (100/100)	3,45 %

#### Commission de suivi

La Géante, financière verse à votre société de placement une commission de suivi tant que vous détenez des parts du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre société de placement vous fournit. La société de placement peut verser une partie de la commission à ses conseillers.

La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez :

- **Frais d'acquisition initiaux** – jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement annuellement;
- **Frais d'acquisition différés** – jusqu'à 0,50 % de la valeur de votre placement annuellement.

#### 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendrez ou transférerez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
<b>Frais de négociation à court terme</b>	1 % de la valeur des parts que vous vendez ou transférez dans les 90 jours de leur achat. Ces frais sont remis au fonds.
<b>Frais d'échange</b>	La Géante, financière peut demander jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous transférez dans un autre fonds offert aux termes d'un contrat d'assurance.
<b>Frais de changement</b>	La Géante, financière peut demander jusqu'à 2 % de la valeur des parts dont vous changez l'option de garantie.

#### Et si je change d'idée?

- Vous pouvez annuler votre placement au plus tard deux jours après que vous avez reçu l'avis d'exécution.
- Vous devez remettre à votre société de placement un avis écrit lui indiquant que vous désirez annuler votre placement.
- Vous récupérerez le montant investi, ou un montant moindre si la valeur du fonds a baissé.
- Si vous avez payé en espèces, vous serez remboursé en espèces. Si vous avez échangé des parts d'un autre fonds, votre placement retournera dans cet autre fonds.
- Vous récupérerez également les frais d'acquisition que vous aurez payés.

#### Renseignements

Le présent sommaire peut ne pas contenir toute l'information dont vous avez besoin. Vous pouvez demander un exemplaire du contrat d'assurance, qui contient plus de détails.

La Géante, financière  
 100, rue Quelconque  
 Edmonton (Alberta)  
 T5J 3G8

Téléphone : 780-555-1212  
 Sans frais : 1-800-555-5556  
 Courriel : placement@geantefin.com  
 www.geantefin.com

### 3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

### 3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

#### Courtiers en valeurs

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Desgroseillers	Raymond	Le Groupe Option Retraite inc.	2008-10-07
Doyle	Janessa Jasmine	TD Waterhouse Canada inc.	2008-10-10
Duval	Diane	Financière Banque Nationale inc.	2008-10-20
Fichtner	Carl Jr.	Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	2008-10-10
Fiorini	Jules Joseph	Capital Sherbrooke Street (SSC) inc.	2008-10-08
Galea	Grey Clayton	Valeurs Mobilières TD inc.	2008-10-15
Kotsirilios	Fotini	Marchés mondiaux CIBC inc.	2008-10-07
Molina Estrada	Josue	BMO Ligne d'action inc.	2008-10-17
Ng Niat Ting	George	Valeurs Mobilières GRS inc.	2008-10-08
O'Reilly	Johanna Katherine	M Associés inc.	2008-05-09
Overbury	Mark Richard	BMO Ligne d'action inc.	2008-10-17
Pan	Qing Lan	TD Waterhouse Canada inc.	2008-10-10
Primeau	Yves	Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc.	2008-10-16
Primeau	Yves	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2008-10-08
Rusheleau	Peter Gerard	Financière Banque Nationale inc.	2008-09-08
Sharma	Ronit	Valeurs Mobilières HSBC (Canada) inc.	2008-10-10
Sit	Hong Kwan	BMO Ligne d'action inc.	2008-10-17
Tong	Ho Kuen	TD Waterhouse Canada inc.	2008-10-10
Wan	Patricia Wing Ching	Valeurs Mobilières HSBC (Canada) inc.	2008-10-10

#### Conseillers en valeurs

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Andrews	David Russell	Société de placements SEI Canada	2008-10-17
Capelle	Philippe Jean	BNC gestion alternative inc.	2008-10-14
Denis	Carle	BNC gestion alternative inc.	2008-10-14
Mazza	Antonio	Trust Banque Nationale inc.	2008-10-09
Murphy	Hugo	BNC gestion alternative inc.	2008-10-14
Perron	François	BNC gestion alternative inc.	2008-10-14
Senecal	Denis	BNC gestion alternative inc.	2008-10-14

#### Cabinets de services financiers et sociétés autonomes

## Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337  
 Montréal : (514) 395-0337  
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	F Placement de parts permanentes et de parts privilégiées
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	

5b	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
5d	Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur	
5e	Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des particuliers	
5f	Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des entreprises	
6	Planification financière	
7	Courtage en épargne collective	
8	Courtage en contrats d'investissements	
9	Courtage en plans de bourses d'études	

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
174032	Adesina	Oluwaseun	1A	2008-10-15
174032	Adesina	Oluwaseun	7	2008-10-10
178793	Assamri	Abdelmajid	1A	2008-10-21
168738	Bellemare	Olivier	5A	2008-10-21
170824	Belmessabih	Khadija	7	2008-10-10
170824	Belmessabih	Khadija	1A	2008-10-15
161181	Benedetti	Martine	4B	2008-10-16
102702	Bernard	Marius	7	2008-10-14
171086	Besette	Josée	7, F	2008-10-16
146214	Bisson	James	7	2008-10-16
135497	Blanchet	Martin	5D	2008-10-15
149314	Boisseau	Chantal	7	2008-10-15
179009	Bonnar	Christopher	7	2008-10-10
104097	Bouchard	Andrée	7, F	2008-10-15
170229	Bouchard	Pierre	7	2008-10-16
104097	Bouchard	Andrée	6	2008-10-20
104376	Boucher	Nicole	7	2008-10-17
149462	Bouchmama	Mourad	7	2008-10-16
150957	Breault	Nancy	7, F	2008-10-15

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
166876	Charbonneau	Karine	7	2008-10-16
175656	Chevalier	Richard	3C	2008-10-20
176823	Cloutier	Danny	7, F	2008-10-14
168148	Conia	Becky	7	2008-10-14
146759	Coulombe	Karine	7, F	2008-10-15
108222	Courchesne	Nicolas	6, 7	2008-10-17
178952	Couture	Patrick	1A	2008-10-16
171609	Davey	Robert	1A	2008-10-21
109984	Desrochers	Martin	4B	2008-10-20
170629	Dompierre	Sonia	4B	2008-10-16
110516	Dorval	Marielle	7, F	2008-10-15
139220	Duchesne	Johanne	7, F	2008-10-15
174027	El-Ramly	Mahmoud	7	2008-10-17
112144	Ferron	Serge	4A	2008-10-20
178835	Fortier	Julie	1A	2008-10-15
178835	Fortier	Julie	7	2008-10-10
177759	Fortuné	Robenson	4B	2008-10-20
176363	Foucreault	Benoît	1A	2008-10-07
112803	Fournier	Ginette	F	2008-10-10
157788	Gaudet	Sarah	7	2008-10-14
113989	Gauthier	France	7	2008-10-17
175070	Gauthier	Shirley	4C	2008-10-21
159010	Germain	Alain	7	2008-10-17
114797	Giroux	Daniel	4A	2008-10-15
174282	Greaves	Julien	7	2008-10-20
168241	Gunville	Martin	7, F	2008-10-15
178924	Guo	Anjun	7	2008-10-15
180115	Ha Yeung	Sharon	1B	2008-10-15
171937	Hsieh	Chia Chia	7	2008-10-15
171937	Hsieh	Chia Chia	1A	2008-10-20
146077	Jacinthe	Jean Widy	3B	2008-10-20
160385	Jacques	Annie	3B	2008-10-20
160988	Jobin	Sébastien	5E	2008-10-16
179072	Kasdas	Sarah	7	2008-10-17
166614	Kudzman	Robert	4C	2008-10-15
117829	Labrecque	Benoit	1A, 2A	2008-10-16
168692	Lachambre	Tommy	1A	2008-10-16
175415	Laflamme	Jean-François	3B	2008-10-20

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
161206	Lampron	Sylvie	7	2008-10-15
163637	Landry	Pierre	7	2008-10-20
172769	Lasnier	Annie	7, F	2008-10-16
150708	Lefebvre	Mireille	7, F	2008-10-20
121163	Lemieux	Louise	3A	2008-10-20
179626	Lespérance	Nancy	1B	2008-10-15
176460	Lessoued	Radha	7	2008-10-17
171346	Liberty	Mathieu	1A	2008-10-20
149431	Loayza	Faride	1A	2008-10-16
179286	Lynch	Brenda	4B	2008-10-15
155357	Lévesque	Joël	1A	2008-10-20
161527	Mallet	Geneviève	5E	2008-10-21
145379	Morin	Réjeanne	3B	2008-10-15
158459	Morin	Nathalie	4B	2008-10-20
153135	Munger	Sylvain	1A	2008-10-16
161143	Ménard	Catherine	3B	2008-10-15
169335	Nahum	Quentin	7	2008-10-15
179329	Okoye	Joel	7	2008-10-20
126318	Pellerin	Julie	4A	2008-10-20
126356	Pelletier	Danielle	6	2008-10-16
176505	Petit	Marie-Claude	7	2008-10-17
178859	Pigeon	Véronique	4B	2008-10-20
163976	Rinn	Charlene	7	2008-10-14
129371	Rokach	Rony	4C	2008-10-15
165846	Roy	Daniel Rosaire	7	2008-10-17
166785	Saadé	Léa	6	2008-10-21
179100	Samuel	André	1B	2008-10-15
145312	Sandberg	Annika	4B	2008-10-16
130587	Schneidman	Howard	1A, 2B	2008-10-20
164845	Senhaji	Fatiha	7	2008-10-14
158162	Shehata	Rasha	7	2008-10-20
175950	Slanina	Victor	7, F	2008-10-14
156370	Soucisse	Yves	4C	2008-10-15
158265	Studentsova	Elena	7	2008-10-15
130656	Séguin	Jean	1A, 2B	2008-10-21
132343	Therrien	Muguette	7	2008-10-14
174466	Thivierge	Dany	4B	2008-10-20
132754	Trahan	Jean-Claude	1A, 2A	2008-10-21

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
169740	Traore	Kadiatou	7	2008-10-15
163426	Trudel	Julie	4A	2008-10-20
137836	Trépanier	René	5D	2008-10-15
172858	Turbide-Potvin	Geneviève	7	2008-10-14
173717	Vaudry	Annick	7	2008-10-17
134391	Vincent	Marcel	7	2008-10-14
134777	Zaouaga	Tidjani	1A	2008-10-14
134777	Zaouaga	Tidjani	7	2008-10-20

### 3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

#### 3.5.1 Les cessations de fonctions d'un dirigeant ou d'un dirigeant responsable

##### Courtiers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
BMO Nesbitt Burns inc.	Hanson	Peter	2008-09-16
BMO Nesbitt Burns ltée/Ltd.	Hanson	Peter	2008-09-16
Capital Wellington Ouest	Rothwell	John Douglas	2008-10-15
Courtage Direct Banque Nationale inc.	Breton	Yves Gilles	2008-10-17
Financière Banque Nationale inc.	Hardy	James Richmond	2008-10-14
Financière Banque Nationale inc.	Imrie	Brian Crompton	2008-10-14
Financière Banque Nationale inc.	Rusheleau	Peter Gerard	2008-09-08
GMP Gestion Privée S.E.C.	Johnston	Kathy Lisa	2008-10-17
GMP Valeurs Mobilières S.E.C.	Johnston	Kathy Lisa	2008-10-17
M Associés inc.	O'Reilly	Johanna Katherine	2008-09-24
Marchés mondiaux CIBC inc.	Parkes	Bradley John	2008-10-15
Placements Manuvie incorporée	Shiel	Christine Antoinette	2008-10-15
Valeurs Mobilières GRS inc.	Ng Niat Ting	George	2008-10-10
Valeurs Mobilières TD inc.	Friesen	Mark Jason	2008-10-09

##### Conseillers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
BNC gestion alternative inc.	Senecal	Denis	2008-10-14
Conseil privé Stonegate S.E.C.	Summers	Keith	2008-09-08
Corporation financière Unie	Summers	Keith	2008-09-08
Cranston, Gaskin, O'Reilly & Vernon	Gaskin	Mark	2008-09-04
Elliott & Page limitée	Morin	Myles	2008-10-10
Foyston, Gordon & Payne inc.	Patenaude	Dean Jr.	2008-03-03
Foyston, Gordon & Payne inc.	Williams	David A.	2008-03-03
Gestion de placements UBS Canada inc.	Nemec	Karel	2008-09-30
Trust Banque Nationale inc.	Mazza	Antonio	2008-10-09

##### Cabinets de services financiers et sociétés autonomes

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date
512150	Gestion d'actifs Credential inc.	Hague	Robert	2008-10-17

### 3.5.2 Les cessations d'activités

#### Cabinets de services financiers et sociétés autonomes

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500322	Marc Dubois	Assurance de dommages	2008-10-15
500754	Assurexperts François Blais inc.	Assurance de dommages	2008-10-17
500956	Optiassurance inc./ Optiinsurance inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2008-10-17
501861	Pierre Trudelle	Planification financière	2008-10-20
501886	Gerald Singer inc.	Assurance de personnes	2008-10-21
502968	Gestion financière R.D.C. inc.	Assurance de personnes Planification financière	2008-10-21
503628	Cyril Reboul	Assurance collective de personnes	2008-10-16
503896	Assurances Préfontaine inc.	Assurance de dommages	2008-10-16
503900	Groupe courtiers 2000 inc.	Assurance de dommages	2008-10-21
504315	Groupe financier Tutino inc.	Assurance de personnes	2008-10-21
505331	Marco Madon	Assurance de personnes	2008-10-20
505508	Les services en assurances Berkshire inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2008-10-21
505551	Courtage Plus 3 R inc.	Assurance de personnes	2008-10-16
506969	Howard Schneidman	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2008-10-20
507903	Jean Dupriez	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2008-10-20
508992	Sherpa Investissement inc.	Assurance de personnes Planification financière Courtage en épargne collective Courtage en contrats d'investissement	2008-10-16
509804	Sherpa assurances inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2008-10-17
510962	Éric Bérubé	Assurance de personnes	2008-10-20
511952	Edith Anne Murray	Assurance de personnes	2008-10-16
512028	Pascale Cantin	Assurance de personnes Planification financière	2008-10-21
512367	Josianne Houde	Assurance de personnes	2008-10-15
512517	Alain Beauregard	Assurance de personnes	2008-10-20
513331	Services financiers Tommy Lanctot inc.	Assurance de personnes	2008-10-17
513743	Nan Hu	Assurance de personnes	2008-10-16

#### Radiations

Inscription	Nom du représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
510246	Yves Raymond	2008-DIST-0050	Radiation	2008-07-28
511333	Mohamed Ghazi Ben Tounes	2008-PDIS-0089	Radiation	2008-08-25
511549	Alain Charette	2008-PDIS-0104	Radiation	2008-09-29

### 3.5.3 Les ajouts concernant les agréments des dirigeants ou dirigeants responsables

#### Courtiers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
BMO Nesbitt Burns inc.	Hanson	Peter	2008-09-16
BMO Nesbitt Burns Ltée/Ltd.	Hanson	Peter	2008-09-16
Capital Wellington Ouest	Rothwell	John Douglas	2008-10-15
Courtage Direct Banque Nationale inc.	Breton	Yves Gilles	2008-10-17
Financière Banque Nationale Inc.	Hardy	James Richmond	2008-10-14
Financière Banque Nationale Inc.	Imrie	Brian Crompton	2008-10-14
Financière Banque Nationale Inc.	Rusheleau	Peter Gerard	2008-09-08
GMP Gestion Privée S.E.C.	Johnston	Kathy Lisa	2008-10-17
GMP Valeurs Mobilières S.E.C.	Johnston	Kathy Lisa	2008-10-17
M Associés inc.	O'Reilly	Johanna Katherine	2008-09-24
Marchés mondiaux CIBC inc.	Parkes	Bradley John	2008-10-15
Placements Manuvie incorporée	Shiel	Christine Antoinette	2008-10-15
Valeurs Mobilières GRS inc.	Ng Niat Ting	George	2008-10-10
Valeurs Mobilières TD inc.	Friesen	Mark Jason	2008-10-09

#### Conseillers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Addenda Capital inc.	Mickler	Lorraine	2008-10-03
Beutel, Goodman & Compagnie	Clarke	Peter	2008-09-26
Corporation financière Unie	Gallant	Gary	2008-10-01
Cranston, Gaskin, O'Reilly & Vernon	Cranston	Donald	2008-09-23
Fonds d'investissement de Citibanque Canada	DeVita	Betty	2008-10-01
UBS Gestion globale d'actifs	Chan	Arthur	2008-09-23

#### Cabinets de services financiers et sociétés autonomes

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date
512150	Gestion d'actifs Credential inc.	Lalani	Yasmin	2008-10-17

### 3.5.4 Les nouvelles inscriptions

#### Cabinets de services financiers et sociétés autonomes

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
513845	Daigneault, Ferland Assurances inc.	Yves Daigneault	Assurance de dommages	2008-10-20
513849	Valimax inc.	Jean Dupriez	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2008-10-20

### 3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

## 3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

### 3.7.1 Autorité

Décision n° 2008-PDIS-0104

**ALAIN CHARETTE**  
(...)  
Inscription n° 511 549

---

#### Décision

(article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2*)

---

#### LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 15 août 2008, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») émettait à l'encontre de Alain Charrette un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2* (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de cette même loi.

L'avis à Alain Charrette établit les faits constatés et les manquements qui lui sont reprochés de la manière suivante :

#### FAITS CONSTATÉS

1. Alain Charrette détient une inscription auprès de l'Autorité lui permettant d'agir à titre de représentant autonome, portant le n° 511 549, les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes. À ce titre, Alain Charrette est assujéti à la LDPSF.
2. Alain Charrette n'a pas, à ce jour, de représentant rattaché à son inscription de représentant autonome, et ce, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2008.
3. Alain Charette, selon nos informations, ne possède pas d'assurance de responsabilité, et ce, depuis le 17 avril 2008.
4. Alain Charrette a, à ce jour, un solde impayé à son dossier provenant de la facture n° 860218 datée du 9 mars 2007.
5. Le 30 janvier 2008, un agent du Service de la conformité a transmis à Alain Charette, par poste certifiée, un avis de défaut concernant son assurance de responsabilité professionnelle.
6. Le 18 juin 2008, après avoir communiqué avec Alain Charrette, un agent du Service de la conformité lui a transmis, par télécopie, un formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* ».

#### MANQUEMENTS REPROCHÉS À ALAIN CHARETTE

7. Alain Charrette a fait défaut de respecter l'article 128 de la LDPSF en omettant d'avoir un représentant rattaché à son inscription de représentant autonome.
8. Alain Charrette a fait défaut de respecter l'article 135 de la LDPSF en omettant de payer les droits prescrits.

9. Alain Charrette a fait défaut de respecter l'article 136 de la LDPSF en omettant de produire à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité conforme aux exigences déterminées par règlement.
10. Alain Charrette a fait défaut de respecter l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome* en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome et qui répond à ces exigences.

## LES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ

Dans cet avis, l'Autorité donnait à Alain Charrette l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Alain Charette.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

## LA DÉCISION

**CONSIDÉRANT** l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.

Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 \$. »

**CONSIDÉRANT** l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.

L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet. »;

**CONSIDÉRANT** l'article 128 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance de personnes ou un représentant en assurance collective, qui n'est pas visé à l'article 32, un courtier en assurance de dommages, un planificateur financier ou un expert en sinistre qui n'agit pas pour le compte d'un cabinet ou qui n'est pas un associé ou un employé d'une société autonome doit, pour exercer ses activités, s'inscrire auprès de l'Autorité comme représentant autonome dans toutes les disciplines ou catégories de disciplines, autres qu'une discipline en valeurs mobilières, pour lesquelles il est autorisé à agir en vertu de son certificat.

(...). »;

**CONSIDÉRANT** l'article 135 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome ou une société autonome doit verser annuellement à l'Autorité les droits prescrits par règlement tant qu'il est inscrit.

Un représentant autonome doit également acquitter la cotisation qu'il doit verser au Fonds d'indemnisation des services financiers en application de l'article 278.

(...). »;

**CONSIDÉRANT** l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

(...)

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend ou, en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un représentant autonome qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée. »;

**CONSIDÉRANT** l'article 146 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 74, 75, 102, 103 à 103.4, 106 à 113, 115, 117, 119, 121, 122, 124 et 126 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un représentant autonome.

(...). »;

**CONSIDÉRANT** l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

**CONSIDÉRANT** l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et,

pour chaque période de 12 mois, à :

a) 1 000 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

a) 10 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

(...)

b) dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité

découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

**CONSIDÉRANT** la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

**CONSIDÉRANT** les facteurs aggravants tels que les conversations téléphoniques avec Alain Charrette en juin 2008, la correspondance par télécopie du 18 juin 2008 et l'envoi d'un avis préalable à l'émission d'une décision le 15 août 2008, lequel est revenu avec la mention « *Non réclamé* » en date du 10 septembre 2008. Toutefois, après vérifications sur le site Internet de Canada411, les informations retrouvées sur ce site sont les mêmes que celles au dossier de Alain Charrette.

**Il convient pour l'Autorité de :**

**RADIER** l'inscription de Alain Charrette dans les disciplines de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes;

**Et, par conséquent, que Alain Charrette :**

**Cesse** d'exercer ses activités.

**La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.**

Fait le 29 septembre 2008.

Le directeur des pratiques de distribution,  
François Bédard

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision.**

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers  
Direction du secrétariat  
À l'attention de M<sup>e</sup> Marjorie Côté  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 5C1**

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M<sup>e</sup> Marjorie Côté, par téléphone au 1-877-525-0337, poste 2518, par télécopie au (418) 647-1125 ou par courrier électronique à [marjorie.cote@lautorite.qc.ca](mailto:marjorie.cote@lautorite.qc.ca).

**Décision n° 2008-DIST-0050**

**YVES RAYMOND**  
(...)  
Inscription n° 510 246

---

**Décision**  
**(article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2*)**

---

### **LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS**

Le 21 mai 2008, l'Autorité des marchés financiers (ci-après « l'Autorité ») émettait à l'encontre de Yves Raymond un avis (ci-après l'« avis ») en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (ci-après la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de cette même loi.

L'avis à Yves Raymond établit les faits constatés et les manquements qui lui sont reprochés de la manière suivante :

1. Yves Raymond détient une inscription auprès de l'Autorité lui permettant d'agir à titre de représentant autonome dans une ou des discipline(s) de la LDPSF. À ce titre, il est régi par cette loi.
2. Yves Raymond n'a pas, à ce jour, de représentant rattaché à son inscription de représentant autonome, et ce, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007.
3. Yves Raymond a, à ce jour, un solde impayé à son dossier (...) provenant de la facture n° 858227 datée du 27 février 2007.
4. Yves Raymond, selon nos informations, ne possède pas d'assurance de responsabilité, et ce, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007.
5. Le 28 mars 2008, l'Autorité a fait parvenir, par poste certifiée, une lettre à Yves Raymond lui donnant 30 jours pour remplir une demande de retrait d'inscription de représentant autonome. Yves Raymond n'a donné aucune réponse à cette lettre.
6. Le 12 février 2008, l'Autorité a avisé Yves Raymond, par courriel, qu'une demande de retrait d'inscription d'un représentant autonome devait être remplie. Le document était mis en pièce jointe. Yves Raymond n'a donné aucune réponse à ce courriel.
7. Le 21 mai 2008, l'Autorité a fait parvenir à Yves Raymond, par poste certifiée, un avis préalable à une décision lui donnant 15 jours, soit jusqu'au 4 juin 2008, pour transmettre ses observations écrites à l'Autorité. Le 25 juin 2008, l'avis a été retourné à l'Autorité avec la mention « *Non réclamé* ».

### LES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ

Dans cet avis, l'Autorité donnait à Yves Raymond l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 4 juin 2008.

À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Yves Raymond.

### LA DÉCISION

Vu l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.

Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 \$.

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend ou, en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un représentant autonome qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée. »;

Vu l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.

L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet. »;

Vu l'article 128 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance de personnes ou un représentant en assurance collective, qui n'est pas visé à l'article 32, un courtier en assurance de dommages, un planificateur financier ou un expert en sinistre qui n'agit pas pour le compte d'un cabinet ou qui n'est pas un associé ou un employé d'une société autonome doit, pour exercer ses activités, s'inscrire auprès de l'Autorité comme représentant autonome dans toutes les disciplines ou catégories de disciplines, autres qu'une discipline en valeurs mobilières, pour lesquelles il est autorisé à agir en vertu de son certificat.

(...). »;

Vu l'article 135 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome ou une société autonome doit verser annuellement à l'Autorité les droits prescrits par règlement tant qu'il est inscrit.

Un représentant autonome doit également acquitter la cotisation qu'il doit verser au Fonds d'indemnisation des services financiers en application de l'article 278.

Une société autonome doit faire de même à l'égard de tous ses associés et de tous les représentants qui sont à son emploi. »;

Vu l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

(...)

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend ou, en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un représentant autonome qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée. »;

Vu l'article 146 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 74, 75, 102, 103, 103.4, 106 à 113, 115, 117, 119, 121, 122, 124 et 126 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un représentant autonome.

(...). »;

Vu l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chapitre A-33.2), qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

Vu l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

(...)

b) 1 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 2 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

(...)

b) 10 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 25 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

a) dans le cas du cabinet, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses activités ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou les stagiaires des représentants dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

Vu la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

**Il convient pour l'Autorité de :**

**RADIER** l'inscription de Yves Raymond;

**Et, par conséquent, que Yves Raymond :**

**Cesse** d'exercer ses activités.

**La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.**

Fait le 2 juillet 2008.

Le surintendant de la distribution,

Mario Albert

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision.**

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers  
Direction du secrétariat  
À l'attention de M<sup>e</sup> Marjorie Côté  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 5C1**

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M<sup>e</sup> Marjorie Côté, par téléphone au 1-877-525-0337, poste 2518, par télécopie au (418) 647-1125 ou par courrier électronique à [marjorie.cote@lautorite.qc.ca](mailto:marjorie.cote@lautorite.qc.ca).

## Décision n° 2008-PDIS-0089

MOHAMED GHAZI BEN TOUNES

(...)

Inscription n° 511 333

---

**Décision**
**(article 115 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2)**


---

**LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS**

Le 23 juillet 2008, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») émettait à l'encontre de Mohamed Ghazi Ben Tounes un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article de 115 de cette même loi.

L'avis à Mohamed Ghazi Ben Tounes établit les faits constatés et les manquements qui lui sont reprochés de la manière suivante :

**FAITS CONSTATÉS**

1. Mohamed Ghazi Ben Tounes détient une inscription auprès de l'Autorité lui permettant d'agir à titre de représentant autonome, portant le n° 511 333, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, Mohamed Ghazi Ben Tounes est assujéti à la LDPSF.
2. Mohamed Ghazi Ben Tounes n'a pas, à ce jour, de représentant rattaché à son inscription de représentant autonome, et ce, depuis le 1<sup>er</sup> février 2007.
3. Mohamed Ghazi Ben Tounes, selon nos informations, ne possède pas d'assurance de responsabilité, et ce, depuis le 2 septembre 2006.
4. Les 9 février et 1<sup>er</sup> décembre 2006, un agent de la Direction de la certification et de l'inscription a envoyé à Mohamed Ghazi Ben Tounes, par poste certifiée, des documents concernant le non-renouvellement de son certificat n° 145 329. Toutefois, aucune de ces deux lettres n'a été réclamée.
5. Le 12 février 2008, un agent du Service de la conformité a envoyé à Mohamed Ghazi Ben Tounes un courriel l'avisant qu'un formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » devrait être rempli afin de régulariser son dossier, lequel a été mis en pièce jointe.
6. Le 18 mars 2008, un agent du Service de la conformité a laissé un message sur la boîte vocale de Mohamed Ghazi Ben Tounes concernant le courriel qui lui avait été transmis un mois plus tôt. Toutefois, celui-ci n'a pas rappelé.
7. Le 23 juillet 2008, l'Autorité a envoyé un avis préalable à l'émission d'une décision, lequel est revenu le 12 août 2008 avec la mention « *Non réclamé* ».
8. Le 14 août 2008, un agent du Service de la conformité a fait des recherches sur le site Internet de Canada411, et les informations trouvées sont identiques à celles inscrites au dossier de Mohamed Ghazi Ben Tounes.

**MANQUEMENTS REPROCHÉS À MOHAMED GHAZI BEN TOUNES**

9. Mohamed Ghazi Ben Tounes a fait défaut de respecter l'article 128 de la LDPSF en omettant d'avoir un représentant rattaché à son inscription de représentant autonome.

10. Mohamed Ghazi Ben Tounes a fait défaut de respecter l'article 136 de la LDPSF en omettant de produire à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité conforme aux exigences déterminées par règlement.

11. Mohamed Ghazi Ben Tounes a fait défaut de respecter l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome* en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome et qui répond à ces exigences.

## LES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ

Dans cet avis, l'Autorité donnait à Mohamed Ghazi Ben Tounes l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 8 août 2008.

À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Mohamed Ghazi Ben Tounes.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

## LA DÉCISION

**CONSIDÉRANT** l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.

Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 \$. »

**CONSIDÉRANT** l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.

L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet. »;

**CONSIDÉRANT** l'article 128 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance de personnes ou un représentant en assurance collective, qui n'est pas visé à l'article 32, un courtier en assurance de dommages, un planificateur financier ou un expert en sinistre qui n'agit pas pour le compte d'un cabinet ou qui n'est pas un associé ou un employé d'une société autonome doit, pour exercer ses activités, s'inscrire auprès de l'Autorité comme représentant autonome dans toutes les disciplines ou catégories de disciplines, autres qu'une discipline en valeurs mobilières, pour lesquelles il est autorisé à agir en vertu de son certificat.

(...). »;

**CONSIDÉRANT** l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

(...)

Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend ou, en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un représentant autonome qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée. »;

**CONSIDÉRANT** l'article 146 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 74, 75, 102, 103 à 103.4, 106 à 113, 115, 117, 119, 121, 122, 124 et 126 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un représentant autonome.

(...). »;

**CONSIDÉRANT** l'article 707 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, qui se lit comme suit :

« L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

**CONSIDÉRANT** l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

a) 1 000 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

a) 10 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

(...)

b) dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

**CONSIDÉRANT** la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

**Il convient pour l'Autorité de :**

**RADIER** l'inscription de Mohamed Ghazi Ben Tounes dans la discipline de l'assurance de personnes ;

**Et, par conséquent, que Mohamed Ghazi Ben Tounes :**

**Cesse** d'exercer ses activités.

**La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.**

Fait le 25 août 2008.

Le directeur des pratiques de distribution,

François Bédard

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision.**

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers  
Direction du secrétariat  
À l'attention de M<sup>e</sup> Marjorie Côté  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 5C1**

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M<sup>e</sup> Marjorie Côté, par téléphone au 1-877-525-0337, poste 2518, par télécopie au (418) 647-1125 ou par courrier électronique à marjorie.cote@lautorite.qc.ca.

**\*Le paiement de la pénalité imposée doit être expédié à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, M<sup>me</sup> Jennifer Sévigny, analyste au Service de la conformité, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers.**

### 3.7.2 BDRVM

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

### 3.7.3 OAR

**Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.**

#### 3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

#### 3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

#### 3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

#### 3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

## 3.8 AUTRES DÉCISIONS

### 3.8.1 Dispenses

#### Conseillers Interinvest Corporation du Canada Itée

##### Contexte

Les autorités en valeurs mobilières ou les agents responsables des territoires (les « décideurs ») ont reçu du déposant une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation ») lui accordant un délai pour déposer ses états financiers annuels et le rapport du vérificateur à la condition que ces documents soient déposés au plus tard le 30 octobre 2008 (la « dispense souhaitée »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous examen coordonné) :

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;
- b) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision des autres décideurs.

##### Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101* sur les définitions ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

##### Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes du déposant :

1. Le déposant a été constitué à Montréal en 1974. Le siège social du déposant est situé à Montréal, Québec.
2. Le déposant est inscrit à titre de conseiller en valeurs de plein exercice auprès de l'autorité principale. Le déposant est inscrit à titre de conseiller en valeurs et de gestionnaire de portefeuille extra-provincial auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.
3. La date de fin d'exercice financier du déposant est le 30 juin.
4. Le président du déposant est un administrateur et détient 20 % des actions ordinaires d'Interinvest (Bermuda) Limited.
5. Le 1er juillet 2004, une entente de prêt est intervenue aux termes de laquelle Interinvest (Bermuda) Limited a prêté la somme de 8 549 658,00 \$ au déposant (le prêt).
6. Le 30 juin 2008, le déposant et Interinvest (Bermuda) Limited ont convenu de prolonger le terme du remboursement du prêt, incluant les intérêts accumulés à cette date, jusqu'au 30 juin 2011, le tout sans novation ni dérogation des termes et conditions du prêt original sauf pour le terme de remboursement. Interinvest (Bermuda) Limited a renoncé à concourir avec les autres créanciers.
7. Le déposant peut, avec l'autorisation de l'autorité principale, emprunter des fonds à condition que le prêteur renonce à concourir avec les autres créanciers. Le déposant n'a pas sollicité l'autorisation de l'autorité principale au moment de contracter le prêt. La demande et les

documents nécessaires pour obtenir l'autorisation ont été déposés par la suite auprès de l'autorité principale. Une audience est prévue à cet effet le 24 octobre 2008 pour statuer sur l'imposition d'une sanction administrative.

8. Le déposant cherche actuellement à obtenir l'approbation de l'autorité principale relativement au prêt. Puisque le prêt n'a pas encore été autorisé par l'autorité principale, le déposant ne peut finaliser ses états financiers annuels pour la période se terminant le 30 juin 2008. Les états financiers annuels du déposant étaient dus le 30 septembre 2008. Les informations relatives au prolongement du terme de remboursement du prêt, qui est sujet à l'approbation par l'autorité principale, doivent être incorporées dans les états financiers du déposant pour l'exercice se terminant le 30 juin 2008.
9. Le déposant demande un délai de 30 jours pour déposer ses états financiers annuels accompagnés du rapport du vérificateur afin d'obtenir l'autorisation de l'autorité principale relativement au prêt.
10. Sous réserve du paragraphe 8, le déposant ne contrevient pas à la législation en valeurs mobilières d'un territoire.

### Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense souhaitée à la condition que les états financiers annuels du déposant accompagnés du rapport du vérificateur soient déposés au plus tard le 30 octobre 2008.

#### Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm), inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 3.8.2 Exercice d'une autre activité

#### Autorisation d'offrir des services de conseil en matière de titres dérivés

- Rabinovich, Emiliano  
Conseillers en gestion globale State Street Itée.

Une autorisation a été accordée au représentant afin d'offrir des services de conseil en matière de titres dérivés pour le Conseillers en gestion globale State Street Itée.

Le bénéfice de cette autorisation est assorti des conditions suivantes :

- l'activité est limitée aux contrats à termes;
- il exerce son activité de représentant sous la responsabilité de Monsieur Tony Beaulac, représentant du conseiller en valeurs ayant l'expérience requise, pendant une période de 2 ans.

### 3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

#### Erratum

Veuillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans le du bulletin du 10 octobre 2008 (Vol. 5, n° 40). L'approbation aurait dû se lire comme suit dans cette section :

#### Services Financiers Penson Canada inc.

Approbation de la prise de position importante de 10,20 % du capital-actions de Services Financiers Penson Canada inc., courtier en valeurs de plein exercice par Roger Engemoen. Cette prise de position importante se fait par la société Penson Worldwide inc. et Penson Holding.

Le 24 octobre 2008

#### Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)

##### Blackmont Capital inc.

Approbation d'un emprunt de 22 500 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Canadian International LP en faveur de Blackmont Capital Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Canadian International LP renonce à concourir est de 294 000 000 \$.

##### BMO Nesbitt Burns inc.

Approbation d'un emprunt de 400 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Bank of Montreal Holding inc. en faveur de BMO Nesbitt Burns inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Bank of Montreal Holding inc. renonce à concourir est de 1 964 000 000 \$.

##### Citigroup Global Markets Canada inc.

Approbation d'un emprunt de 97 705 815.71 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Citigroup Finance Canada Inc. en faveur de Citigroup Global Markets Canada inc. courtier en valeurs de plein

exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Citigroup Finance Canada inc. renonce à concourir est de 97 705 815.71 \$.

#### **Citigroup Global Markets Canada inc.**

Approbation d'un emprunt de 85 918 034.20 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Citigroup Finance Canada Inc. US\$ en faveur de Citigroup Global Markets Canada inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Citigroup Finance Canada inc. US\$ renonce à concourir est de 85 918 034.20 \$.

#### **Dundee Securities Corporation**

Approbation d'un emprunt de 35 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de DWM Inc. en faveur de Dundee Securities Corporation courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel DWM Inc. renonce à concourir est de 40 000 000 \$.

#### **Evergreen Capital Partners Inc.**

Approbation d'un emprunt de 901 750 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Evergreen Capital Markets Group Inc. en faveur de Evergreen Capital Partners inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Evergreen Capital Markets Group Inc. renonce à concourir est de 901 750 \$.

#### **Evergreen Capital Partners Inc.**

Approbation de la réduction d'un emprunt de 5 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Jonathan Thompson en faveur de Evergreen Capital Partners inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Jonathan Thompson renonce à concourir est de 0 \$.

#### **Evergreen Capital Partners Inc.**

Approbation de la réduction d'un emprunt de 5 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Miranda Smith en faveur de Evergreen Capital Partners inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Miranda Smith renonce à concourir est de 0 \$.

#### **Evergreen Capital Partners Inc.**

Approbation de la réduction d'un emprunt de 20 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Ovais Habib en faveur de Evergreen Capital Partners inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Ovais Habib renonce à concourir est de 0 \$.

#### **Evergreen Capital Partners Inc.**

Approbation de la réduction d'un emprunt de 30 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Ranjit Narayanam en faveur de Evergreen Capital Partners inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Ranjit Narayanam renonce à concourir est de 0 \$.

#### **Friedberg Mercantile Group Ltd.**

Approbation d'un emprunt de 2 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de FCMI Parent Co. en faveur de Friedberg Mercantile Group Ltd. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel FCMI Parent Co. renonce à concourir est de 8 000 000 \$.

#### **Friedberg Mercantile Group Ltd.**

Approbation de la réduction d'un emprunt de 2 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Friedberg & C. Ltd. en faveur de Friedberg Mercantile Group Ltd. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Friedberg & Co. Ltd. renonce à concourir est de 0 \$.

#### **Haywood Securities Inc.**

Approbation de la réduction d'un emprunt de 1 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Bank of Montreal en faveur de Haywood Securities Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Bank of Montreal renonce à concourir est de 0 \$.

#### **Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc.**

Approbation d'un emprunt de 15 800 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Corporation Financière L'Excellence Ltée en faveur de Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Corporation Financière L'Excellence Ltée renonce à concourir est de 15 800 000 \$.

#### **Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc.**

Approbation de la réduction d'un emprunt de 15 800 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Industrielle Alliance Assurance et services financiers inc. en faveur de Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Industrielle Alliance Assurance et services financiers inc. renonce à concourir est de 0 \$.

#### **Jones, Gable & Company Limited**

Approbation de la réduction d'un emprunt de 1 706 300 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Donald Ross en faveur de Jones, Gable & Company Limited courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Donald Ross renonce à concourir est de 2 842 300 \$.

#### **Jones, Gable & Company Limited**

Approbation d'un emprunt de 206 900 \$ assorti d'une renonciation à concourir de John E. Sharpe en faveur de Jones, Gable & Company Limited courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel John E. Sharpe renonce à concourir est de 446 000 \$.

#### **Jones, Gable & Company Limited**

Approbation d'un emprunt de 86 400 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Robb Hindson en faveur de Jones, Gable & Company Limited courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Robb Hindson renonce à concourir est de 186 000 \$.

#### **M Partners inc.**

Approbation de la réduction d'un emprunt de 56 313.89 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Westdale Construction Co. Ltd. en faveur de M Partners inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Westdale Construction Co. Ltd. renonce à concourir est de 693 686.11 \$.

#### **M Partners inc.**

Approbation d'un emprunt de 278 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de M Capital Partners en faveur de M Partners inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel M Capital Partners inc. renonce à concourir est de 378 000 \$.

#### **Morgan Stanley Canada Limited**

Approbation d'un emprunt de 150 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Morgan Stanley Senior Funding (Nova Scotia) Co. en faveur de Morgan Stanley Canada Limited courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Morgan Stanley Senior Funding (Nova Scotia) Co. renonce à concourir est de 150 000 000 \$.

**Questrade Inc.**

Approbation de la réduction d'un emprunt de 50 049.17 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Dean Percy en faveur de Questrade Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Dean Percy renonce à concourir est de 0 \$.

**Questrade Inc.**

Approbation de la réduction d'un emprunt de 227 567.15 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Edward Kholodenko en faveur de Questrade Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Edward Kholodenko renonce à concourir est de 157 000 \$.

**Questrade Inc.**

Approbation de la réduction d'un emprunt de 91 577.05 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Gerhson Jay Miskin en faveur de Questrade Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Gerhson Jay Miskin renonce à concourir est de 0 \$.

**Questrade Inc.**

Approbation de la réduction d'un emprunt de 326 491 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Polaris Capital LP en faveur de Questrade Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Polaris Capital LP renonce à concourir est de 0 \$.

**Questrade Inc.**

Approbation d'un emprunt de 368 968.53 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Polaris Capital LP US\$ en faveur de Questrade Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Polaris Capital LP US\$ renonce à concourir est de 368 968.53 \$.

**W. D. Latimer Co. Limited**

Approbation d'un emprunt de 700 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Anne Catherine Deluca en faveur de W.D. Latimer Co. Limited courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Anne Catherine Deluca renonce à concourir est de 2 460 000 \$.

**W. D. Latimer Co. Limited**

Approbation d'un emprunt de 100 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Courtney Michael Bracken en faveur de W.D. Latimer Co. Limited courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Courtney Michael Bracken renonce à concourir est de 263 000 \$.

**W. D. Latimer Co. Limited**

Approbation d'un emprunt de 300 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Donald Michael Brian Clarke en faveur de W.D. Latimer Co. Limited courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Donald Michael Brian Clarke renonce à concourir est de 300 000 \$.

**W. D. Latimer Co. Limited**

Approbation d'un emprunt de 800 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Jane Elizabeth Bracken en faveur de W.D. Latimer Co. Limited courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Jane Elizabeth Bracken renonce à concourir est de 2 550 000 \$.

#### **W. D. Latimer Co. Limited**

Approbation d'un emprunt de 500 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Sesto Deluca en faveur de W.D. Latimer Co. Limited courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Sesto Deluca renonce à concourir est de 500 000 \$.

#### **Paradigm Capital Inc.**

Approbation de la réduction d'un emprunt de 152 739.43 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Rebecca Morley en faveur de W.D. Latimer Co. Limited courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Rebecca Morley renonce à concourir est de 0 \$.

#### **Paradigm Capital Inc.**

Approbation de la réduction d'un emprunt de 48 738.63 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Paradigm Capital Partners Limited en faveur de W.D. Latimer Co. Limited courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Paradigm Capital Partners Limited renonce à concourir est de 152 739.43 \$.

### **3.8.4 Autres**

Aucune information.

# 4.

## Indemnisation

---

- 4.1 Avis et communiqués
  - 4.2 Réglementation
  - 4.3 Autres consultations
  - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
  - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
  - 4.6 Autres décisions
-

#### 4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

#### 4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

#### 4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

#### 4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

#### 4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

#### 4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 5.

## Institutions financières

---

- 5.1 Avis et communiqués
  - 5.2 Réglementation et lignes directrices
  - 5.3 Autres consultations
  - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
  - 5.5 Sanctions administratives
  - 5.6 Autres décisions
-

## 5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

## 5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

### 5.4.1 Assureurs

#### **Promutuel du Littoral, société mutuelle d'assurance générale**

Avis d'émission de permis

*Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32*

Avis est donné, par les présentes, que l'Autorité des marchés financiers a émis, suite à la fusion de Promutuel Kamouraska Côte-Nord, société mutuelle d'assurance générale et de Promutuel Charlevoix-Montmorency, société mutuelle d'assurance générale, un permis d'assureur à la société résultant de cette fusion, qui portera le nom de Promutuel du Littoral, société mutuelle d'assurance générale, l'autorisant à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurances suivantes :

- Automobile
- Biens
- Contre le bris des machines
- Garantie
- Responsabilité

Le siège de l'assureur est situé au 267, rue Rochette, C.P. 159, St-Pascal (Québec) G0L 3Y0.

Fait le 8 octobre 2008

La surintendante de l'encadrement  
de la solvabilité,

Danielle Boulet

#### **5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne**

Aucune information.

#### **5.4.3 Coopératives de services financiers**

Aucune information.

### **5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES**

Aucune information.

### **5.6 AUTRES DÉCISIONS**

Aucune information.

# 6.

## Marchés des valeurs

---

- 6.1 Avis et communiqués
  - 6.2 Réglementation et instructions générales
  - 6.3 Autres consultations
  - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
  - 6.5 Interdictions
  - 6.6 Placements
  - 6.7 Régime de l'autorité principale
  - 6.8 Offres publiques
  - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
  - 6.10 Autres décisions
  - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

## 6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

### 6.2.1 Consultation

#### Avis de consultation

#### **Cadre 81-406 : Information au moment de la souscription de titres d'organismes de placement collectif et de fonds distincts**

(Voir section 3.2 du présent bulletin)

---

#### **Publication d'un projet de règlement à la Gazette officielle du Québec pour consultation – Règlement sur le tarif des frais et des droits exigibles<sup>1</sup>**

Vous trouverez, ci-dessous, le projet de règlement suivant :

- *Règlement sur le tarif des frais et des droits exigibles.*

Ce projet de règlement a été publié dans la Partie 2 de la *Gazette officielle du Québec* du 22 octobre 2008 (140<sup>e</sup> année, n° 43). Le texte du projet pourra être approuvé avec ou sans modification par le gouvernement à l'expiration du délai de 45 jours à compter de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec* le 22 octobre 2008.

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit à l'adresse mentionnée dans l'avis, avant l'expiration du délai de 45 jours à compter de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

**Le 24 octobre 2008**

---

<sup>1</sup> Diffusion autorisée par Les Publications du Québec

## Projet de règlement

Loi sur les instruments dérivés  
(2008, c. 24)

### Tarif des frais et des droits exigibles

Avis est donné par les présentes, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), que le «Règlement sur le tarif des frais et des droits exigibles», dont le texte apparaît ci-dessous, pourra être soumis au gouvernement qui pourra l'approuver avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la présente publication.

---

Ce projet de règlement propose d'établir le tarif des frais d'inspection et des frais reliés à une enquête ayant permis d'établir la preuve des faits démontrant le non respect d'une disposition de la Loi sur les instruments dérivés et des frais d'enquête que peut recouvrer l'Autorité des marchés financiers de toute personne condamnée pour une infraction prévue par cette loi ou pour une infraction en matière de dérivés résultant des dispositions adoptées par une autre autorité législative. Il propose aussi un tarif pour établir le coût réel des frais engagés par l'Autorité pour l'administration des dispositions de cette loi relatives aux obligations des entités réglementées reconnues.

Ce projet de règlement propose également de prescrire le tarif des droits exigibles pour toute formalité prévue par cette loi ou pour un service fourni par l'Autorité, ainsi que les modalités de paiement applicables à ces droits.

En conséquence, des droits seraient exigibles d'une entité réglementée lors d'une demande de reconnaissance ou d'une demande d'une modification de celle-ci. Des droits seraient également exigibles d'un courtier, d'un conseiller ou d'un représentant lors d'une demande d'inscription, annuellement et lors du dépôt de certains documents. Des droits seraient pareillement exigibles d'un participant au marché lors de la préparation d'une inspection, de l'inspection elle-même et du suivi des recommandations. Des droits seraient aussi exigibles d'une personne qui crée ou qui met en marché un dérivé lors d'une demande d'agrément par l'Autorité ainsi que lors d'une demande d'autorisation d'un dérivé ou lors du dépôt des renseignements annuels. Finalement, des droits seraient exigibles lors d'une demande de dispense et lors d'une demande de désignation d'une personne comme contrepartie qualifiée.

Des renseignements additionnels concernant ce projet de règlement peuvent être obtenus en s'adressant à M. Daniel Laurion, Directeur général – mandats spéciaux, Autorité des marchés financiers, 800, Square Victoria, 22<sup>e</sup> étage, C. P. 246, tour de la Bourse, Montréal (Québec) H4Z 1G3. Numéro de téléphone: 514 395-0558 poste 2121; numéro de télécopieur: 514 873-3090; courriel: daniel.laurion@lautorite.qc.ca

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler au sujet de ce projet de règlement est priée de les faire parvenir par écrit avant l'expiration du délai de 45 jours mentionné ci-dessus à la ministre des Finances, 12, rue Saint-Louis, 1<sup>er</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5L3.

*La ministre des Finances,*  
MONIQUE JÉRÔME-FORGET

## Règlement sur le tarif des frais et des droits exigibles

Loi sur les instruments dérivés  
(2008, c. 24, a. 174 par. 3<sup>o</sup> et 5<sup>o</sup>)

### SECTION I TARIF DES FRAIS

**1.** Les frais d'inspection ou ceux reliés à l'enquête, visés à l'article 135 de la Loi sur les instruments dérivés (2008, c. 24), sont de 85 \$ l'heure par inspecteur ou enquêteur.

**2.** Le coût réel des frais engagés par l'Autorité, visé à l'article 143 de la Loi, est établi en fonction d'un tarif de 85 \$ l'heure par agent professionnel.

**3.** Les frais d'enquête de l'Autorité, visés à l'article 170 de la Loi, sont de 85 \$ l'heure par enquêteur.

### SECTION II TARIF DES DROITS EXIGIBLES

**4.** Un droit de 5 000 \$ est exigible d'une entité réglementée lors d'une demande visée à l'article 14 de la Loi.

**5.** Les droits suivants sont exigibles du courtier, du conseiller ou du représentant, à moins qu'il ne soit réputé inscrit en vertu de l'article 57 de la Loi :

1<sup>o</sup> lors d'une demande d'inscription à titre de courtier ou de conseiller, 1 500 \$ ;

2<sup>o</sup> lors d'une demande d'inscription à titre de représentant :

a) d'un courtier membre d'un organisme d'autorégulation auquel l'Autorité a délégué l'application des dispositions concernant l'inscription des représentants, 150 \$ ;

b) d'un courtier qui n'est pas membre d'un tel organisme d'autorégulation, 375 \$ ;

c) d'un conseiller, 375 \$ ;

3<sup>o</sup> le 31 décembre de chaque année, dans le cas du courtier :

a) 1 500 \$ ;

b) pour chacun de ses représentants inscrits au 31 décembre, à l'exclusion de ceux qui ont interrompu leur activité :

i. 175 \$ lorsque le courtier est membre d'un organisme d'autorégulation auquel l'Autorité a délégué l'application des dispositions concernant l'inscription des représentants ;

ii. 375 \$ lorsque le courtier n'est pas membre d'un tel organisme d'autorégulation ;

c) 75 \$ pour chacun de ses établissements, un établissement devant s'entendre comme le lieu où le courtier inscrit exerce ses activités ;

4<sup>o</sup> le premier jour du quatrième mois suivant la fin de l'exercice financier du courtier, l'excédent de 0,14 % du capital utilisé au Québec sur le droit prévu au sous-paragraphe a du paragraphe 3<sup>o</sup>. Le capital utilisé au Québec s'obtient à l'aide de la formule suivante, où le capital total représente le montant indiqué par le courtier au poste capital total de l'État A du Rapport et questionnaire financiers réglementaires uniformes adopté par les organismes d'autorégulation :

capital total	X	salaires payés au Québec	produits réalisés au Québec
		total des salaires + total des produits	
		2	

5° le 31 décembre de chaque année, dans le cas du conseiller :

a) 1 500 \$ ;

b) 375 \$ pour chacun de ses représentants inscrits au 31 décembre à l'exclusion de ceux qui ont interrompu leur activité ;

6° lors du dépôt, par un courtier qui n'est pas membre d'un organisme d'autoréglementation auquel l'Autorité a délégué l'application des dispositions sur l'inscription des représentants ou par un conseiller, de l'avis indiquant qu'il a retenu les services d'un représentant, 50 \$ ;

7° lors du dépôt de l'avis sur l'acquisition de titres ou de l'actif d'un courtier ou d'un conseiller prévu par règlement, 500 \$ ;

8° lors du dépôt du formulaire prévu à l'annexe 33-109A4 du Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription approuvé par l'arrêté ministériel n° 2007-05 du 11 juillet 2007 par ou pour le compte d'une personne physique autorisée, telle que définie dans ce règlement :

a) 375 \$ pour la personne physique autorisée qui agit pour le compte d'un courtier, sauf s'il s'agit d'un membre d'un organisme d'autoréglementation auquel l'Autorité a délégué l'approbation de telle personne ;

b) 375 \$ pour la personne physique autorisée qui agit pour le compte d'un conseiller.

**6.** Un droit de 85 \$ l'heure, par inspecteur, est exigible d'un participant au marché lors de la préparation d'une inspection, de l'inspection elle-même et du suivi des recommandations, dans les 30 jours suivant la date du relevé d'honoraires.

**7.** Un droit de 5 000 \$ est exigible d'une personne qui demande l'agrément conformément à l'article 82 de la Loi.

**8.** Les droits suivants sont exigibles d'une personne agréée :

1° lors d'une demande d'autorisation d'un dérivé pour l'application de l'article 83 de la Loi, 1 250 \$ ;

2° lors du dépôt des renseignements annuels exigés en vertu de l'article 85 de la Loi, 0,005 \$ par contrat conclu au Québec, sous réserve d'un montant minimal de 500 \$.

**9.** Un droit de 500 \$ est exigible lors d'une demande de dispense visée à l'article 86 de la Loi.

**10.** Un droit de 500 \$ est exigible lors d'une demande de désignation d'une personne comme contrepartie qualifiée en vertu de l'article 87 de la Loi.

**11.** Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

50726

**Publication of draft Regulation in the *Gazette officielle du Québec* for comment –  
Regulation respecting tariffs for costs and fees payable<sup>1</sup>**

Below is the French versions of the following draft Regulation:

- *Regulation respecting tariffs for costs and fees payable.*

This draft Regulation was published in Part 2 of the *Gazette officielle du Québec* dated October 22, 2008 (Vol. 140, No. 43). The text of the draft Regulation may be approved by the government, with or without amendment, after 45 days have elapsed since its publication in the *Gazette officielle du Québec* on October 22, 2008.

Comments regarding the above may be made in writing to the address given in the notice before the expiry of the 45-day period from the date of publication in the *Gazette officielle du Québec*.

**October 24, 2008**

---

<sup>1</sup> Publication authorized by *Les Publications du Québec*

## **Draft Regulation**

Derivatives Act  
(2008, c. 24)

### **Tariffs for costs and fees payable**

Notice is hereby given, in accordance with sections 10 and 11 of the Regulations Act (R.S.Q., c. R-18.1), that the Regulation respecting tariffs for costs and fees payable, appearing below, may be submitted to the Government for approval with or without amendment on the expiry of 45 days following this publication.

The draft Regulation proposes to set the tariff of the costs incurred in connection with an inspection or investigation that established non-compliance with a provision of the Derivatives Act and the investigation costs that the Autorité des marchés financiers may recover from any person found guilty of an offence under the Act or under the derivatives legislation of another legislative authority. It also proposes to set a tariff for the actual costs incurred by the Authority for the administration of the provisions of the Act concerning the obligations of recognized regulated entities.

The draft Regulation also proposes to set the tariff of the fees payable for any formality required by the Act or for services rendered by the Authority, as well as the terms of payment for those fees.

Consequently, fees will be payable by a regulated entity at the time of an application for recognition or for the modification of a recognition decision. Fees will be payable by a dealer, adviser or representative at the time of an application for registration, once a year and upon filing certain documents. Fees will also be required from a market participant with respect to the preparation of an inspection, the inspection itself and the follow-up on the recommendations. Fees will be charged to a person who creates or markets a derivative at the time of an application for qualification to the Authority and at the time of an application for authorization with respect to a derivative or upon filing the annual information. Lastly, fees will be payable at the time of an application for exemption and at the time of an application to designate a person as an accredited counterparty.

Further information on the draft Regulation may be obtained by contacting Daniel Laurion, Director General – special mandates, Autorité des marchés financiers, 800, Square Victoria, 22<sup>e</sup> étage, C. P. 246, Tour de la Bourse, Montréal (Québec) H4Z 1G3; telephone: 514 395-0558, extension 2121; fax: 514 873-3090; e-mail: daniel.laurion@lautorite.qc.ca

Any person wishing to comment on the draft Regulation is requested to submit written comments within the 45-day period to the Minister of Finance, 12, rue Saint-Louis, 1<sup>er</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5L3.

MONIQUE JÉRÔME-FORGET,  
*Minister of Finance*

## Regulation respecting tariffs for costs and fees payable

Derivatives Act  
(2008, c. 24, s. 174 subpars. (3) and (5))

### DIVISION I TARIFFS FOR COSTS

- 1.** The costs incurred in connection with an inspection or investigation referred to in section 135 of the Derivatives Act (2008, c. 24) are \$85 an hour per inspector or investigator.
- 2.** The actual costs incurred by the Authority referred to in section 143 of the Act are determined on the basis of a tariff of \$85 an hour per professional agent.
- 3.** The Authority's investigation costs referred to in section 170 of the Act are \$85 an hour per investigator.

### DIVISION II TARIFFS FOR FEES PAYABLE

- 4.** A fee in the amount of \$5,000 is payable by a regulated entity at the time of an application referred to in section 14 of the Act.
- 5.** The following fees are payable by a dealer, an adviser or a representative unless the dealer, the adviser or the representative is deemed to be registered pursuant to section 57 of the Act:
  - (1) at the time of an application for registration as a dealer or an adviser, \$1,500;
  - (2) at the time of an application for registration as a representative:
    - (a) of a dealer that is a member of a self-regulatory organization to which the Authority has delegated enforcement of the provisions concerning the registration of representatives, \$150;
    - (b) of a dealer that is not a member of such a self-regulatory organization, \$375;
    - (c) of an adviser, \$375.

(3) on December 31 of each year, in the case of a dealer:

(a) \$1,500;

(b) for each of its representatives registered on December 31, excluding representatives who ceased activities:

i. \$175 in the case of a dealer that is a member of a self-regulatory organization to which the Authority has delegated the enforcement of the provisions concerning the registration of representatives;

ii. \$375 in the case of a dealer that is not a member of such a self-regulatory organization;

(c) \$75 for each of its establishments, an establishment being the location where the registered dealer carries on its activities;

(4) on the first day of the fourth month following the end of the financial year of a dealer, the amount exceeding 0.14% of the capital employed in Québec and the fee prescribed in subparagraph (a) of subparagraph (3). The capital employed in Québec is calculated in accordance with the following formula, where the total capital represents the amount shown by the dealer on the line "total financial statement capital" of Statement A of the Joint Regulatory Financial Questionnaire and Report adopted by self-regulatory organizations:

total capital X	salaries and wages paid in Québec		revenue earned in Québec
	total salaries and wages	+	total revenue earned
		2	

(5) on December 31 of each year, in the case of an adviser:

(a) \$1,500;

(b) \$375 for each of its representatives registered on December 31, excluding representatives who ceased activities;

(6) at the time of filing, by a dealer that is not a member of a self-regulatory organization to which the Authority has delegated the enforcement of the provisions concerning the registration of representatives or by an adviser, of the notice to the effect that it has hired a representative, \$50;

(7) at the time of filing the notice relating to the acquisition of a dealer's or adviser's securities or assets prescribed by regulation, \$500;

(8) at the time of filing the form provided for in Form 33-109F4 of Regulation 33-109 respecting Registration Information approved by Ministerial Order No. 2007-05 dated July 11, 2007 for or on behalf of a permitted individual, as defined in the Regulation:

(a) \$375 for the permitted individual acting on behalf of a dealer, except where the dealer is a member of a self-regulatory organization to which the Authority has delegated approval of such individual;

(b) \$375 for the permitted individual acting on behalf of an adviser.

**6.** An hourly fee of \$85 per inspector is payable by a market participant with respect to the preparation of an inspection, the inspection itself and the follow-up on the recommendations, within 30 days from the date of the statement of fees.

**7.** A fee in the amount of \$5,000 is payable by a person applying for qualification under section 82 of the Act.

**8.** The following fees are payable by a qualified person:

(1) at the time of an application for authorization with respect to a derivative under section 83 of the Act, \$1,250;

(2) at the time of filing the annual information required under section 85 of the Act, \$0.005 per contract entered into in Québec, subject to a minimum of \$500.

**9.** A fee in the amount of \$500 is payable at the time of an application for exemption under section 86 of the Act.

**10.** A fee in the amount of \$500 is payable at the time of an application to designate a person as an accredited counterparty under section 87 of the Act.

**11.** This Regulation comes into force on the fifteenth day following the date of its publication in the *Gazette officielle du Québec*.

8982

## 6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

### 6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

#### 271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

#### 271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
AMERICAN NATURAL ENERGY CORPORATION	20080017382-1	2008-08-06	4 600,00 \$

## 6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

### 271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

### 271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
ATTENDU, PIERRE	BOMBARDIER INC.	20080019645-1	2008-10-16	3 000,00 \$
BELANGER, CHARLES H.	MINES ABCOURT INC.	20080019640-1	2008-10-16	2 900,00 \$
BOISJOLY, LUC	HLT ENERGIES INC.	20080019649-1	2008-10-16	5 000,00 \$
CAMERON, GARY	BCE INC.	20080019642-1	2008-10-16	2 700,00 \$
DE ROUGE, BONABES-OLIVIER	AMBRILIA BIOPHARMA INC.	20080019651-1	2008-10-16	5 000,00 \$
EMERY, PATRICE	NOVEKO INTERNATIONAL INC.	20080019652-1	2008-10-16	2 000,00 \$
HANSBERRY III, EDWIN G.	MEGA BRANDS INC.	20080019639-1	2008-10-16	1 100,00 \$
HUNTER, DOUGLAS	RESSOURCES GOLDEN	20080019641-1	2008-10-16	1 200,00 \$

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
	GOOSE INC.			
LINGA, HARALD	PROSEP INC.	20080019644-1	2008-10-16	1 100,00 \$
LOCKYER, WENDY LOUISE	BANQUE DE MONTREAL	20080019638-1	2008-10-16	5 900,00 \$
MORIN, GINETTE	FORTSUM SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	20080019643-1	2008-10-16	2 700,00 \$
PLAYLE, ANTHONY C.	LABOPHARM INC.	20080019637-1	2008-10-16	5 000,00 \$
SCHLEINING, COLIN	GROUPE COSSETTE COMMUNICATION INC.	20080019650-1	2008-10-16	1 000,00 \$
TITE, WENDY JANET	BANQUE DE MONTREAL	20080019646-1	2008-10-16	900,00 \$
TURGEON, ROBERT	RESSOURCES METANOR INC.	20080019647-1	2008-10-16	3 400,00 \$
TURNER, JON	TRANSAT A.T. INC.	20080019648-1	2008-10-16	1 200,00 \$

### 6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée

#### 6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

**Aucune information****6.4.3.2 - Initiés**

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
-----------------	----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

**Aucune information****6.5 INTERDICTIONS****6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs****Ressources Lucem Inc.**

Interdit à Ressources Lucem Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et son rapport de gestion annuel pour l'exercice terminé le 31 mai 2008 conformément au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 22 octobre 2008.

Décision n°: 2008-FIIC-0018

**Viacorp Technologies Inc.**

Interdit à Viacorp Technologies Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et son rapport de gestion annuel pour l'exercice terminé le 31 mai 2008 conformément au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 23 octobre 2008.

Décision n°: 2008-FIIC-0019

**6.5.2 Révocations d'interdiction**

Aucune information.



## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Intercâble ICH inc.	17 octobre 2008	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Ontario</li> </ul>
Fonds à viser ING DIRECT	22 octobre 2008	Ontario
Fonds à viser ING DIRECT, revenu équilibré		
Fonds à viser ING DIRECT, équilibré		
Fonds à viser ING DIRECT, croissance équilibrée		
Fonds communs de placement de Mackenzie	16 octobre 2008	Ontario
Catégorie Mackenzie Ivy Américain		
Catégorie Mackenzie Sentinelle Américain rendement à court terme		
Fonds Front Street Limitée (Les)	17 octobre 2008	Ontario
Fonds de ressources Front Street		
Fonds d'actions canadiennes Front Street		
Fonds de revenu diversifié Front Street		
Front Street Small Cap Fund		
Front Street Special Opportunities Canadian Fund		
Front Street Money Market Fund		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds Séries Multiples Pathway Inc.	21 octobre 2008	Ontario
Canadian Flex <sup>MC</sup> Series Fund		
Resource Flex <sup>MC</sup> Series Fund		
Explorer Series Fund		
Energy Series Fund		
Flex Dividend and Income Growth <sup>MC</sup> Series Fund		
Programme de placement Marquis	16 octobre 2008	Ontario
Portefeuille de croissance Radiant		
Portefeuille tout actions Radiant		
Fonds d'actions canadiennes complémentaires Marquis		
Fonds d'actions mondiales Marquis		
Portefeuille de croissance MultiPartenaires Marquis		
Portefeuille d'actions MultiPartenaires Marquis		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
MEGA Brands Inc.	17 octobre 2008	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> <li>- Territoires du Nord-Ouest</li> <li>- Yukon</li> <li>- Nunavut</li> </ul>
Cymbria Corporation	20 octobre 2008	Ontario
Portefeuilles privés RBC	21 octobre 2008	Ontario
Portefeuille privé de sociétés américaines à grande capitalisation RBC ( <i>auparavant Portefeuille privé d'actions américaines diversifiées RBC</i> )		
Société en commandite accréditive Pathway Québec 2008-II	16 octobre 2008	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.1.3 Modifications du prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds mondial d'infrastructures O'Leary	21 octobre 2008	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> </ul>

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> </ul>

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	7 mai 2008	23 avril 2008
Banque Nationale du Canada	14 mai 2008	23 avril 2008
Banque Nationale du Canada	30 mai 2008	23 avril 2008
Banque Nouvelle-Écosse (La)	1 <sup>er</sup> octobre 2008	16 avril 2008
GazMétro Inc.	8 octobre 2008	20 août 2008
GazMétro Inc.	8 octobre 2008	20 août 2008

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm), inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veuillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

#### SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Bank of America Corporation	2008-10-10	455 000 000 d'actions ordinaires	11 819 808 000 \$	2	8	2.3
Banque Royale du Canada	2008-10-02	billets	807 675 \$	3		2.3
Colt Resources Inc.	2008-09-29	60 800 unités	152 000 \$	3	0	2.3
Exploration Lounor Inc.	2008-01-08	600 000 actions ordinaires	108 000 \$		1	2.13
General Electric Company	2008-10-07	5 344 050 actions ordinaires	130 676 723,20 \$	23	15	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s)		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
General Motors Acceptance Corporation du Canada Limitée	2008-10-06 au 2008-10-10	billets	6 459 416,91 \$	1	20	2.3 / 2.10
Gold Star Resources Corp.	2008-10-07	5 736 000 unités	573 600 \$	3	47	2.3 / 2.5
IGW Real Estate Investment Trust	2008-09-29 au 2008-10-06	815 244 parts	899 299,87 \$	1	23	2.3 / 2.9
InvestPlus Belvedere Finance Corp.	2008-09-11	4 180 d'obligations rachetables	418 000 \$	3	9	2.3 / 2.9
InvestPlus Belvedere Investments Corp.	2008-09-11	4 180 actions ordinaires de catégorie B	418 \$	3	9	2.3 / 2.9
InvestPlus Belvedere Limited Partnership	2008-09-11	563 parts de société en commandite	563 000 \$	1	4	2.3 / 2.9
Makeover Solutions Inc.	2008-10-07	721 774 actions privilégiées, série A-2	1 598 440,70 \$	2		2.10
Novexco Inc.	2008-09-26	5 384 actions catégorie A	133 415,52 \$	26	9	2.5
Optosécurité Inc.	2008-09-12	débetures	2 512 500 \$	7		2.3
Oro Silver Resources Ltd.	2008-10-07	1 836 666 unités	551 000	1	6	2.3 / 2.5
Platinex Inc.	2008-10-03	2 183 333 actions ordinaires et 1 800 000 bons de souscription	282 500 \$	1	6	2.3 / 2.5
PreMD Inc.	2008-10-08	débetures et 7 680 689 bons de souscription	500 000 \$	2	11	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s)		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
				QC /	Hors QC	
Ressources Conway inc.	2008-10-02	120 000 actions ordinaires	6 600 \$	2	0	2.13
Ressources d'Arianne Inc.	2008-09-30	250 000 unités	15 000 \$	1	1	2.3 / 2.5
Ressources d'Arianne Inc.	2008-09-30	638 000 unités	44 660 \$	3	1	2.3 / 2.5
Ressources d'Arianne Inc.	2008-10-07	3 844 285 actions ordinaires accréditives, 427 143 actions ordinaires et 2 135 714 bons de souscription	299 000 \$	29	0	2.3 / 2.5
Ressources KWG Inc.	2008-10-08	2 000 000 d'actions ordinaires	100 000 \$	0	1	2.13
Ressources Pershimco Inc.	2008-10-10	250 unités	250 000 \$	19		2.3 / 2.5
San Gold Corporation	2008-10-15	13 350 000 actions ordinaires accréditives	20 025 000 \$	1	45	2.3 / 2.10
Sippco Inc.	2008-04-15	3 485 actions catégorie A, 1 350 actions catégorie B, 365 actions catégorie E, 950 actions catégorie F et 650 actions catégorie G	680 000 \$	83		2.9
SunGard Data Systems Inc.	2008-09-29	billets	260 850 \$	1		2.3
Verb Exchange Inc.	2008-10-03	15 000 000 d'unités	1 500 000 \$	1	10	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s)		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
				QC / Hors QC		
Walton AZ Sawtooth Investment Corporation	2008-10-02	23 435 actions ordinaires catégorie B	234 350 \$	1	15	2.3 / 2.9
Walton AZ Sunland View Limited Partnership	2008-09-30	21 800 unités	231 058,20 \$	1	8	2.3 / 2.9

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

### 6.6.4 Refus

Aucune information.

### 6.6.5 Divers

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm), inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

## 6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

La section 6.7 du Bulletin ne contient désormais plus d'information vu l'entrée en vigueur du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*.

## 6.8 OFFRES PUBLIQUES

### 6.8.1 Avis

#### **1421636 Alberta Ltd. (filiale en propriété exclusive de Marpep Publishing Limited)**

(MPL Communications Inc.)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 26 septembre 2008 concernant l'offre publique d'achat de 1421636 Alberta Ltd. (filiale en propriété exclusive de Marpep Publishing Limited) sur la totalité des actions ordinaires en circulation de MPL Communications Inc. au prix de 0,08 \$ l'action au comptant.

L'offre expire le 4 novembre 2008, 17 h 00 (heure de Toronto), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet SEDAR: 1326855

Décision n°: 2008-FS-0009

#### **Canadian Storage Partners, ULC (filiale de Canada TKG-Storage Partners, L.P.)**

(InStorage Real Estate Investment Trust)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 16 octobre 2008 concernant l'offre publique d'achat de Canadian Storage Partners, ULC (filiale de Canada TKG-Storage Partners, L.P.) sur la totalité des parts en circulation d'InStorage Real Estate Investment Trust au prix de 3,75 \$ la part au comptant.

L'offre expire le 21 novembre 2008, 17 h 00 (heure de Toronto), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet SEDAR: 1331310

Décision n°: 2008-FS-0010

#### **Medtronic Canada Acquisition Inc. (filiale en propriété exclusive indirecte de Medtronic, Inc.)**

(CryoCath Technologies Inc.)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 3 octobre 2008 concernant l'offre publique d'achat de Medtronic Canada Acquisition Inc. (filiale en propriété exclusive indirecte de Medtronic, Inc.) sur la totalité des actions ordinaires en circulation de CryoCath Technologies Inc. au prix de 8,75 \$ l'action au comptant.

L'offre expire le 12 novembre 2008, 20 h 00 (heure de Montréal), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet SEDAR: 1328803

Décision n°: 2008-FS-0008

### 6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm), inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.8.3 Refus

Aucune information.

### 6.8.4 Divers

Aucune information.

## 6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

### 6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

### 6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm), inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 -

Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.9.3 Refus

Aucune information.

### 6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Aucune information.

### 6.9.5 Divers

Aucune information.

## 6.10 AUTRES DÉCISIONS

### DÉCISION N° 2008-PDG-0226

#### La Chouette (projet immobilier)

Vu la décision n° 93-C-0260 prononcée le 27 juillet 1993 par la Commission des valeurs mobilières du Québec en vertu de l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »), visant à dispenser La Chouette (projet immobilier), à certaines conditions, des obligations prévues aux articles 73 à 88 de la LVM et aux articles 116 à 175 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 1 (le « Règlement »);

Vu l'entrée en vigueur par décret, le 1<sup>er</sup> juin 2008, des articles 33 et 34 de la *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, (2008) 140 G.O. II, 2979;

Vu l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juin 2008, du nouvel article 138 du Règlement, qui a été introduit par l'article 6 du *Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières*, (2008) 140 G.O. II, 2856;

Vu l'entrée en vigueur des dispositions précédentes dont l'effet est de rendre la dispense accordée par la décision n° 93-C-0260 désuète et non harmonisée avec la réglementation actuelle.

En conséquence :

L'Autorité révoque la décision n° 93-C-0260 du 27 juillet 1993.

Fait le 5 septembre 2008.

Jean St-Gelais  
Président-directeur général

### DÉCISION N° 2008-PDG-0227

#### Le St-Bernard (projet immobilier)

Vu la décision n° 1995-C-0240 prononcée le 14 juillet 1995 par la Commission des valeurs mobilières du Québec en vertu de l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »), visant à dispenser Le St-Bernard (projet immobilier), à certaines conditions, des obligations prévues aux articles 73 à 88 de la LVM et aux articles 116 à 175 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 1 (le « Règlement »);

Vu l'entrée en vigueur par décret, le 1<sup>er</sup> juin 2008, des articles 33 et 34 de la *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, (2008) 140 G.O. II, 2979;

Vu l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juin 2008, du nouvel article 138 du Règlement, qui a été introduit par l'article 6 du *Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières*, (2008) 140 G.O. II, 2856;

Vu l'entrée en vigueur des dispositions précédentes dont l'effet est de rendre la dispense accordée par la décision n° 1995-C-0240 désuète et non harmonisée avec la réglementation actuelle.

En conséquence :

L'Autorité révoque la décision n° 1995-C-0240 du 14 juillet 1995.

Fait le 5 septembre 2008.

Jean St-Gelais  
Président-directeur général

#### **DÉCISION N° 2008-PDG-0228**

##### **Le Johannsen (projet immobilier)**

Vu la décision n° 1995-C-0333 prononcée le 12 septembre 1995 par la Commission des valeurs mobilières du Québec en vertu de l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »), visant à dispenser Le Johannsen (projet immobilier), à certaines conditions, des obligations prévues aux articles 73 à 88 de la LVM et aux articles 116 à 175 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 1 (le « Règlement »);

Vu l'entrée en vigueur par décret, le 1<sup>er</sup> juin 2008, des articles 33 et 34 de la *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, (2008) 140 G.O. II, 2979;

Vu l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juin 2008, du nouvel article 138 du Règlement, qui a été introduit par l'article 6 du *Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières*, (2008) 140 G.O. II, 2856;

Vu l'entrée en vigueur des dispositions précédentes dont l'effet est de rendre la dispense accordée par la décision n° 1995-C-0333 désuète et non harmonisée avec la réglementation actuelle.

En conséquence :

L'Autorité révoque la décision n° 1995-C-0333 du 12 septembre 1995.

Fait le 5 septembre 2008.

Jean St-Gelais  
Président-directeur général

#### **DÉCISION N° 2008-PDG-0228**

##### **Le Deslauriers (projet immobilier)**

Vu la décision n° 1995-C-0334 prononcée le 9 septembre 1995 par la Commission des valeurs mobilières du Québec en vertu de l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »), visant à dispenser Le Deslauriers (projet immobilier), à certaines conditions, des obligations prévues aux articles 73 à 88 de la LVM et aux articles 116 à 175 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 1 (le « Règlement »);

Vu l'entrée en vigueur par décret, le 1<sup>er</sup> juin 2008, des articles 33 et 34 de la *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, (2008) 140 G.O. II, 2979;

Vu l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juin 2008, du nouvel article 138 du Règlement, qui a été introduit par l'article 6 du *Règlement modifiant le Règlement sur les valeurs mobilières*, (2008) 140 G.O. II, 2856;

Vu l'entrée en vigueur des dispositions précédentes dont l'effet est de rendre la dispense accordée par la décision n° 1995-C-0334 désuète et non harmonisée avec la réglementation actuelle.

En conséquence :

L'Autorité révoque la décision n° 1995-C-0334 du 9 septembre 1995.

Fait le 5 septembre 2008.

Jean St-Gelais  
Président-directeur général

## 6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

## ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

## RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ALLBANC SPLIT CORP. II	2008-08-31
DANIER LEATHER INC.	2008-09-27
DEQ SYSTEMES CORP.	2008-08-31
DEVOIR INC. (LE)	2008-09-27
EXPLORATION NQ INC.	2008-08-31
HOMESERVE TECHNOLOGIES INC.	2008-08-31
LABORATOIRE DE DONNEES MUNICIPALES ET INDUSTRIELLES INC.	2007-03-31
LABORATOIRE DE DONNEES MUNICIPALES ET INDUSTRIELLES INC.	2008-03-31
PASSEPORT METALS INC.	2008-08-31
PRISZM INCOME FUND	2008-09-07
R.P.M. TECH INC.	2008-08-31
SPEQ LE DEVOIR INC.	2008-09-27
SYSTEMES BUS INC. (LES)	2008-07-31
TECHNOLOGIES SENSIO INC.	2008-08-31
UNITED REEF LIMITED	2008-08-31
WILDCAT EXPLORATIONS LTD.	2008-09-30

## ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CANGENE CORPORATION	2008-07-31
CHARTERHOUSE PREFERRED SHARE INDEX CORPORATION (#23353)	2008-07-31
LABORATOIRE DE DONNEES MUNICIPALES ET INDUSTRIELLES INC.	2006-09-30
LABORATOIRE DE DONNEES MUNICIPALES ET INDUSTRIELLES INC.	2007-09-30
MILK CAPITAL CORP.	2008-06-30
SYSTEMES BUS INC. (LES)	2008-04-30

## RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CANGENE CORPORATION	2008-07-31
CHARTERHOUSE PREFERRED SHARE INDEX CORPORATION (#23353)	2008-07-31
MILK CAPITAL CORP.	2008-06-30
SYSTEMES BUS INC. (LES)	2008-04-30

## CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
ATEBA RESOURCES INC.	
BROWNSTONE VENTURES INC.	
FORAGE ORBIT GARANT INC.	
GES TECHNOLOGIES INC.	
GLUSKIN SHEFF + ASSOCIES INC.	
MOSAM CAPITAL CORP.	
RESSOURCES ARMISTICE CORP.	
RESSOURCES GOLDENFRANK INC.	
RESSOURCES METANOR INC.	

*CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION*

Date du document

SOLUTIONS ELECTRONIQUES SARATOGA INC.

SOLUTIONS EXTENWAY INC.

SPEQ GES INC.

VECIMA NETWORKS INC.

*NOTICE ANNUELLE*

Date du document

QUEBECOR WORLD INC.

2007-12-31

**Liste des symboles SEDI**

<b>RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI</b>			
1 :	Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	45 :	Contrepartie d'un bien
2 :	Filiale de l'émetteur assujetti	46 :	Contrepartie de services
3 :	Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.	47 :	Acquisition ou aliénation par don
4 :	Administrateur d'un émetteur assujetti	48 :	Acquisition par héritage ou aliénation par legs
5 :	Dirigeant d'un émetteur assujetti	<b>Dérivés émis par l'émetteur</b>	
6 :	Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	50 :	Attribution d'options
7 :	Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	51 :	Levée d'options
8 :	Initié présumé – six mois avant de devenir initié	52 :	Expiration d'options
<b>NATURE DE L'OPÉRATION</b>		53 :	Attribution de bons de souscription
<b>Généralités</b>		54 :	Exercice de bons de souscription
00 :	Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	55 :	Expiration de bons de souscription
10 :	Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56 :	Attribution de droits de souscription
11 :	Acquisition ou aliénation effectuée privément	57 :	Exercice de droits de souscription
15 :	Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	58 :	Expiration de droits de souscription
16 :	Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	59 :	Exercice au comptant
22 :	Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	<b>Dérivés émis par un tiers</b>	
30 :	Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70 :	Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
35 :	Dividende en actions	71 :	Exercice d'un dérivé émis par un tiers
36 :	Conversion ou échange	72 :	Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
37 :	Division ou regroupement d'actions	73 :	Expiration d'un dérivé émis par un tiers
38 :	Rachat – annulation	<b>Divers</b>	
40 :	Vente à découvert	90 :	Changements relatifs à la propriété
		97 :	Autres
		99 :	Correction d'information
		<b>NATURE DE L'EMPRISE</b>	
		D :	Propriété directe
		I :	Propriété indirecte
		C :	Contrôle
		<b>AUTRES MENTIONS</b>	
		O :	Opération originale
		M :	Première modification
		M' :	Deuxième modification
		M'' :	Troisième modification, etc.
		R :	Opération déclarée hors délai (en retard).
		*	L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.

**AVIS**

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>3D Visit Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Abounaim, Khadija	5		O	2008-07-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Audet, André	4, 5		O	2008-07-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			666 666
Poulin, Jean-Pierre	4, 5		O	2001-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 423 649
<b>A&amp;W Revenue Royalties Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Pinette, Conrad Alfred	4		O	2002-02-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 700
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	11.4888	9 200
<b>Absolute Software Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cotichini, Christian	4	R	O	2008-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(178 400)	7.1000	1 042 800
		R	O	2008-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 300)	6.9300	1 027 500
		R	O	2008-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 800)	5.8500	1 001 700
			O	2008-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 000)	5.7100	979 700
<b>ACTIVEnergy Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Activenergy Income Fund	1		O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	800	7.1400	14 953 525
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	6.3900	14 957 325
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	7.3300	14 959 425
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	6.7300	19 003 665
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	900	7.0000	19 004 565
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	700	6.3900	14 958 025
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 041 840	8.8900	19 001 265
Lauzon, Robert	5								
RRSP	PI		O	2008-08-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	9.7600	
			M	2008-09-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	9.7600	0
<b>Adeptron Technologies Corporation</b>									
<i>Options</i>									
David, Wilson	4		O	2008-10-20	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.1000	540 000
Robertson, Alastair James	4		O	2008-10-20	D	50 - Attribution d'options	625 000		715 000
<b>Advantage Energy Income Fund</b>									
<i>trust units</i>									
Bokenfohr, Neil	5		O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	7.1000	73 551
Lara Bokenfohr	PI		O	2008-10-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	7.0400	16 187
<b>Adventure Gold inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Audet, André	5		O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.1600	1 032 500
Carbonneau, Marc	5		O	2008-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1100	930 837
			O	2008-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1300	940 837
Gagnon, Marco	4		O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0900	285 000
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1500	265 000
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1400	275 000
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1000	255 000
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1000	290 000
L'Heureux, Marc	4		O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1400	1 020 000
Riopel, Jules	5		O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1500	40 000*

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1100	45 000*
<b>Alberta Clipper Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
ARC Energy Fund 5	3		O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400 000	0.9000	6 788 235
<b>Allied Nevada Gold Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Buchan, Robert Mackay	4		O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	3.7307	1 585 000
			O	2008-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 800	3.6980	1 594 800
Richings, Michael	4	R	O	2008-09-19	D	51 - Exercice d'options	15 000	2.1000USD	51 046
		R	O	2008-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	6.1159USD	36 046
		R	O	2008-09-19	D	51 - Exercice d'options	13 365	2.2000	49 411
		R	O	2008-09-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 365)	6.1159USD	36 046
Russell, Rick	5		O	2008-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-09-26	D	51 - Exercice d'options	6 400	4.3000USD	6 400
		R	O	2008-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 400)	6.1000USD	0
<i>Options</i>									
Russell, Rick	5	R	O	2008-09-26	D	51 - Exercice d'options	(6 400)		53 600
<b>AltaCanada Energy Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Collins, James William	4		O	2008-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 500	0.1000	13 851 591
<b>AltaGas Income Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Anderson, Nancy	5		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	226	19.1501	26 677
Bracken, James B	5								
RSP Account	PI		O	2008-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24	19.1501	2 633
Swan, William C.	7								
RRSP	PI		O	2008-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	62	19.1501	6 687
Wright, David Robert	5		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	72	19.1501	8 983
Joint Account with Spouse	PI		O	2008-10-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	32	19.1501	3 456
RSP	PI		O	2008-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12	19.1501	1 294
Spouse RSP	PI		O	2008-10-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	23	19.1501	2 531
Yallouz, Steve	5		O	2008-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	199	24.4500	4 952
			O	2008-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5	23.4200	4 957
			O	2008-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(118)	18.3800	4 839
<b>Alternative Fuel Systems (2004) Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Kailly, Darshan	4	R	O	2008-09-25	D	50 - Attribution d'options	25 000		80 000
<b>Amalgamated Income Limited Partnership</b>									
<i>Parts de société en commandite</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>AMI Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Porteur inscrit Leroux, Bernard	3								
Discretionary accounts	PI		O	2008-08-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	4.8000	278 625
			O	2008-08-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	4.7600	277 325
			O	2008-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	4.6700	275 625
			O	2008-10-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	2.6900	284 425
<b>AMT Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pettigrew, William Curtis	4		O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0350	395 550*
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 000	0.0300	385 550*
			O	2008-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0300	400 550*
<b>Anatolia Minerals Development Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kaczmarek, Andrew Francis	5		O	2005-04-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	1.2391USD	4 000
			O	2008-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	1.1915USD	12 500
			O	2008-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	1.1919USD	13 900
			O	2008-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.1584USD	14 000
			O	2008-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	1.1925USD	17 600
			O	2008-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	1.1922USD	18 000
Lister, Richard L.	4		O	2007-03-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	1.2000	4 000
<b>Andrew Peller Limitée (auparavant Les Vins Andrés Ltée.)</b>									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
PELLER, JOHN EDWARD	4, 5								
John Edward Enterprises Inc.	PI		O	2008-10-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	7.6000	1 155 920*
			O	2008-10-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.7500	1 156 920*
			O	2008-10-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	6.9400	1 157 020*
			O	2008-10-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	6.9500	1 157 220*
			O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	6.8500	1 157 620*
			O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.9500	1 158 620*
<b>Apella Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Adams, Brian Frank	4		O	2008-10-22	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	0.0450	500 000
RBC Action Direct RRSP	PI		O	2008-10-22	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(200 000)	0.0450	0
O'Brien, Patrick	4, 5, 3	R	O	2008-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 000	0.0800	1 554 967
		R	O	2008-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	0.0750	1 575 967
<i>Options</i>									
Adams, Brian Frank	4		O	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1000	1 720 000
<b>Aptilon Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Korman, Roger	4, 7, 5		O	2008-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	215 000	0.0475	5 691 628
			O	2008-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0495	5 701 628
<b>Arsenal Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
LAWRENCE, JOHN PAUL	5		O	2008-10-08	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	8 742	0.8650	28 742
Mark Lawrence	PI		O	2008-10-08	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique	1 366	0.8650	2 366

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Artis Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Options</i>									
van Winkoop, Anthony Robert	5		O	2008-10-15	D	d'achat, regroupement ou acquisition			
			O	2008-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.3100	1 540 000
			O	2008-10-20	D	36 - Conversion ou échange	54 671	0.8650	1 594 671
<i>Options</i>									
LaForge, Jason Lee	5		O	2008-10-14	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.3750	651 000
LAWRENCE, JOHN PAUL	5		O	2008-10-14	D	50 - Attribution d'options	210 000	0.3750	510 000
Taylor, Brenlee	5		O	2008-10-14	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.3750	492 000
van Winkoop, Anthony Robert	5		O	2008-10-14	D	50 - Attribution d'options	270 000		1 106 000
<b>Artis Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Parts</i>									
Artis Real Estate Investment Trust	1		O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	31 100	9.3300	67 200
Green, James	5		O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.6000	12 800
Martens, Armin	4, 5	R							
Minnesota Enterprises Inc.	PI		O	2008-09-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	13.1700	500
		R	O	2008-09-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	13.7300	1 500
		R	O	2008-10-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	14.1500	2 000
		R	O	2008-10-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	14.2300	4 000
		R	O	2008-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	14.0400	4 500
		R	O	2008-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	12.1800	7 500
		R	O	2008-10-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	12.0000	8 000
		R	O	2008-10-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 250	11.2800	9 250
<b>Atrium Innovations Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires redésignation des actions à droit de vote subalterne</i>									
Poulin, Placide	4		O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	10.2800	13 275
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	10.6300	13 575
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	10.6700	14 375
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	10.7600	14 475
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	10.7700	16 075
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	10.7800	17 875
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	10.7900	20 775
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	10.9300	21 875
<b>ATS Automation Tooling Systems Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Kiisel, Eric	5		O	2008-10-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			156 431
Reidl, Hans	5		O	2008-10-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			151 993
<b>AutoCanada Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
DesRosiers, Dennis Stephan	4		O	2007-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-09-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	5.0000	3 500
<b>Axia NetMedia Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Springer, Nicole	5	R							
Nicole Springer	PI		O	2008-10-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	1.7230	16 170
Tinling, Dawn	5								
Dawn Tinling	PI		O	2008-10-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	1.4220	29 968
<b>BAM Investments Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
BAM Investments Corp.	1		O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.8380	1 000
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
Partners Limited	3		O	2007-05-31	D	35 - Dividende en actions	34 841 394		38 712 660
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	10.5508	38 812 660
<b>BAM Split Corp.</b>									
<i>Actions privilégiées Class AA Series 1</i>									
BAM Investments Corp.	3		O	2008-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	18.0582	31 700
			O	2008-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	17.7729	33 400
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 900	18.0611	43 300
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	20.0000	45 300
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	19.9963	49 300
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	20.5200	52 500
<i>Actions privilégiées Class AA Series 3</i>									
BAM Investments Corp.	3		O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	14.1997	107 500
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	14.0995	109 500
<b>Banque Nationale du Canada</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dallaire, Claire	5		O	2008-10-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 309
<i>Options</i>									
Dallaire, Claire	5		O	2008-10-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 265
<b>Baytex Energy Trust</b>									
<i>Droits</i>									
Aylesworth, William Derek	5		O	2008-10-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 000	17.9700	425 000
Best, Randal John	5		O	2008-10-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 000	17.9700	310 000
Brownridge, Stephen	5		O	2008-10-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	100 000	17.9700	263 334
Brussa, John Albert	4		O	2008-10-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000	17.9700	59 000
Chan, Raymond Tatsun	7		O	2008-10-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	150 000	17.9700	720 000
CHWYL, EDWARD	7		O	2008-10-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000	17.9700	81 000
Dargan, Naveen	4		O	2008-10-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000	17.9700	59 000
GOEPEL, RUSTON ERNEST TREMAYNE	4		O	2008-10-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000	17.9700	49 000
Marino, Anthony William	5		O	2008-10-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	120 000	17.9700	700 000
McDonald, Brett James	5		O	2008-10-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000	17.9700	140 000
Melchin, Gregory Knowles	4		O	2008-10-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000	17.9700	45 000
Morris, Timothy Randolph	5		O	2008-10-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	45 000	17.9700	205 000
Paterson, Richard Shaun	5		O	2008-10-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 000	17.9700	370 000
Shwed, Dale Orest	7		O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	17.9700	59 000
Smith, Mark Fraser	5		O	2008-10-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000	17.9700	265 000
<i>Parts de fiducie</i>									
Shwed, Dale Orest	7								
Shwed Family Trust	PI		O	2008-10-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	18.2000	262 198
			O	2008-10-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	18.3000	252 198
			O	2008-10-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	18.6500	242 198
<b>BELLUS Santé inc. (auparavant Neurochem Inc.)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bellini, Marisa	6		O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	0.7300	1 183 272
<b>BioMS Medical Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
BioMS Medical Corp.	1		O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	2.3700	
			M	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.3700	79 300
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.3500	81 800
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.9900	83 800
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	2.0200	85 800
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.0700	86 800
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	2.0800	89 300
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.9500	90 300
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	100	1.9200	90 400
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	2.1200	92 800
Brown, Richard William	5		O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	2.4500	19 500
Hesby, Anton Samuel	5		O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	2.5000	13 250
			O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	2.0500	15 250
Kimak, Donald William	5		O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	2.3700	448 000
Stenberg, Kjell	4		O	2002-10-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 000	2.2783	19 000
<b>Bioniche Life Sciences Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rogan, Dragan Radovan	5	R	O	2008-02-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 919)	1.1500	54 753
		R	O	2008-02-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 420)	1.1200	45 333
		R	O	2008-02-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 780)	1.1200	33 553
		R	O	2008-02-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 100)	1.0500	27 453
		R	O	2008-02-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 598)	1.0400	1 855
Vera Rogan	PI	R	O	2008-02-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 487)	1.1500	4 594
		R	O	2008-02-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 594)	1.1500	0
<b>Birchcliff Energy Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Schulich, Seymour	3								
RRSP	PI		O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000 000	5.1000	3 000 000
Surbey, James William	5								
HSBC Securities (Canada) Inc.	PI		O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.0700	356 300*
			O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.0500	361 300*
Tonken, Aaron Jeffery	4, 5								
RBC Dominion Securities	PI		O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	5.0700	954 940*
			O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	5.0800	955 740*
			O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 700	5.1500	964 440*
<b>BONAVISTA ENERGY TRUST</b>									
<i>Exchangeable Shares</i>									
Knutson, Harry Louis	4								
NBC Canada West Capital Inc.	PI		O	2008-10-16	I	36 - Conversion ou échange	(26 465)		2 941
			O	2008-10-16	I	99 - Correction d'information	(2 941)		0
Vecwest	PI		O	2008-10-16	C	36 - Conversion ou échange	(25 295)		2 811
			O	2008-10-16	C	99 - Correction d'information	(2 811)		0
<i>Parts de fiducie</i>									
Knutson, Harry Louis	4								
NBC Canada West Capital Inc.	PI		O	2008-10-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 122)	20.9015	
			M	2008-10-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 192)	20.9015	(4 192)

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-07	I	99 - Correction d'information	4 122		
			M	2008-10-07	I	99 - Correction d'information	4 192		0
			O	2008-10-16	I	36 - Conversion ou échange	47 740		
			M	2008-10-16	I	36 - Conversion ou échange	49 740		49 740
			O	2008-10-16	I	99 - Correction d'information	(70)		49 670
			O	2008-10-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	20.4900	47 670
			O	2008-10-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	21.0000	44 670
Vecwest Properties Inc.	PI		O	2008-10-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 822)	20.0200	(3 929)
			O	2008-10-14	C	99 - Correction d'information	3 929		0
			O	2008-10-16	C	99 - Correction d'information	10		10
			O	2008-10-16	C	36 - Conversion ou échange	47 541		47 551
<b>Bonavista Petroleum Ltd.</b>									
<i>Actions échangeables</i>									
Knutson, Harry Louis	4								
NBC Canada West Capital Inc.	PI		O	2008-10-16	I	36 - Conversion ou échange	(29 406)		0
Vecwest	PI		O	2008-10-16	I	36 - Conversion ou échange	(28 106)		0
<b>Boralex inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
AUBUT, DENIS	5		O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	6.8800	1 115
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	6.9400	1 415
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	7.0000	1 515
DUGAS, MARIO	5		O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	7.7500	8 104
<b>Brompton 2008 Flow-Through LP</b>									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Braaten, Peter A.	4, 3								
Brompton Group Limited	PI		O	2008-10-17	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(2 000)	25.0000	13 180
			O	2008-10-20	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 200)	25.0000	
			M	2008-10-17	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 200)	25.0000	11 980
<b>Brompton VIP Income Fund</b>									
<i>Actions privilégiées</i>									
Zeiler, Lorne	5								
John Zeiler RRSP	PI		O	2005-05-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.2500	500
			O	2008-10-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	385	9.5000	885
			O	2008-10-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	9.5000	1 985
<b>Brookfield Asset Management Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>									
Brookfield Asset Management Inc.	1		O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	500 000	20.9098USD	500 000
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	447 500	19.1608USD	947 500
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 789 100	17.8723USD	2 736 600
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	700 000	22.4000	3 436 600
			O	2008-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	39 800	19.7500USD	3 476 400
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	210 700	19.7376USD	3 687 100
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 687 100)		0
<b>Brookfield Investments Corporation (Formerly Brascade Corporation)</b>									
<i>Actions privilégiées Class 1 Senior, Series A</i>									
Brookfield Asset Management Inc.	3								

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Trilon Bancorp Inc.	PI		O	2008-10-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	298 250	25.0447	1 476 991
<b>Brookfield Real Estate Services Fund</b>									
<i>Parts</i>									
Brookfield Real Estate Services Fund	1		O	2008-10-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	8.5490	1 500
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	300	9.0900	1 800
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	300	8.1400	2 100
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)		0
<b>C.A. Bancorp Canadian Realty Finance Corporation</b>									
<i>Actions privilégiées</i>									
De Luca, Paolo	5		O	2008-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	15.5000	800
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5								
JF Driscoll Investment Corp.	PI		O	2008-10-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	17.5000	33 600
<i>Bons de souscription</i>									
C.A. Bancorp Inc.	3		O	2008-09-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-14	D	36 - Conversion ou échange	200 000	0.8000	200 000
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5								
JF Driscoll Investment Corp.	PI		O	2008-10-14	I	36 - Conversion ou échange	255 000		255 000
<i>Class A Shares</i>									
C.A. Bancorp Inc.	3		O	2008-10-14	D	36 - Conversion ou échange	200 000	9.2000	966 160
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5								
JF Driscoll Investment Corp.	PI		O	2008-10-14	I	36 - Conversion ou échange	255 000		255 000
<i>Parts (each unit consists of 1 Class A Share and 1 Warrant)</i>									
C.A. Bancorp Inc.	3		O	2008-10-14	D	36 - Conversion ou échange	(200 000)	10.0000	0
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5								
JF Driscoll Investment Corp.	PI		O	2008-10-14	I	36 - Conversion ou échange	(255 000)		0
<b>Calfrac Well Services Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lambert, Martin	4								
Mountain Moon Capital Inc.	PI		O	2004-03-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<b>Calian Technologies Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Calian Technology Ltd	1		O	2006-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	12.0000	
			M	2008-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	12.0000	1 000
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.0000	1 000
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.7300	1 000
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.2500	1 000
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.3000	1 000
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.1500	1 000
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2008-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.3000	1 000
			O	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
<b>Canadian Energy Services L.P.</b>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
<b>Parts de société en commandite Class A</b>									
Simons, Thomas James	4, 6, 5		O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	6.3000	322 944
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	6.0000	323 344
Zinger, Kenneth Earl	6, 5		O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 400	7.0000	250 644
<b>Canadian Hydro Developers, Inc.</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Erker, Dennis	4		O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.0000	787 500
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.5000	797 500
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.4900	807 500
O'Regan, Keith J.	5		O	2008-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000
		R	O	2008-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	4.2500	16 000
<b>Canadian Western Bank</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Garvey, Randell William	5		O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	16.0800	10 854
<b>Canexus Income Fund</b>									
<b>Parts de fiducie</b>									
Hunchak, Darren Lee	7		O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	237	8.6600	
			M	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 252	8.6600	2 433
<b>Parts de société en commandite Exchangeable for Trust Units</b>									
Nexen Inc.	3		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	699 149	3.5412	54 993 611
<b>Cangene Corporation</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Graham, Michael Lee	5		O	2008-06-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 093	6.1800	3 094
RRSP	PI		O	2008-10-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	4.0000	6 500
Langstaff, John McNeil	4, 7, 5		O	2008-06-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	729	6.1700	233 200
Lavery, John Robert	4								
Shaunnara Corp.	PI		O	2008-10-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.3500	55 000
Vivash, John Alfred	4								
RRIF	PI		O	2008-10-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	3.9000	6 300
			O	2008-10-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	4.0000	7 000
<b>Celtic Exploration Ltd.</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Lalani, Sadiq	5								
Employee Stock Savings Plan (ESSP)	PI		O	2008-10-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	109	10.1100	2 623
Morgenstern, David Charles	5		O	2008-10-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	42	10.1100	1 436
Cheryl Ann Morgenstern	PI		O	2008-10-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	42	10.1100	534
Shea, Michael	5								
Employee Stock savings Plan( ESSP)	PI		O	2008-10-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	100	10.1100	2 434
<b>Charter Real Estate Investment Trust</b>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Parts</i>									
C.A. Bancorp Inc.	3		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9 098	1.5825	5 935 541
van Haastrecht, John Peter	4								
Jotrin Investments Ltd.	PI		O	2008-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 188		24 538
Vanreal Trust II	PI		O	2008-10-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(24 538)		0
<b>Chemtrade Logistics Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bhardwaj, Rohit	5		O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	8.2900	6 600
			O	2008-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	8.5500	10 200
<b>Churchill Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baker, James Paul	4, 5	R	O	2008-07-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	40 000	0.3500	584 855
		R	O	2008-07-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 000	0.3500	588 855
		R	O	2008-07-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 000	0.3500	592 855
		R	O	2008-09-16	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	20 000	0.2600	612 855
		R	O	2008-09-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 000	0.2600	614 855
		R	O	2008-09-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	18 000	0.2600	632 855
			O	2008-04-22	D	36 - Conversion ou échange	120 000		544 855
<i>Options</i>									
Baker, James Paul	4, 5	R	O	2008-09-19	D	97 - Autre	(500 000)		0
Cowan, Kelly Dean	5	R	O	2008-09-19	D	97 - Autre	(50 000)	1.0000	450 000
		R	O	2008-09-19	D	97 - Autre	(300 000)	2.0000	150 000
		R	O	2008-09-19	D	97 - Autre	(150 000)	1.0600	0
Hertz, Bradley	4, 3	R	O	2008-09-19	D	97 - Autre	(125 000)		0
Stangeland, Kevin Grant	4	R	O	2008-09-19	D	97 - Autre	(75 000)		50 000
		R	O	2008-09-19	D	97 - Autre	(50 000)		0
<b>CI Financial Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Dennig, Ken	7		O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	14.6100	51 500
<b>CI Master Limited Partnership</b>									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Amalgamated Income LP	3								
Amalgamated Income LP	PI		O	2008-10-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	0.5000	835 035
			O	2008-10-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	0.4700	834 035
			O	2008-10-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	0.4500	825 535
<b>Cinram International Income Fund</b>									
<i>Parts</i>									
Armoyan, George	6								
Geosam Investments Limited	PI		O	2008-10-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			81 855
			O	2008-10-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 145	2.3500	100 000*
<b>Citadel HYTES Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bruvall, James Thomas	4, 5								
899259 Alberta Ltd.	PI		O	2008-10-21	I	46 - Contrepartie de services	1 154	10.8600	70 066

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Clarke Inc.</b>									
<i>Débitures convertibles 6 Dec 2012 (CKI.DB)</i>									
Geosam Investments Limited	3		O	2001-09-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 100 000.00	90.6700	\$ 100 000.00*
<b>Clemex Technologies Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brassard, Karol	3		O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1100	4 194 300
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	365 000	0.1780	4 559 300
<b>ClubLink Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
ClubLink Corporation	1		O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.2500	1 000
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.2500	0
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	91 000	8.2500	91 000
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(91 000)	8.2500	0
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	100	7.7500	100
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	7.7500	0
<b>CML Healthcare Income Fund</b>									
<i>Parts</i>									
Merrin Best, Patrice	4		O	2008-03-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	13.5900	100
		R	O	2008-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	13.6000	2 000
<b>CO2 Solution Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Price, Evan	4		O	2008-10-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 000
<i>Options</i>									
Price, Evan	4		O	2008-10-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-14	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.1900	10 000
<b>Compagnie D'Immobilier Revenue Limitee</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morguard Corporation	3		O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	161 126	11.5000	9 117 957
			O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 200	11.5000	9 123 157
<b>COMPASS Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
COMPASS Income Fund	1		O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	800	9.3000	13 439 821
			O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	10.0000	13 439 221
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	9.4700	13 444 221
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.1400	13 447 221
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	8.6500	13 441 921
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	700	8.0000	13 442 621
<b>Coniagas Resources Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
HUDSON, REBECCA LYNN	5		O	2008-07-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
Porteur inscrit									
<i>Options</i>									
HUDSON, REBECCA LYNN	5		O	2008-07-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<b>Connacher Oil and Gas Limited</b>									
<i>Options</i>									
Ukrainetz, Grant	5		O	2007-12-05	D	50 - Attribution d'options	90 000	3.4300	
			M	2007-12-05	D	50 - Attribution d'options	90 000	3.4300	225 000
<b>Constellation Software Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Salna, Dexter Jonas	5								
CIBC Wood Gundy	PI		O	2008-10-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	22.5000	
			M	2008-10-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	22.5000	9 700*
			O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	22.5000	8 600*
<b>Contrans Income Fund</b>									
<i>Subordinate Voting Trust Units</i>									
Clark, James	5								
Leslie Ann McLeod	PI		O	2008-09-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	79	8.5500	6 631*
Meagan Shannon Emily Clark	PI		O	2008-09-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	98	8.5500	8 181*
National Bank Financial	PI		O	2008-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	236	8.5500	19 655*
DUNFORD, STANLEY GEORGE	4, 5, 3		O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 984	6.6700	439 787
<b>Copper Mesa Mining Corporation (formerly Ascendant Copper Corporation)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jurika, William Kidwell	4, 5								
Jurika Family Trust U/A 1989	PI		O	2008-10-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	314 000	0.0250	13 785 826
<b>Corporation Cameco</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mosimann, Rudolf	7		O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	16.8770	2 000
<b>Corporation Cott</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burnett, George Arthur	4		O	2008-10-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	15 917	1.1800	81 150
Gibbons, David	4		O	2008-10-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	13 795	1.1800	790 995
Hess, Betty Jane	4		O	2008-10-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	13 795	1.1800	94 696
Prozes, Andrew	4		O	2008-10-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	13 795	1.1800	84 658
Rosenfeld, Eric Stuart	4		O	2008-10-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24 249	1.1800	
			M	2008-10-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24 249	1.1800	44 897
Savage, Graham William	4		O	2008-09-17	D	99 - Correction d'information	62		
			M	2008-10-17	D	99 - Correction d'information	62		43 495
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 489	1.1800	43 433
<i>Performance Share Units</i>									
DOBRY, RICHARD	7	R	O	2008-05-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	277 088		350 665

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié Porteur inscrit		R	O	2008-06-30	D	97 - Autre	(221 514)		129 151
<b>Corporation de Sécurité Garda World</b>									
<i>Actions ordinaires Catégorie "A"</i>									
Talbot, Jean	7		O	2008-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.0000	0
<i>Options</i>									
Aubé, Marc-André	5		O	2008-10-07	D	50 - Attribution d'options	100 000	4.0000	150 000
Bentley, Allan	5		O	2008-10-07	D	50 - Attribution d'options	25 000	4.0000	108 333
Boily, Patrice	5		O	2008-10-07	D	50 - Attribution d'options	100 000	4.0000	150 000
Champagne, Robert	5		O	2008-10-07	D	50 - Attribution d'options	3 000	4.0000	21 334
Côté, Guy	5		O	2008-10-07	D	50 - Attribution d'options	25 000	4.0000	55 000
Drutman, Richard	7		O	2008-10-07	D	50 - Attribution d'options	20 000	4.0000	45 000
Dumont, Alain	5		O	2008-10-07	D	50 - Attribution d'options	100 000	4.0000	150 000
Dupont, Luc	5		O	2008-10-07	D	50 - Attribution d'options	5 000	4.0000	21 667
Laframboise, Louis	7		O	2008-10-07	D	50 - Attribution d'options	25 000	4.0000	65 000
Livingston, Mark Verile	7		O	2008-10-07	D	50 - Attribution d'options	10 000	4.0000	30 000
Rodrigue, François	5		O	2008-10-07	D	50 - Attribution d'options	50 000	4.0000	135 000
Talbot, Jean	7		O	2008-10-07	D	50 - Attribution d'options	25 000	4.0000	65 000
<b>Corporation Financiere Power</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nickerson, Jerry Edgar Alan	4								
Alpha Investments Limited	PI		O	2008-10-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	830	30.0800	2 088
<i>Equity Forward Contract</i>									
Desmarais, Paul G.	4, 3								
Power Financial Corporation	PI		O	2003-05-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-09	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	30.4900	1
<i>Options</i>									
Pan, Richard	5		O	2008-10-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-14	D	50 - Attribution d'options	30 980	29.0500	30 980
<b>Corporation Immobilière Cagim</b>									
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>									
Boutin, Guy	4, 5								
Fonds FBL inc.	PI		O	2008-10-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.4438	1 715 255
<b>Corporation Minière Golden Share</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Giario, Philippe	4, 5		O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0750	384 600
			O	2008-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0750	404 600
<b>Corporation Northgate Minerales</b>									
<i>Options</i>									
Howorth, Matthew	5		O	2008-08-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			75 000
<b>Corporation Vector Aérospatiale</b>									
<i>Options</i>									
Jackson, Donald Kenneth	4, 5	R	O	2008-01-02	D	50 - Attribution d'options	72 300	4.1500	324 500
<b>Corporation Wanted Technologies</b>									
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>									
Cunningham, Mike	5		O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.2175	

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.2185	26 000
<b>Crescent Point Energy Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Colborne, Paul	7		O	2008-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	24.9900	18 670
			O	2008-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	25.0000	22 570
			O	2008-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	26.1070	37 570
			O	2008-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	26.4069	52 570
			O	2008-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	26.3333	72 570
<b>Daylight Resources Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Daylight Resources Trust	1		O	2008-09-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-09-12	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.9900	100
		R	O	2008-09-16	D	38 - Rachat ou annulation	99 900	9.9200	100 000
		R	O	2008-09-17	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	9.8400	200 000
		R	O	2008-09-19	D	38 - Rachat ou annulation	70 200	9.9500	270 200
		R	O	2008-09-29	D	38 - Rachat ou annulation	90 400	9.8700	90 400
		R	O	2008-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	25 600	9.8800	116 000
			O	2008-09-26	D	38 - Rachat ou annulation	(270 200)		0
Eshleman, Brent Andrew	7		O	2008-10-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 302		26 234
			O	2008-10-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 303		34 537
Ford, Randy	7		O	2008-10-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 302		91 302
			O	2008-10-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 303		99 605
Hanbury, Edwin Stewart	7		O	2008-10-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 302		251 622
			O	2008-10-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 303		259 925
Horner, Stephen Roy	7		O	2008-10-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 302		101 476
			O	2008-10-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 303		109 779
Lambert, Anthony	7		O	2008-10-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 353		428 254
			O	2008-10-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 353		445 607
Mennis, Dale	7		O	2008-10-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 302		77 354
			O	2008-10-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 303		85 657
Nielsen, Steven Ronald	7		O	2008-10-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 044		251 015
			O	2008-10-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 045		254 060
Simpson, Gerald	7		O	2008-10-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 302		160 456
			O	2008-10-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 303		168 759
<i>Performance Awards</i>									
Eshleman, Brent Andrew	7		O	2008-10-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 917)		14 583
Ford, Randy	7		O	2008-10-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 917)		14 583
Hanbury, Edwin Stewart	7		O	2008-10-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 917)		14 583
Horner, Stephen Roy	7		O	2008-10-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 917)		14 583
Lambert, Anthony	7		O	2008-10-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 250)		25 833
Mennis, Dale	7		O	2008-10-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 917)		14 583
Nielsen, Steven Ronald	7		O	2008-10-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 583)		18 334
Simpson, Gerald	7		O	2008-10-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 917)		14 583
<i>Restricted Awards</i>									
Eshleman, Brent Andrew	7		O	2008-10-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 833)		29 167
Ford, Randy	7		O	2008-10-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 833)		29 167
Hanbury, Edwin Stewart	7		O	2008-10-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 833)		29 167

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
Homer, Stephen Roy	7		O	2008-10-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 833)		29 167
Lambert, Anthony	7		O	2008-10-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 500)		51 667
Mennis, Dale	7		O	2008-10-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 833)		29 167
Nielsen, Steven Ronald	7		O	2008-10-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 167)		36 666
Simpson, Gerald	7		O	2008-10-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 833)		29 167
<b>Dejour Enterprises Ltd.</b>									
<i>Options d'achat hors bourse (et celles négociées privément)</i>									
Hodgkinson, Robert	3								
858642 Alberta Ltd.	PI		O	2008-10-21	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000		0
<b>Destiny Resource Services Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Roane, Glen Dawson	4		O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 700	2.0000	86 564
			O	2008-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.0000	87 564
<b>DiaMedica Inc.</b>									
<i>Options</i>									
ALLAN, DAVID G. P.	4		O	2008-10-15	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.7000	75 000
Wellner, Thomas Gordon	4		O	2008-10-15	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.7000	75 000
<b>DirectCash Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie (Listed Participating Trust Units)</i>									
Hurtubise, Roger Bradley	4		O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.0000	16 119
<b>Divestco Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chisholm, Brent Roderick	5		O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	0.5000	5 200
<b>Dumont Nickel Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
clement, denis arthur	4		O	2008-10-20	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	200 000	0.0500	1 889 500*
Sabag, Fares Shahe	4, 5		O	2008-10-17	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	400 000	0.0500	1 109 500*
<i>Bons de souscription</i>									
clement, denis arthur	4		O	2008-10-20	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	40 000	0.1000	40 000*
Sabag, Fares Shahe	4, 5		O	2008-10-17	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	400 000		433 750*
<b>Dundee Corporation</b>									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Goodman, Jonathan Carter	4								
Deferred Share Unit Plan	PI		O	2008-10-15	C	56 - Attribution de droits de souscription	1 923	7.4100	21 830
Goodman, Ned	4, 5, 3		O	2008-10-15	I	56 - Attribution de droits de souscription	1 923	7.4100	247 922
Gordon, Harold P.	4, 5		O	2008-10-15	I	56 - Attribution de droits de souscription	13 464	7.4100	206 369
lowy, frederick hans	4		O	2008-10-15	I	56 - Attribution de droits de souscription	2 261	7.4100	26 597
McLeish, Robert	4		O	2008-10-15	I	56 - Attribution de droits de souscription	1 721	7.4100	22 622
Sparks, Kenneth Barry	4		O	2008-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 737	7.4100	6 463
STEELE, HARRY RAYMOND	4		O	2008-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 923	7.4100	27 064*
<b>Dundee Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Parts de fiducie Series A</i>									
Burke, Harold	7		O	2008-10-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-10-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Crossgrove, Peter Alexander	4		O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	19.8000	1 000
<b>DundeeWealth Inc. (formerly Dundee Wealth Management Inc.)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bank of Nova Scotia, The Scotia Capital Inc.	3 PI		O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	7.8500	0
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Beallor, Morley	4								
DSUP	PI		O	2008-10-15	I	56 - Attribution de droits de souscription	2 036	7.6100	8 106
Dalphond, Claude	4, 6, 5								
Deferred Share Unit Plan	PI		O	2008-10-15	I	56 - Attribution de droits de souscription	1 871	7.6100	18 719
Goodman, Ned	4, 6, 5		O	2008-10-15	I	56 - Attribution de droits de souscription	8 243	7.6100	151 455
Kavanagh, Judith	4		O	2008-10-15	I	56 - Attribution de droits de souscription	2 200	7.6100	13 931
McLeish, Robert	4		O	2008-10-15	I	56 - Attribution de droits de souscription	3 415	7.6100	31 703
<b>easyhome Ltd.</b>									
<i>Deferred Share Unit Plan</i>									
Johnson, Donald Kenneth	4, 3	R	O	2008-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 016	14.0100	16 043
		R	O	2008-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	86	13.8900	16 129
<b>Ember Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Meek, Terence Stanley	5		O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	0.7982	144 549*
<b>Empire Company Limited</b>									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Beesley, Paul Victor	5		O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.5700	53 780
<b>Energy Savings Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
BIRD, STEPHANIE	5		O	2008-09-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	42	12.5700	1 768
BLOCH, PETER	5		O	2008-10-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	30	12.5700	
			M	2008-10-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	86	12.5700	804
Early, Richard	5		O	2008-10-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	65	12.5700	
			M	2008-10-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	65	12.5700	2 756
HARTWICK, KENNETH	5		O	2008-10-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	147	12.5700	
			M	2008-10-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	147	12.5700	9 827
Kellie, Diane	5		O	2008-10-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	40	12.5700	11 169
NEYLAN, MICHAEL	5		O	2008-10-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	68	12.5700	4 237
POTTER, GORD	5		O	2008-10-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	51	12.5700	2 360
Pritchett, Darren	5		O	2008-10-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	98	12.5700	47 152
SCHNEIDER, ANDREW	5		O	2008-10-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	55	12.5700	

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2008-10-13	D	d'actionariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	55	12.5700	319 304
Sheppard, Shelley	5		O	2008-10-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	47	12.5700	1 192
<b>Enseco Energy Services Corp. (formerly, Nexia Biotechnologies Inc.)</b>									
<i>Options</i>									
Devlin, Kent Michael	5		O	2008-10-16	D	50 - Attribution d'options	100 000		305 000
Hawkins, David	5		O	2008-10-16	D	50 - Attribution d'options	75 000		575 000
Jespersen, Kim	5		O	2008-10-16	D	50 - Attribution d'options	50 000		202 500
Musani, Aly Khan	5		O	2008-10-16	D	50 - Attribution d'options	50 000		280 000
<b>Enterra Energy Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Reader, John Frederick	5		O	2008-10-15	D	99 - Correction d'information	4 887	4887.0000	
			M	2008-10-15	D	99 - Correction d'information	4 887		54 241
<i>Restricted Units</i>									
Reader, John Frederick	5		O	2007-11-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	42 400		
		R	M	2007-11-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	42 400		61 557
<b>Entreprises Minières Globex Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
STOCH, DIANNE	4, 5		O	2008-10-09	D	99 - Correction d'information	2 000	1.0400	560 147*
<i>Options</i>									
Turpin, Debra	8		O	2008-10-09	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.0100	32 500
<b>EPCOR Power L.P.</b>									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Poirier, Francois Lionel	4	R	O	2008-10-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	20.1000	1 700
<b>Equal Weight Plus Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bruvall, James Thomas	4, 5								
JCSS Capital Corp.	PI		O	2008-10-21	I	46 - Contrepartie de services	190	5.5300	11 250
Duncan, Darren Kelly	5								
766421 Alberta Ltd.	PI		O	2008-10-21	I	46 - Contrepartie de services	17	5.5300	988
MacIntyre, Kent	4								
Canadian Income Fund Group	PI		O	2008-10-21	I	46 - Contrepartie de services	443	5.5300	19 928
<b>Erdene Resource Development Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Akerley, Peter	4, 5								
Scotia MacLeod ITF Zaya Akerley	PI		O	2004-03-15	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3800	1 000
Scotia McLeod ITF Matthew & Lea Akerley	PI		O	2008-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.3800	33 953
Webster, Philip L.	4								
Philip Webster RRSP	PI		O	2008-10-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.3200	10 000
<b>Esperanza Silver Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Elliott, George Dickson	4		O	2008-09-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4900	5 000
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Elliott, George Dickson	4		O	2008-09-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-10-03	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.6900	100 000
<b>Everton Resources Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Paterson, John	4		O	2008-10-08	D	50 - Attribution d'options	80 000	0.1000	220 000
<b>ExelTech Aérospatiale Inc. (anciennement NordTech Aérospatiale Inc.)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Duval, Sylvain	5		O	2008-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	223 000	0.0500	
			M	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	223 000	0.0500	223 000
			O	2008-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 000	0.0450	
			M	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 000	0.0450	257 000
<b>EXPLOR RESOURCES INC.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dupont, Chris	5		O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.1800	923 059
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	0.1850	931 559
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.1900	937 559
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1800	939 559
			O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2200	915 059
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2150	944 559
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.2200	951 559
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2300	956 559
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.2400	960 059
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2150	965 059
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2150	970 059
			O	2008-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.1200	1 020 059
<b>Exploration Dios Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Girard, Marie-José	4, 6, 5		O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1550	758 649
			O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1400	768 649
			O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1300	788 649
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1100	798 649
<b>Exploration NQ inc.</b>									
<i>Options</i>									
Rainville, Jean	5		O	2008-07-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-20	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.2000	150 000
<b>Exploration Typhon Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>									
McDonald, David	5		O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0150	1 796 025
<b>Explorations Namex Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hess, James W.	4, 5		O	2008-10-09	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(15 000)		1 294 969
<b>Faircourt Income &amp; Growth Split Trust</b>									
<i>Actions privilégiées</i>									
Taerk, Charles G.	4, 5		O	2004-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.4800	300
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	450	7.4900	750

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Faircourt Split Trust</b>									
<i>Actions privilégiées</i>									
Faircourt Asset Management Inc.	8		O	2008-10-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 924	10.0000	12 978
<i>Parts de fiducie</i>									
Faircourt Asset Management Inc.	8		O	2008-10-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 924	6.3098	14 560
<b>Fiducie de Placement Hypothécaire Firm Capital</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Dadouch, Eli	4, 5								
FC Treasury Management Inc.	PI		O	2003-06-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.7400	5 000
Fried, Joseph	4, 5		O	2003-06-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.7400	5 000
Gilbert, Edward Allen	4, 5		O	2003-06-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.7400	
			M	2008-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.7400	5 000
Mair, Jonathon	4, 5		O	2003-06-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.7400	5 000
Warner, Michael Anthony	4, 5		O	2003-06-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.7400	5 000
RRSP	PI		O	2008-10-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.1000	6 335
Suzana Warner - RRSP	PI		O	2008-10-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	9.1000	7 335
<b>Fiducie houillère canadienne Fording</b>									
<i>Parts</i>									
Ashar, Mayank Mulraj	6		O	2008-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 023)	96.4000	0
Bell, Robert Whinham	5		O	2008-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	272	62.7200	478
			O	2008-10-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9	90.3200	9
			O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(478)	91.7600	0
Brown, Robert James	5		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	420		2 028
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 017)	92.0000	11
			O	2008-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11)	94.9500	0
Fleming, William Alexander	5		O	2008-10-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	282		912
			O	2008-10-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(512)	95.4900	400
Gow, Mark	7		O	2008-10-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	250		
			M	2008-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	250		2 051
			O	2008-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 086)	88.1900	965
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	91.2600	565
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	565	86.0900	1 801
Cathleen Gow	PI		O	2003-03-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	810	86.1700	810

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Financial Preferred Securities Corporation</b>									
<i>Actions privilégiées</i>									
Bruvall, James Thomas	4, 5								
JCSS Capital Corp.	PI		O	2008-10-21	I	46 - Contrepartie de services	200	11.2000	2 461
MacIntyre, Kent	4								
Canadian Income Fund Group	PI		O	2008-10-21	I	46 - Contrepartie de services	466	11.2000	10 193
<b>Finning International Inc.</b>									
<i>Parts Deferred Share Units</i>									
Bacarreza, Ricardo	4		O	2008-10-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	165	29.8300	29 449
Carter, James Edward Clark	4		O	2008-10-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	165	29.8300	4 757
			O	2008-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	201	14.9200	4 958
O'Neill, Kathleen M.	4		O	2008-10-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	165	29.8300	2 888
Pinette, Conrad Alfred	4		O	2008-10-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	165	29.8300	109 896
Reid, John McDonald	4		O	2008-10-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	165	29.8300	9 156
Simon, Andrew Henry	4		O	2008-10-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	165	29.8300	31 502
Turner, Bruce Lyndon	4		O	2008-10-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	165	29.8300	4 479
Whitehead, Douglas William Geoffrey	4, 5		O	2008-10-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	288	29.8300	22 087
Willson, John Michael	4		O	2008-10-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	220	29.8300	31 304
			O	2008-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	151	14.9200	31 455
<b>Firan Technology Group Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bourne, Bradley Collier	5		O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.3400	148 100
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2900	158 100
Ricci, Joseph Raymond	5		O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	0.2900	45 000*
Deborah F. Ricci	PI		O	2008-10-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.2900	10 000*
<b>First Capital Realty Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gazit Canada Inc.	3		O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	18.5400	47 196 640
			O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	18.3600	47 197 640
			O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	18.2900	47 198 640
			O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	18.2700	47 199 640
			O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	18.2500	47 200 640
			O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	18.1800	47 201 640
			O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	18.0900	47 203 540
			O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	18.0800	47 203 640
			O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	18.0000	47 205 640
			O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	17.9000	47 206 640
			O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	17.8000	47 207 640
			O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	17.7000	47 209 640
			O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	17.6700	47 211 640
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	15.5000	47 212 540
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	16.0400	47 213 040
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	15.8000	47 213 640
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	16.2000	47 214 640
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	16.0200	47 214 940
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	16.1900	47 215 640
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	16.2500	47 215 940

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 800	18.1700	47 219 740
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 100	18.2200	47 223 840
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	18.2500	47 224 440
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	18.2100	47 224 940
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 400	18.5000	47 229 340
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	18.1800	47 231 340
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	18.6000	47 231 440
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	18.3500	47 232 440
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	18.0000	47 237 440
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	17.7500	47 247 440
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	17.5500	47 248 540
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.6000	47 248 940
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	17.5000	47 249 940
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	17.3700	47 251 440
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	17.4500	47 251 940
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	17.2800	47 252 040
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	17.3000	47 252 440
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	17.2600	47 253 440
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	17.4100	47 256 440
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	17.3500	47 257 440
			O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	17.3500	47 259 440
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	17.5500	47 260 440
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	17.6000	47 257 940
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	17.6700	47 258 440
Segal, Dori	4, 7, 6, 5		O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	18.0000	271 000
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	17.7300	272 000
			O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	17.3700	273 000
<i>Débitures convertibles 5.50 Unsecured Subordinated Debentures Due Sept. 30, 2017</i>									
Gazit Canada Inc.	3		O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 40 000.00	0.8500	\$ 122 492 000.00
			O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 5 000.00	0.8200	\$ 122 497 000.00
			O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 2 000.00	0.8160	\$ 122 499 000.00
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 55 000.00	0.8400	\$ 122 554 000.00
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 7 000.00	0.8500	\$ 122 561 000.00
			O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 45 000.00	0.8150	\$ 122 606 000.00
<b>FNX Mining Company Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
JGD Management Corp.	3								
HFR ED Select Fund IV Master Trust	PI		O	2008-10-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(93 060)	5.8499	74 627
Lyxor/York Fund Limited	PI		O	2008-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(108 690)	6.9683	322 587
York Enhanced Strategies Fund, LLC	PI		O	2008-10-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(92 100)	6.4759	257 900

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	5.7465	107 900
			O	2008-10-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(107 900)	5.5743	0
Shaver, William M	5		O	2008-10-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
<i>Options</i>									
Shaver, William M	5		O	2008-10-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
<b>Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales</b>									
<i>Parts deferred units (employee plan)</i>									
Duplisea, Kelly	7		O	2008-09-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	81	26.9100	9 117
<b>Fonds de revenu Colabor</b>									
<i>Parts</i>									
Melançon, Denis	7	R	O	2008-09-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	9.8700	600
<b>Fonds de Revenu Pages Jaunes</b>									
<i>Parts</i>									
Blundell, Jamie	7		O	2007-09-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 344	13.4600	13 342
			O	2007-09-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(12 344)	13.4600	998
<i>Parts de fiducie Restricted Unit - Restricted Unit Plan</i>									
Blundell, Jamie	7		O	2006-06-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-06-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2006-06-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''	2006-06-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'''	2006-06-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 189
			O	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	699	14.6391	
			M	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	699	14.6391	
			M'	2006-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	620	14.6391	11 404
			O	2007-09-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12 344	13.4600	
		R	M	2007-09-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 344)	13.4600	8 049
			O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 464	13.7700	
			M	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 658	13.7700	
			M'	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 333	13.7700	9 382
<b>Fonds de revenu Supremex</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Clarke Inc.	3		O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	5.1000	7 814 700*
<b>Fortune Minerals Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kemp, Julian	5		O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.6300	3 000*
			O	2008-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4900	8 000*
Naik, Mahendra	4		O	2006-03-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-03-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	1.1500	

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<b>Front Street Resource Performance Fund Ltd.</b>			M	2008-10-16	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	50 000	1.1500	50 000
<i>Equity Shares</i>									
Front Street Resource Performance Fund Ltd.	1		O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	5 600	3.4029	141 900
<b>Galleon Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Iverson, James Douglas	5		O	2008-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	7.1000	65 500
<b>GC-Global Capital Corp.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
GC-Global Capital Corp.	1		O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	58 000	0.6600	379 800*
<b>General Donlee Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Luborsky, Brian Alan	4								
Bluma Luborsky	PI		O	2008-10-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.8000	21 800
Karen Luborsky	PI		O	2008-10-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.9500	9 500
The Luborsky Family Trust	PI		O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	4.7500	112 500
			O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 300	4.5500	117 800
			O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.2500	122 800
			O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.9200	127 800
			O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.1000	128 800
			O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	5.0000	131 300
			O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.6900	136 300
			O	2008-10-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	4.8000	136 900
			O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	5.1000	137 300
<b>Ges Technologies inc.</b>									
<i>Actions ordinaires Catégorie B</i>									
Côté, Jean-François	7	R	O	2007-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300 000
Gagnon, Jean-Claude	6								
Les services Jean-Claude Gagnon inc.	PI		O	2000-07-11	I	97 - Autre	(50 000)		3 261 245
Roberge, Gilles	7	R	O	2007-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300 000
Socoges inc.	3		O	2006-12-14	D	36 - Conversion ou échange	97 500		7 020 000
<b>Glen Eagle Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Labrecque, Jean-Charles	4, 5	R	O	2008-06-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	200 000	0.1000	718 000
<i>Bons de souscription</i>									
Labrecque, Jean-Charles	4, 5	R	O	2008-06-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	200 000		450 000
<b>Global Railway Industries Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sanderson, Timothy George	4		O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	1.4000	631 515
			O	2008-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(46 400)	1.2826	
			M	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(46 400)	1.2826	585 115
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	1.2782	580 615
			O	2008-09-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 200)	1.3151	
			M	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 200)	1.3151	564 415
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 900)	1.2583	547 515

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Globestar Mining Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
BRACE, DAVID WALLACE	5		O	2008-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			64 000
Ciccarelli, Roberto	6		O	2008-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 000	0.5000	508 000*
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 000	0.5000	534 000*
<i>Options</i>									
BRACE, DAVID WALLACE	5		O	2008-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-17	D	50 - Attribution d'options	1 000 000	1.0000	1 000 000
<b>GLV Inc</b>									
<i>Actions à droit de vote multiple GLV.B</i>									
Bolentin, Marie-Laure	5		O	2008-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Labonté, Christine	5		O	2008-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Lyght, Richard	5		O	2008-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Paquette, Karine	5		O	2008-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Actions à droit de vote subalterne GLV.A</i>									
Bolentin, Marie-Laure	5		O	2008-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Labonté, Christine	5		O	2008-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Lyght, Richard	5		O	2008-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Paquette, Karine	5		O	2008-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Bolentin, Marie-Laure	5		O	2008-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Labonté, Christine	5		O	2008-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Lyght, Richard	5		O	2008-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Paquette, Karine	5		O	2008-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<b>Gold Reserve Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires Class A Common Shares</i>									
COLEMAN, James Hayward	4		O	2008-07-30	D	99 - Correction d'information	4 000	1.4300USD	139 050
			O	2008-10-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 000	0.5600USD	143 050
McChesney, Patrick	4		O	2008-10-16	D	46 - Contrepartie de services	4 000	0.5600USD	27 157*
Mikkelsen, Chris	4		O	2008-10-16	D	46 - Contrepartie de services	4 000	0.5600USD	290 041*
Potvin, Jean-Charles	4		O	2008-10-16	D	46 - Contrepartie de services	4 000	0.5600USD	116 604*
<i>Droits Restricted Share Awards</i>									
COLEMAN, James Hayward	4		O	2008-07-30	D	99 - Correction d'information	(4 000)	1.4300	8 000
			O	2008-10-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 000)		4 000
<i>Droits Unvested Restricted Shares</i>									
McChesney, Patrick	4		O	2008-10-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 000)		4 000*
Mikkelsen, Chris	4		O	2008-10-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 000)		4 000*
Potvin, Jean-Charles	4		O	2008-10-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 000)		4 000*
<b>GOLDEN HOPE MINES LIMITED</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Candido, Francesco	4, 5	R	O	2008-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0700	172 079
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0600	177 079
<b>Great Basin Gold Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dippenaar, Ferdinand	4		O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 000	1.3000	1 814 000
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.3000	1 819 000
<b>Great Canadian Gaming Corporation</b>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Grey Wolf Exploration Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cook, Warren Glenn	5								
Qtrade - First Calgary	PI		O	2008-10-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.0000	14 500
<b>Group Forage Major Drilling Group International Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tennant, David Buchanan	4								
Self Directed RRSP	PI		O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	17.1100	11 200
			O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	17.1100	11 400
			O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	17.0000	11 500
			O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	16.9400	11 600
			O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	16.9900	11 800
			O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	17.1400	11 900
<b>Groupe Bikini Village inc. (formerly Groupe Les Ailes de la Mode Inc.)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
OUNANIAN, MARDIROS	4		R						
KARAMI INVESTMENTS INC.	PI		O	2008-09-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38 000	0.0500	2 844 000
			O	2008-10-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0500	2 854 000
			O	2008-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.0500	2 869 000
<b>Groupe Cossette Communication Inc.</b>									
<i>Unités</i>									
Sirois, Charles	4		O	2008-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	850	5.8800	3 182
<b>Groupe Sportscene Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires SPS.MV.A</i>									
Godbout, Marlene	5		O	2008-10-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 100
<b>H&amp;R Finance Trust</b>									
<i>Parts</i>									
Gross, Shimshon (Stephen)	4								
Gibor Holdings Inc.	PI		O	2008-10-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000
Mr. Shimshon Gross or Ms. Libby Reichmann	PI		O	2008-10-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000
Mr. Shimshon S. Gross or Mrs. Libby Reichmann Gross	PI		O	2008-10-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 500
Ms. Libby Reichmann and/or Mr. Shimshon Gross JTWR0S	PI		O	2008-10-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
<b>Harvest Energy Trust</b>									
<i>Droits Unit Award</i>									
Morgan, Robert J.	5		O	2008-10-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 000)		8 500
<i>Parts de fiducie</i>									
Boone, David J.	4		O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	10.2300	11 244
			O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	10.2100	10 444
			O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	10.2200	10 044

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	10.2000	7 944
			O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	10.0000	6 644
Morgan, Robert J.	5		O	2008-10-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 647		29 977
<b>Homburg Invest Inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne III.A</i>									
Jedynak, Stephan	5								
In Trust Andrij Jedynak Testamentary Trust	PI		O	2008-10-03	I	35 - Dividende en actions	735	3.4900	11 137*
Loonhold Ltd.	3		O	2008-10-03	D	35 - Dividende en actions	437 925	3.4900	6 806 089*
Michael, Arnold	4		O	2008-10-03	D	35 - Dividende en actions	11 541	3.4900	123 257*
Ovsenny, Edward P.	4		O	2008-10-03	D	35 - Dividende en actions	7 366	3.4900	88 774*
Stollburgh B. V.	4		O	2008-10-03	D	35 - Dividende en actions	23 246	3.4900	653 965*
Stolle, John Richard	4		O	2008-10-03	D	35 - Dividende en actions	30 276	3.4900	469 527*
<b>IBI Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Freedhoff, Stephen Hart	4	R	O	2008-09-30	D	97 - Autre	4	18.8500	3 004
<b>Immunotec Inc. (anciennement Magistral Biotech Inc.)</b>									
<i>Options Régime d'options</i>									
Dröge, Wulf	5	R	O	2008-02-11	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.8000	80 000
<b>Imperial Metals Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Edwards, Norman Murray	3								
Edco Capital Corporation	PI		O	2008-10-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	341 500	2.6000	2 659 750
Imperial Metals Corporation	1		O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	4.0000	2 000
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	3.5000	77 000
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	3.7100	152 000
<b>INDEXPLUS INCOME FUND</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
IndexPlus Income Fund	1		O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	700	8.3500	22 030 480
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.4200	22 033 580
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	9.0000	22 036 280
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	8.8000	22 038 680
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	700	9.3000	22 039 380
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	8.5400	22 031 580
<b>Innergex Energie renouvelable Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Letellier, Michel	5		O	2007-11-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-12-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2007-12-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			388 592
<i>Class B shares (pre-consolidation)</i>									
Letellier, Michel	5		O	2007-11-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-12-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2007-12-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<b>InStorage Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Canada TKG-StorageMart Partners, L.P.	3								
Canadian Trading Partners, LLC	PI		O	2008-10-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-10-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 383 900

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-14	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 380 000	3.7500	4 763 900
<b>International Forest Products Limited</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Fairfax Financial Holdings Limited	3								
Commonwealth Insurance	PI		O	2008-10-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	56 000	3.9000	56 000
Federated Insurance	PI		O	2008-10-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	3.9000	15 000
FFH Pension	PI		O	2008-10-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700 000	3.9000	700 000
			O	2008-10-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	430 000	3.8500	1 130 000
Lombard General Insurance	PI		O	2008-10-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	86 000	3.9000	86 000
Lombard Insurance	PI		O	2008-10-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	3.9000	14 000
Markel Insurance	PI		O	2008-10-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 000	3.9000	29 000
Odyssey America Reinsurance Corporation	PI		O	2008-10-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800 000	3.9000	800 000
			O	2008-10-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	574 200	3.8500	1 374 200
TIG Insurance Company	PI		O	2008-10-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000 000	3.8500	1 000 000
United States Fire Insurance Company	PI		O	2008-10-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	682 000	3.9000	682 000
			O	2008-10-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	295 800	3.8500	977 800
<b>International Royalty Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hurst, Doug	4, 5	R	O	2008-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	2.6200	655 001
Seviour, Colm St. Roch	4		O	2005-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 500
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.1600	13 500
<i>Options</i>									
Seviour, Colm St. Roch	4		O	2008-02-07	D	51 - Exercice d'options	3 500	3.7500	
			M	2008-02-07	D	51 - Exercice d'options	3 500	3.7500	253 500*
<b>InterRent Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Newman, G. Michael	4, 5		O	2008-10-16	D	35 - Dividende en actions	2 496	1.6500	197 481
<b>Intrinsyc Software International, Inc.</b>									
<i>Options</i>									
REES, Tracy Adrian	5		O	2008-09-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
<b>IPL Inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote multiple Catégorie A</i>									
Métivier, Julien	6								
Gestion Julien Métivier inc.	PI		O	2008-10-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	2.2000	2 640 830
<b>Ivanhoe Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blake, Oscar	7		O	2008-10-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	975	1.0300USD	134 807

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Ivanhoe Mines Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bartlett, Beverly	5		O	2008-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.1900	4 000
Flood, Raymond Edward	4		O	2008-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.4500	92 534
			O	2008-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.1900	102 534
Garcia, Steven	5		O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	2.4700USD	46 420
Giardini, Tony Serafino	5		O	2008-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.7100USD	17 486
			O	2008-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 900	1.7200USD	22 386
			O	2008-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.7300USD	32 386
Macken, John	4, 5		O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	2.7200USD	41 595
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 743	2.7300USD	45 338
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	2.7400USD	49 038
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	2.7500USD	52 938
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	2.7600USD	56 138
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 100	2.7700USD	61 238
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	2.7800USD	62 738
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	2.7900USD	64 638
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 100	2.8000USD	69 738
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	2.8100USD	72 038
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	2.8200USD	79 038
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	2.8300USD	79 838
Masse, Pierre	5		O	2008-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 057	2.8400USD	90 895
			O	2008-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	2.9600	33 581
<b>Jura Energy Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
The Rule Family Trust	3		O	2008-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	701 500	0.2849	18 245 730
<b>Keyera Facilities Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Catell, Robert B.	4		O	2008-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	621	17.0300	20 765
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2008-10-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	621	17.0300	621
			O	2008-10-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(621)	17.0300	0
Davies, Michael Bruce Cook	4		O	2008-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	484	17.0300	5 654
			O	2008-10-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	484	17.0300	484
			O	2008-10-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(484)	17.0300	0
Laird, Nancy M.	4		O	2008-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	403	17.0300	20 419
			O	2008-10-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	403	17.0300	403
			O	2008-10-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(403)	17.0300	0
Nichols, H. Neil	4		O	2008-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	806	17.0300	21 913
			O	2008-10-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	806	17.0300	806

Émetteur Titre Initié Porteur inscrit	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2008-10-14	I	d'actionariat			
			O	2008-10-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(806)	17.0300	0
Stedman, William Richard	4		O	2008-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	807	17.0300	37 683
			O	2008-10-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	807	17.0300	807
			O	2008-10-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(807)	17.0300	0
<b>Kinross Gold Corporation</b> <i>Actions ordinaires</i>									
Agro, Hugh	5		O	2008-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	458	15.7400	18 524
Baker, Rick Allen	5		O	2008-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	579	14.7600USD	15 343
BAKER, TIMOTHY CLIVE	5		O	2008-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 251	15.7400	19 397
Burt, Tye Winston	4, 5		O	2008-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 335	15.7400	268 189
Crossland, James	5		O	2008-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	364	24.7000	9 364
			O	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	440	20.4600	9 804
			O	2008-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	572	15.7400	12 919
Elliott, Thomas Ballantyne	5		O	2008-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	465	15.7400	4 602
Gold, Geoffrey Peters	5		O	2008-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	953	15.7400	19 081
Hayduk, Nicholas James	5		O	2008-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	453	15.7400	3 751
Henderson, Robert Duncan	5		O	2008-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	228	15.7400	6 106
Hill, Christopher T.	5		O	2008-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	229	15.7400	7 359
Lam, Juliana Lan	5		O	2007-10-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	628	15.7400	628
Naidoo, Erwyn Mark	5		O	2008-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	226	15.7400	4 087
Naumovski, Ljupco Lou	5		O	2008-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	144	15.7400	2 728
Radford, Lawrence Philip	7		O	2008-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	559	14.7600USD	1 355
Riley, Shelley M.	5		O	2008-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	179	15.7400	2 097
Samson, Sean Joseph Foley	5		O	2008-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	171	15.7400	2 891
Sullivan, James	5		O	2008-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	626	15.7400	12 216
Taylor, Robert Michael	5		O	2008-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	213	14.7600USD	13 438

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit						d'actionariat			
<b>La Banque de Nouvelle - Ecosse</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Teron, Bruce Charles	5	R	O	2008-09-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	51	47.0900	339
			O	2008-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(51)	42.4900	288
<b>La Banque Toronto-Dominion</b>									
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i>									
Sampson, Catherine Patricia	5		O	2008-10-14	D	51 - Exercice d'options	3 600	25.4250	6 832
<i>Options</i>									
Fox, Ronda Louise	5	R	O	2008-10-03	D	51 - Exercice d'options	(1 700)	61.6100	14 144*
Sampson, Catherine Patricia	5		O	2008-10-14	D	51 - Exercice d'options	(3 600)	25.4250	25 824
<b>LA SOCIÉTÉ CALDWELL INTERNATIONALE</b>									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
The Caldwell Partners International Inc.	1		O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.9000	2 000
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.8500	4 000
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		0
<b>La Societe de Gestioin AGF Limitee</b>									
<i>Actions ordinaires Class B</i>									
Bay, Greg	7								
The Bay Family Trust	PI		O	2008-10-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 333)	14.9382	28 350
			O	2008-10-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 350)	14.0933	27 000
<b>Lanesborough Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Lanesborough Real Estate Investment Trust	1		O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	7 300	3.5000	34 000
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(9 520)		24 480
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(5 080)		19 400
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	3.5000	23 000
			O	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	3.9000	25 000
			O	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	4.0000	30 300
			O	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(7 300)		23 000
			O	2008-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	7 300	3.7500	30 300
			O	2008-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(4 800)		25 500
			O	2008-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	7 300	3.6700	32 800
Thorsteinson, Arni Clayton 2668921 Manitoba Ltd.	4, 5, 8 PI		O	2008-10-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	3.6000	1 920 500
			O	2008-10-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	3.3400	1 920 600
			O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	3.6500	1 921 100
<b>Les Aliments Maple Leaf Inc.</b>									
<i>Droits Restricted Share Units settled with market shares</i>									
Cappuccitti, Rocco	5		O	2008-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	34 950		78 450
<b>Les Explosies Nordex Ltee</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
LEVESQUE, JACQUES	3								
JACQUES LEVESQUE and PHYLLIS LEVESQUE	PI		O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1500	1 144 200*
<b>Les Industries Avcorp Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Scholz, Michael Curt	4, 5, 3		O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.6200	6 206 196

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Les Petroles Calvalley Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Cummins, William Grant	5	R	O	2008-10-02	D	50 - Attribution d'options	50 000		150 000*
<b>Les Vêtements de Sport Gildan Inc.</b>									
<i>Restricted Share Units</i>									
Bertin, Claude	5		O	2008-10-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 000		8 000
<b>LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burns, Michael Raymond	4, 5		O	2008-09-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 450)	9.6200USD	1 119 637
		R	O	2008-09-09	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000		1 219 637
		R	O	2008-09-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	137 143		1 356 780
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	6.3800USD	1 356 680
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 700)	6.3500USD	1 351 980
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	6.3400USD	1 348 180
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	6.3300USD	1 347 080
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	6.3200USD	1 346 280
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	6.3100USD	1 346 180
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	6.3000USD	1 341 380
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 600)	6.2900USD	1 335 780
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	6.2800USD	1 331 980
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	6.2700USD	1 330 980
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	6.2600USD	1 328 080
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 400)	6.2500USD	1 299 680
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 700)	6.2400USD	1 291 980
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 100)	6.2300USD	1 285 880
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	6.2200USD	1 281 980
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 800)	6.2100USD	1 276 180
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 900)	6.2000USD	1 260 280
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	6.1900USD	1 258 180
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	6.1800USD	1 255 480
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	6.1700USD	1 252 980
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	6.1600USD	1 250 780
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 100)	6.1500USD	1 238 680
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	6.1400USD	1 238 480
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	6.1300USD	1 235 680
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	6.1200USD	1 231 880
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 995)	6.1100USD	1 224 885
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 300)	6.1000USD	1 213 585
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 400)	6.0900USD	1 202 185
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 600)	6.0800USD	1 180 585
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 400)	6.0700USD	1 158 185
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 974)	6.0600USD	1 137 211
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 800)	6.0500USD	1 109 411
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 600)	6.0400USD	1 088 811

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 226)	6.0300USD	1 075 585
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 400)	6.0200USD	1 047 185
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 600)	6.0100USD	1 030 585
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(71 600)	6.0000USD	958 985
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 400)	5.9900USD	931 585
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 400)	5.9800USD	919 185
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 000)	5.9700USD	895 185
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 405)	5.9600USD	863 780
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 300)	5.9500USD	832 480
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 300)	5.9400USD	819 180
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	5.9300USD	814 780
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	5.9200USD	813 180
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	5.9100USD	811 480
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 500)	5.9000USD	791 980
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	5.8900USD	789 680
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	5.8800USD	788 180
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	5.8700USD	785 680
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 800)	5.8600USD	776 880
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 900)	5.8500USD	767 980
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	5.8400USD	764 280
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.8200USD	764 180
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 400)	5.8100USD	753 780
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 700)	5.8000USD	742 080
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 700)	5.7900USD	737 380
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 500)	5.7800USD	725 880
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	5.7700USD	721 680
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	5.7600USD	709 680
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 900)	5.7500USD	684 780
Feltheimer, Jon Henry	4, 5		O	2008-10-10	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	458 036		1 489 116
<b>Lockerbie &amp; Hole Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fournier, Michael	7		O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.5600	299 700
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	5.5500	298 700
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	5.5000	294 300
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 300)	5.5000	280 000
Hauser, Robert	7		O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	5.7500	109 700
Normand, Robert	4		O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	5.6000	8 800
<b>Logistec Corporation</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2008-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	15.7500	
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		M	2008-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	15.7500	100
<b>Lumina Copper Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pirooz, Robert Pirooz	4, 5		O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 500	0.6700	567 500
Alexis Stewart	PI		O	2008-10-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.6700	137 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Magna International Inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Goeschel, Burkhard	7		O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	50.0000	7 980
<b>Manicouagan Minerals Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Johnson, Donald Kenneth	4								
JVC Trust	PI		O	2008-10-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 513 939	0.0450	17 513 939
<b>Matrikon Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, Michael William	5		O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	2.7500	46 598
Leonard, Sean Michael	5		O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.5000	28 272
<b>MDN INC.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Savard, Serge	4								
Les Entreprises Serge Savard Inc.	PI		O	2008-10-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	34 000	0.5400	322 039
<b>Medical Intelligence Technologies Inc.</b>									
<i>Débiteures convertibles en unité B</i>									
Huneault, Philippe	5		O	2006-06-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 35 000.00	1000.0000	\$ 35 000.00
Lamarre, Jean	4		O	2005-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 35 000.00	1000.0000	\$ 35 000.00
Malo, Patrice	5		O	2006-07-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 25 000.00	1000.0000	\$ 25 000.00
Massicotte, Charles	5		O	2005-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 35 000.00	1000.0000	\$ 35 000.00
Massicotte, Louis	4, 5, 3		O	2005-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 10 000.00	1000.0000	\$ 10 000.00
Les Consultants Net Création Inc.	PI		O	2005-04-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-17	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 25 000.00	1000.0000	\$ 25 000.00
Mayrand, Luc	4		O	2005-05-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 5 000.00	1000.0000	\$ 5 000.00
Montplaisir, Jean-François	5		O	2005-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 10 000.00	1000.0000	\$ 10 000.00
<b>Menu Foods Income Fund</b>									
<i>Parts Class B Exchangeable</i>									
Haslam, Douglas Frank	7								
Chrisbras Inc.	PI		O	2008-10-07	C	97 - Autre	(672 244)		0
Jambras Inc.	PI		O	2008-10-07	C	97 - Autre	(1 747 835)		0
Jasbras Inc.	PI		O	2008-10-07	C	97 - Autre	(672 244)		0
Jenbras Inc.	PI		O	2008-10-07	C	97 - Autre	(1 389 305)		0
<i>Parts de fiducie</i>									
Haslam, Douglas Frank	7								
Jambras Inc.	PI		O	2008-10-07	C	97 - Autre	(15 000)		0
<b>Metallic Ventures Gold Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nierenberg, David	3								
The D3 Family Funds	PI		O	2008-10-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 447 861)	0.2600USD	0

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Ward, Jeffrey	4								
Jeffrey Randle Ward and Miriam Romos Ward Revocable Trust	PI		O	2008-10-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 124 230	0.2600	
			M	2008-10-15	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 124 230	0.2600	4 124 230
			O	2008-10-21	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	9 447 861	0.2600	13 572 091
<i>Options Employee</i>									
Accursi, Chad Gary	5		O	2008-10-08	D	52 - Expiration d'options	(25 000)		45 000
<b>Metaux Russel Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Russel Metals Inc.	1		O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	22.0000	10 000
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	22.0000	0
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	21.9000	10 000
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	21.9000	0
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	21.1900	15 000
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	21.1900	0
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	9 800	21.4000	9 800
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(9 800)	21.4000	0
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	21.0000	2 600
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	21.0000	0
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	20.5000	5 000
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	20.5000	0
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	20.0000	13 000
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(13 000)	20.0000	0
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	19.5400	5 000
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	19.5400	0
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	19.6000	5 200
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(5 200)	19.6000	0
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	19.1000	10 000
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	19.1000	0
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	9 500	18.9000	9 500
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(9 500)	18.9000	0
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	10 700	19.0800	10 700
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(10 700)	19.0800	0
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	18.8700	10 000
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	18.8700	0
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	19.6100	15 000
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	19.6100	0
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	19.0000	20 000
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	19.0000	0
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	18.4500	2 000
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	18.4500	0
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	18.3000	8 000
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)	18.3000	0
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	18.0000	10 000
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	18.0000	0
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	9 500	18.3300	9 500
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(9 500)	18.3300	0
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	15 900	18.1000	15 900

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(15 900)	18.1000	0
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	27 400	19.5000	27 400
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(27 400)	19.5000	0
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	28 000	19.7000	28 000
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(28 000)	19.7000	0
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	19.4300	10 000
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	19.4300	0
<b>Millrock Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beischer, Gregory Allan	4	R	O	2008-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1959	310 000
		R	O	2008-09-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1874	320 000
St. George, Philip	5		O	2008-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125 000	0.0720USD	202 000
Philip St. George	PI		O	2007-10-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	0.0793USD	150 000
			O	2008-10-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 000	0.0700USD	218 000
			O	2008-10-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	82 000	0.0691USD	300 000
<b>Mineraux Sierra Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Farrant, Michael Hugh	4, 5								
RRSP - Michael Farrant	PI		O	2008-10-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1400	67 000
			O	2008-10-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1000	67 500
			O	2008-10-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1200	87 500
HUDSON, REBECCA LYNN	5		O	2008-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Kemp, Julian	4		O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	0.0900	15 500*
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.0900	16 000*
<i>Options</i>									
HUDSON, REBECCA LYNN	5		O	2008-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<b>MINES ABCOURT INC.</b>									
<i>Actions ordinaires catégorie B</i>									
Hinse, Normand	4		O	2006-05-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	0.2100	
			M	2006-05-23	D	51 - Exercice d'options	200 000	0.2100	803 769
<i>Options</i>									
Hinse, Normand	4	R	O	2007-12-10	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.3600	
			M	2007-12-10	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.3600	200 000
		R	O	2006-05-23	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	0.2100	
			M	2006-05-23	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	0.2100	0
<b>Mines Virginia Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gaumont, André	4, 5		O	2008-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	2.7500	575 657
<b>MONETA PORCUPINE MINES INC.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
LARCHE, JOHN	4, 5, 3		O	2008-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	0.0550	10 565 055
			O	2008-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.0550	10 515 055
			O	2008-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	0.0500	10 315 055
Peres, Ian Cedric	4, 5		O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	106 000	0.0500	661 555
			O	2008-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	0.0500	736 555
			O	2008-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	255 000	0.0500	991 555

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>MonoGen, Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Zelinski, Matthew	5	R	O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 500)	0.0350USD	9 899
<b>Morguard Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morguard Corporation	1		O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	24.0000	1 500
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)		0
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	24.0000	1 500
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)		0
Sahi, Kuldip (Rai)	4, 6, 5, 3	R							
Paros Enterprises Limited	PI		O	2008-10-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	26.6000	6 326 299
		R	O	2008-10-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	24.9900	6 327 299
		R	O	2008-10-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	26.6000	6 332 299
			O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	24.0000	6 337 299
			O	2008-10-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	24.0000	6 342 299
			O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 900	22.0786	6 349 199
			O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	23.0000	6 356 199
<b>Morguard Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Parts</i>									
Morguard Corporation	3								
Morguard Investments (Alberta) Limited	PI		O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	105 800	8.8812	25 543 205
Morguard Real Estate Investment Trust	1		O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	11 800	8.2096	11 800
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(11 800)		0
<b>Motapa Diamonds Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Allen, Mark Ainsley	4, 6, 5	R	O	2008-06-11	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.3800	550 000
Bishop, Robert Michael	4		O	2006-12-07	D	52 - Expiration d'options	37 500	0.8000USD	210 000
<b>MSP Maxxum Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
MSP Maxxm Trust	1		O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	5.0000	4 500
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)	5.0000	0
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	700	4.8986	700
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	4.8986	0
<b>NAL Oil &amp; Gas Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Wiswell, Andrew B.	4								
Ainsley Wiswell	PI		O	2006-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	302	17.1400	3 302
			O	2007-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	578	11.7400	3 880
Fraser Wiswell	PI		O	2007-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	562	11.8400	5 562
Nancy Wiswell	PI		O	2007-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 109	11.6900	13 709
<b>Neo Material Technologies Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Iorich, Vladimir	3								

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié									
Porteur inscrit									
Pala Investments Holdings Limited	PI		O	2008-10-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	1.1200	22 965 600*
			O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	175 000	1.0300	23 140 600*
<b>Neptune Technologies &amp; Bioressources Inc.</b>									
<i>Bons de souscription du 9 octobre 2008</i>									
Godin, André	5		O	2003-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-09	D	53 - Attribution de bons de souscription	10 000		10 000
Harland, Henri	3		O	2002-04-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-09	D	53 - Attribution de bons de souscription	40 000		40 000
Racine, Frédéric	5		O	2007-11-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-09	D	53 - Attribution de bons de souscription	2 000		2 000
Sampalis, Fotini	5		O	2006-04-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-09	D	53 - Attribution de bons de souscription	14 000		14 000
<i>Call-options du 9 octobre 2008</i>									
Godin, André	5		O	2003-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 000		10 000
Harland, Henri	3		O	2002-04-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	40 000		40 000
Racine, Frédéric	5		O	2007-11-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 000		2 000
Sampalis, Fotini	5		O	2006-04-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	14 000		14 000
<i>Déventures convertibles du 9 octobre 2008</i>									
Godin, André	5		O	2003-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 25 000.00		\$ 25 000.00
Harland, Henri	3		O	2002-04-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 100 000.00		\$ 100 000.00
Racine, Frédéric	5		O	2007-11-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 5 000.00		\$ 5 000.00
Sampalis, Fotini	5		O	2006-04-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 35 000.00		\$ 35 000.00
<b>New Millennium Capital Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Journeaux, Howaith Dean 1301738 Ontarion Inc.	4 PI		O	2008-10-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	0.4900	72 000
			O	2008-10-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	0.4700	81 500
			O	2008-10-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 500	0.4500	105 000
<b>Newalta Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Pinder, Richard Hughes	4		O	2008-09-08	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 000)		4 675
			O	2008-09-11	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 000)		2 675
Acumen RSP	PI		O	2003-05-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-09-08	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 000		1 000
			O	2008-09-11	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 000		3 000
<b>Newco Bancorp Inc.</b>									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Rotstein, Maxwell Lawrence Nesbitt Burns-RIF	4, 5, 3 PI		O	2008-10-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 500	1.0000	598 330

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Rotstein, Nancy-Gay	4, 5, 3								
Municipal Bankers Corporation (1931) Limited	PI		O	2008-10-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 500)	1.0000	1 437 379
			O	2008-10-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 240)	1.0000	1 397 139
NESBITT BURNS-RRSP A/C	PI		O	2008-10-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 240	1.0000	447 420
<b>Newport Partners Income Fund</b>									
<i>Parts</i>									
Newport Partners Income Fund	1								
NCIB-Dec 07	PI		O	2008-10-16	I	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.6800	150 000
			O	2008-10-17	I	38 - Rachat ou annulation	20 000	0.7450	170 000
			O	2008-10-09	I	38 - Rachat ou annulation	15 000	0.6833	115 000
			O	2008-10-20	I	38 - Rachat ou annulation	17 500	0.6971	187 500
			O	2008-10-21	I	38 - Rachat ou annulation	20 000	0.7300	207 500
<b>Nexen Inc.</b>									
<i>Billets 7.35 due November 1, 2043</i>									
Romanow, Marvin F.	7, 5		O	2003-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 26 500.00
			O	2008-09-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 400.00	20.8000	\$ 33 900.00
			O	2008-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 10 000.00	20.9100	\$ 43 900.00
			O	2008-09-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 5 000.00	21.0100	\$ 48 900.00
			O	2008-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 10 000.00	20.4100	\$ 58 900.00
			O	2008-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 15 000.00	20.2000	\$ 73 900.00
			O	2008-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 5 000.00	19.7000	\$ 78 900.00
			O	2008-10-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 22 100.00	19.6000	\$ 101 000.00
			O	2007-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 2 900.00	24.2600	\$ 29 400.00
			O	2007-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 2 100.00	24.3100	\$ 31 500.00
			O	2007-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 2 000.00	24.0000	\$ 33 500.00
Michele Romanow	PI		O	2003-03-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 1 000.00
			O	2008-10-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(\$ 1 000.00)		\$ 0.00
<i>Débetures Preferred Securities (COPrS) 9.375 , due March 2048</i>									
Romanow, Marvin F.	7, 5		O	2003-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 10 000.00
			O	2003-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 8 300.00)	25.4600USD	\$ 1 700.00
			O	2003-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 1 700.00)	25.4700USD	\$ 0.00
<i>Débetures Preferred Securities (COPrS) 9.75 , due by October 2047</i>									
Romanow, Marvin F.	7, 5		O	2003-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 12 500.00
			O	2003-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 12 500.00)	25.3000USD	\$ 0.00
<b>North West Company Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Charriere, Leo Paul Joseph	7, 5		O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	13.8000	64 616
<b>Northern Star Mining Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Awde, Jonathan Charles Timothy	5		O	2008-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3000	335 900
Silas, Richard	4	R							
Universal Solutions Inc.	PI		O	2008-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.3000	53 000
		R	O	2008-10-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3100	63 000
		R	O	2008-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	0.2900	68 500
			O	2008-10-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2900	73 500
			O	2008-10-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.2850	78 000
			O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.3900	68 000

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Northern Superior Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boucher, Donald Roméo	5		O	2008-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.0950	460 000
<b>Northland Power Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Temerty, James C.	7								
JCT Management Inc.	PI		O	2008-10-17	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(90 000)	10.9000	1 786 291
Leah Temerty	PI		O	2008-10-17	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	90 000	10.9000	96 203
<b>NOVA Chemicals Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wilkinson, Gregory	5		O	2008-10-20	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 000)		
			M	2007-05-01	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 000)		0
Held in account with TD Ameritrade	PI		O	2004-02-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-20	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 000		
			M	2007-05-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 000		2 051
			O	2004-05-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	24.8800USD	5
			O	2004-08-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	30.4200USD	9
			O	2004-11-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	44.8000USD	12
			O	2005-02-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	47.4300USD	15
			O	2005-05-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	30.1400USD	19
			O	2005-08-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	34.9300USD	23
			O	2005-11-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	38.2200USD	27
			O	2006-02-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	33.4800USD	31
			O	2006-05-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	31.8600USD	36
			O	2006-08-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	30.7500USD	41
			O	2006-11-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	29.5300USD	46
			O	2007-02-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	32.4700USD	51
			O	2007-08-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	31.5700USD	2 056
			O	2007-11-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	32.5300USD	2 062
			O	2008-02-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	30.0500USD	2 068
			O	2008-05-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	29.1300USD	2 074
			O	2008-08-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	27.2800USD	2 080
<b>NovaGold Resources Inc.</b>									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nicholson, Douglas Collin	7		O	2008-09-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	134	4.5400USD	52 454
			O	2008-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	92	6.6000USD	52 546
Sanders, Elaine	5		O	2008-10-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	184	6.7900	809
<b>Novik inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gestion de portefeuille Natcan Inc.	3		O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	0.3500	5 248 286
<b>OccuLogix, Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Dumencu, William G.	5		O	2008-10-06	D	50 - Attribution d'options	941 621		
			M	2008-10-06	D	50 - Attribution d'options	941 621		1 116 621
			O	2008-10-07	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(903 956)		
			M	2008-10-07	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(903 956)		212 665
Kim, Suh Won	5		O	2008-10-06	D	50 - Attribution d'options	1 124 196		
			M	2008-10-06	D	50 - Attribution d'options	1 124 196		1 254 196
			O	2008-10-07	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 079 228)		
			M	2008-10-07	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 079 228)		174 968
Vamvakas, Elias	4, 5		O	2008-10-06	D	50 - Attribution d'options	15 654 079		
			M	2008-10-06	D	50 - Attribution d'options	15 654 079		16 671 162
			O	2008-10-07	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(15 027 915)		
			M	2008-10-07	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(15 027 915)		1 643 247
<b>Olympus Pacific Minerals Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Hamilton, James, W	5		O	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	319 000		619 000
<b>ONEX CORPORATION</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Munk, Anthony	7		O	2008-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	23.3953	337 047
			O	2008-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.0320	336 047
<b>Orbus Pharma Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Renwick, Jeffrey W.	4, 5, 3		O	2008-10-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.0400	122 500
Jeffrey W Renwick	PI		O	2008-10-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.0400	97 500
			O	2008-10-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.0350	72 500
<b>Pan Orient Energy Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cran, Tyler Duncan	7		O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	3.7120	64 500
<b>Paragon Minerals Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dalton, Brian	6		O	2006-12-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			44 000
<b>Paramount Energy Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Genoway, Karen A.	4		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	382	5.6300	29 442*
Paramount Energy Trust	1		O	2008-10-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur Titre	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Paramount Resources Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Riddell Rose, Susan L.	4								
Spouse	PI		O	2008-10-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	9.9880	200 000
			O	2008-10-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	8.7170	225 000
<b>Pason Systems Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	63 100	11.1300	8 819 300
<b>PEAK ENERGY SERVICES TRUST</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Kernaghan, Edward James	3								
Alice G. Kernaghan	PI		O	2008-10-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 000	0.8200	1 024 000
			O	2008-10-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	254 000	0.8000	1 278 000
			O	2008-10-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.9000	1 293 000
			O	2008-10-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.8900	1 295 000
			O	2008-10-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.8800	1 298 000
Edward J. Kernaghan	PI		O	2008-10-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	0.7800	3 778 500
			O	2008-10-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.7900	3 779 500
			O	2008-10-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	0.8000	3 800 500
<b>Pengrowth Energy Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Kinnear, James Stuart	4, 5								
James Kinnear, David Kinnear and Sally Elliott	PI		O	2008-10-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 450)	12.0500	0
<b>Penn West Energy Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
ANDREW, WILLIAM E.	7	R	O	2005-06-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	28.4900	101 880
		R	O	2008-03-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 150	28.3000	121 625
		R	O	2008-03-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	28.2900	122 025
		R	O	2008-03-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	28.2800	122 125
		R	O	2008-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	30.7500	123 125
		R	O	2008-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	23.7400	124 525
		R	O	2008-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	23.7500	125 025
		R	O	2008-09-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	23.7400	125 125
			O	2008-10-20	D	99 - Correction d'information	225		125 350
			O	2008-10-20	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(53 134)		72 216
Denise Andrew RRSP	PI		O	2005-05-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-03-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	28.3600	100
		R	O	2008-03-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	28.3800	600
		R	O	2008-03-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	28.3700	1 700
William Andrew RRSP	PI		O	2005-05-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-20	I	90 - Changements relatifs à la propriété	53 134		53 134
Rockley, Keith S	7								
Alison Rockley	PI		O	2008-01-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	17.4000	1 700
			O	2008-10-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	17.4000	2 400
			O	2008-10-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	17.3900	2 700
Mark Rockley	PI		O	2008-01-11	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	18.0500	1 100
			O	2008-10-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	18.0600	1 500
			O	2008-10-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	18.0700	2 700
<b>Petrobank Energy and Resources Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Scheidt, Doreen Marie	5		O	2008-09-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	44	43.6470	10 131
<b>PhotoChannel Networks Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Scarth, Ian Peter Campbell	4		O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	2.0000	1 017 374
<b>Pixman Média Nomade inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2008-09-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-09-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	13 888 889		13 888 889
<i>Bons de souscription</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2008-09-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-09-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 944 444		6 944 444
<i>Options</i>									
Garneau, Michel	5		O	2008-10-10	D	50 - Attribution d'options	375 000		435 000
Gougoux, Yves	4		O	2008-10-10	D	50 - Attribution d'options	35 000		630 000
Gribeauval, Philippe	4, 7, 5		O	2008-10-10	D	50 - Attribution d'options	1 000 000		1 489 444
Langlois, Daniel	4, 6, 5, 3		O	2008-10-10	D	50 - Attribution d'options	35 000		558 666
Roy, François R.	4		O	2008-10-10	D	50 - Attribution d'options	55 000		201 110
Sawaya, Daniel	4		O	2008-10-10	D	50 - Attribution d'options	55 000		734 444
<b>Platinum Group Metals Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jones, R. Michael	4, 5		O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.1000	430 265
<b>Plazacorp Retail Properties Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brewer, Earl	4, 5, 3								
TD Waterhouse RSP	PI		O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	2.7500	279 339
<i>Débetures 8.0</i>									
Hamm, Richard	4, 5, 3								
BristolGate Trust	PI		O	1999-02-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-20	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 300 000.00		\$ 300 000.00
<b>Points International Ltd.</b>									
<i>Options ESOP</i>									
Barnard, Christopher	5		O	2008-05-07	D	50 - Attribution d'options	75 000		
			M	2008-05-07	D	50 - Attribution d'options	75 000		
			M'	2008-05-07	D	50 - Attribution d'options	75 000		1 535 000
Boyd, Erika	5		O	2008-05-07	D	50 - Attribution d'options	60 000		
			M	2008-05-07	D	50 - Attribution d'options	60 000		260 000
Kuzyk, Dena	5		O	2008-05-07	D	50 - Attribution d'options	40 000		
			M	2008-05-07	D	50 - Attribution d'options	40 000		235 334
Lam, Anthony	5		O	2008-05-07	D	50 - Attribution d'options	55 000		
			M	2008-05-07	D	50 - Attribution d'options	55 000		255 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Lockhard, Peter	5		O	2008-05-07	D	50 - Attribution d'options	65 000		
			M	2008-05-07	D	50 - Attribution d'options	65 000		390 000
MacLean, Robert	4, 5		O	2008-05-07	D	50 - Attribution d'options	150 000		
			M	2008-05-07	D	50 - Attribution d'options	150 000		1 435 000
Miller, Brian Charles	5		O	2008-05-07	D	50 - Attribution d'options	50 000		
			M	2008-05-07	D	50 - Attribution d'options	50 000		325 000
<b>Polaris Minerals Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sutherland, Harry Percy	7		O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.9000	232 100
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	2.0600	234 100
<b>Power Corporation du Canada</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Johnson, John Edward	5		O	2008-10-15	D	51 - Exercice d'options	10 000	11.3625	150 000
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	28.0837	140 000
Nickerson, Jerry Edgar Alan	4								
Alpha Investments Limited	PI		O	2008-10-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 191	27.4400	2 370
Reny, Luc	5		O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	25.2616	59 400
Régime d'achat d'actions	PI		O	2008-10-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	26.0280	926
<i>Equity Forward Contract</i>									
Desmarais, Paul G.	4, 3								
Power Corporation of Canada	PI		O	2002-12-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-09	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	27.1700	1
<i>Options</i>									
Johnson, John Edward	5		O	2008-10-15	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	11.3625	309 565
Pan, Richard	5		O	2008-10-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-14	D	50 - Attribution d'options	34 950	25.7500	34 950
<b>Primary Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pollock, Robert	4, 5		O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.4300	3 680 200
Michelle Pollock	PI		O	2008-08-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	0.3300	60 000
<b>Pro Minerals Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Adams, Brian Frank	6		O	2008-10-22	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	0.0300	285 000
RB Action Direct	PI		O	2008-10-22	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(200 000)	0.0300	0
<b>Probe Mines Limited</b>									
<i>Options</i>									
Gammon, John Blundell	4		O	2008-10-16	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1500	400 000
Peterson, Dennis	4		O	2008-10-16	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1500	537 500
Reid, Thomas Patrick	4		O	2008-10-16	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1500	1 250 000
<b>ProMetic Sciences de la Vie inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lacroix, Robert	4		O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.1653	225 000
<b>ProSep Inc. (formerly TORR Canada Inc.)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
Mologne, Lewis Alan	7		O	2007-10-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-08	D	46 - Contrepartie de services	261 117		261 117
<b>Pulse Data Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Weir, J. Graham	4		O	2008-10-17	D	51 - Exercice d'options	25 000	1.6500	285 853*
<i>Options</i>									
Weir, J. Graham	4		O	2008-10-17	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	1.6500	100 000*
<b>Pure Energy Services Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
WILKINSON, ROBERT									
Terri Wilkinson RRSP	PI		O	2008-10-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.8500	17 000
<b>Queenston Mining Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Arnold, John Martin	4, 5		O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	1.2100	69 000
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.1600	64 000
<b>Quincaillerie Richelieu Ltée</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Giasson, Alain	5		O	2008-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	182	17.1500	6 996
Grenier, Guy	5		O	2008-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84	17.1500	37 926
Kloibhofer, Marion	5		O	2008-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84	17.1500	15 911
Lord, Richard	4, 5		O	2008-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	112	17.1500	1 406 017
Statton, John	5		O	2008-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	112	17.1500	17 032
<b>RavenSource Fund (formerly The First Asia Income Fund)</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Hodgson, Patrick William Egerton	3		O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.1000	349 650*
<b>Red Back Mining Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bitelli, Alessandro	5		O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	4.9900	5 000
Nicole Bitelli	PI		O	2008-10-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	4.9900	5 000
Jackson, Lawrence Simon	5		O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	4.4000	124 700
<b>Redcliffe Exploration Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Redcliffe Exploration Inc.	1		O	2008-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-09-15	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.5000	10 000
		R	O	2008-09-24	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	0.5500	14 000
		R	O	2008-09-25	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	0.5500	22 000
		R	O	2008-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	0.4700	42 000
			O	2008-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(42 000)		0
<b>Research In Motion Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Donald, Paul	5		O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	64.0000	43 000
Gould, Peter James	5		O	2008-10-16	D	51 - Exercice d'options	4 800	6.1167	6 800
Lazaridis, Michael	4, 7, 6,								

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
	5								
1258701 Ontario Limited	PI		O	2008-10-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37 000)	67.0000	34 418 026
			O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 700)	70.3000	34 400 326
			O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	70.3200	34 399 626
			O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	70.3300	34 398 026
			O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	70.3400	34 395 726
			O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.3500	34 395 526
			O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 500)	73.0000	34 384 026
Morrison, Donald	5		O	2008-10-14	D	51 - Exercice d'options	5 000	3.9767	76 170
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	69.9300	75 970
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.1500	75 770
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.2900	75 570
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.4000	75 470
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.6100	75 270
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.7200	75 070
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	70.8200	74 770
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.0000	74 570
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.0500	74 370
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.3700	74 270
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.3800	74 170
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.5700	74 070
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7600	73 970
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.7700	73 570
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.7900	73 270
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8600	73 170
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.8700	72 970
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.9700	72 870
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.9800	72 770
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.0800	72 570
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.1400	72 370
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.4400	72 170
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.4800	71 970
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.8400	71 870
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.8800	71 770
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	73.0400	71 670
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	73.0600	71 470
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	76.6100	71 170
<i>Options</i>									
Gould, Peter James	5		O	2008-10-16	D	51 - Exercice d'options	(4 800)	6.1167	24 500
McLennan, Craig Arthur	5		O	2008-10-15	D	97 - Autre	(1 800)		22 000
			O	2008-10-15	D	97 - Autre	1 800		23 800
Morrison, Donald	5		O	2008-10-14	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	3.9767	210 000
<b>Resolve Business Outsourcing Income Fund</b>									
<i>Phantom Units (Trust Units)</i>									
Conconi, Robert Leslie	4, 5		O	2008-10-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	74	6.6300	4 823
			O	2008-10-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	1 152	6.9200	5 975

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
						d'actionariat			
<b>Ressources Canaco Itée</b>									
<i>Bons de souscription</i>									
Smalley, David William	5								
David W. Smalley Law Corporation	PI		O	2007-11-29	I	55 - Expiration de bons de souscription	(33 334)		0
<b>Ressources Cartier inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Laliberté, Jean-Yves	5		O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2000	330 000
Massé, Daniel	4		O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	0.2100	10 500
<b>Ressources d'Ariane Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hébert, Lucie	5		O	2008-10-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Christian Tremblay	PI		O	2008-10-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 000
<i>Bons de souscription</i>									
Hébert, Lucie	5		O	2008-10-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Christian Tremblay	PI		O	2008-10-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Hébert, Lucie	5		O	2008-10-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			250 000
Christian Tremblay	PI		O	2008-10-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
<b>Ressources Freewest Canada Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bryson, George	4		O	2008-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	44 500	0.1950	424 500
			O	2008-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55 500	0.1900	480 000
<b>Ressources Jourdan Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Labrecque, Marc	4, 5		O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	305 000	0.0100	791 416
<b>Ressources KWG inc.</b>									
<i>Options</i>									
Harrington, Michael S	4		O	2008-10-09	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	0.1500	2 904 380
			O	2008-10-11	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1000	3 004 380
Tremblay, Mousseau	4		O	2008-10-10	D	50 - Attribution d'options	100 000		2 798 000
<b>Ressources Métanor Inc.</b>									
<i>Bons de souscription</i>									
BOURNIVAL, DIANE	5		O	2004-12-15	D	55 - Expiration de bons de souscription	(2 000)		0
<b>Ressources Perhimco inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bureau, Roger	4, 5, 3		O	2008-10-10	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	80 000	0.2500	1 160 585
Fortin, Luc	4		O	2008-10-10	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	60 000	0.2500	155 000
Lafleur, Jean	4		O	2008-10-10	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	80 000	0.2500	170 000
<i>Bons de souscription</i>									
Bureau, Roger	4, 5, 3		O	2008-10-10	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	80 000	0.3500	80 000
Fortin, Luc	4		O	2008-09-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-10	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	60 000	0.3500	60 000

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié Porteur inscrit Lafleur, Jean	4		O	2006-11-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-10	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	80 000	0.3500	80 000
<b>Ressources Searchgold Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tremblay, Denis	4, 5								
Denis Tremblay REER	PI		O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0350	327 350
<b>Ressources Sirius Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Doucet, Dominique	4, 5		O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0650	541 872
Girard, Marie-José	4, 5		O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0600	468 235
<b>Ressources Strateco Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires 114898867 en circulation au 24 mars 2008</i>									
Hebert, Guy	4, 5								
BBH Geo-Management inc.	PI		O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.5200	4 427 614
			O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.5400	4 430 614
			O	2008-10-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.4800	4 439 614
			O	2008-10-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.4900	4 445 614
			O	2008-10-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.5000	4 448 614
			O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.4650	4 451 614
			O	2008-10-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.4500	4 457 614
			O	2008-10-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.4600	4 460 614
<b>Ressources Tiomin Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jaguar Financial Corporation	3		O	2008-10-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			47 422 000
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0550	47 472 000
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	340 000	0.0600	47 812 000
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	252 000	0.0500	48 064 000
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	916 000	0.0550	48 980 000
			O	2008-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	130 000	0.0500	49 110 000
Potvin, Jean-Charles	4, 5								
Potvin Family Trust	PI		O	2008-10-16	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(2 630 700)	0.0550	0
<b>RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Davloor, Raghunath	5		O	2008-10-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	63	18.8600	10 459
Joint Account	PI		O	2008-10-07	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	126	18.8600	20 837
Gelgoot, Raymond Michael	4		O	2008-10-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	178	18.8600	49 371
<b>ROC Pref Corp.</b>									
<i>Actions privilégiées</i>									
Murdoch, W. Neil	4								
Murdoch Family Trust	PI		O	2008-10-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	18.3000	3 400
<b>Sandvine Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Keating, John Stephen	4		O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 000	0.8500	130 000
<b>Savant Explorations Ltd.</b>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Meade, Harlan Donnley	4		O	2008-10-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000	0.1000	382 688
<b>Bons de souscription Series A</b>									
Meade, Harlan Donnley	4		O	2007-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-17	D	53 - Attribution de bons de souscription	50 000	0.1500	50 000
<b>SCITI Total Return Trust</b>									
<b>Parts de fiducie</b>									
The Goldman Sachs Group, Inc.	3		O	2008-10-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			565 500
		R	O	2008-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	6.5700	590 500
		R	O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	6.7400	593 300
		R	O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	6.6100	597 000
		R	O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 200	6.7300	614 200
		R	O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	6.6900	639 200
<b>Selwyn Resources Ltd.</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
China Mining Resources Group Limited	3								
Best Tone Holdings Limited	PI		O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	0.0658	34 218 500
			O	2008-10-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	133 000	0.0616	34 351 500
			O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	285 000	0.0596	34 636 500
			O	2008-10-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	244 000	0.0630	34 880 500
Meade, Harlan Donnley	4, 5		O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0600	2 799 694
Yeoman, Robert	4		O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0600	266 202
<b>Sentry Select China Fund</b>									
<b>Parts</b>									
Kruning, Wolfgang	5		O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	4.8000	4
RRSP	PI		O	2008-10-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	4.8000	8 211
<b>Sentry Select Diversified Income Trust</b>									
<b>Parts de fiducie</b>									
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5								
JF Driscoll Investment Corp.	PI		O	2008-10-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 701)	2.5200	219 878
			O	2008-10-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 400)	2.5300	205 478
			O	2008-10-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 900)	2.5400	190 578
			O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(78)	2.4200	190 500
			O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(190 500)	2.4300	0
Merrilyn Driscoll	PI		O	2008-10-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	535	4.1000	56 407
McIntyre, James Alexander	5		O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	2.5500	429 040
			O	2008-10-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 657	2.8500	433 697
Tucker, Bruce	5								
RRSP	PI		O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	2.4900	500
<b>Sentry Select Global Real Estate Fund</b>									
<b>Listed Units</b>									
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5								
JF Driscoll Investment Corp.	PI		O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 800)	5.0100	202 600
			O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	5.0500	200 600
			O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	5.1000	200 100

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	5.2500	199 100
			O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	5.3100	198 900
			O	2008-10-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	5.0500	198 400
			O	2008-10-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.0600	198 100
			O	2008-10-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	5.2000	197 200
			O	2008-10-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	5.1000	193 600
			O	2008-10-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 200)	5.1000	188 400
			O	2008-10-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	5.0100	184 500
			O	2008-10-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	5.0500	182 900
			O	2008-10-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	5.2000	181 900
			O	2008-10-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	5.3000	179 900
			O	2008-10-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	5.3100	179 200
			O	2008-10-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	5.3200	178 900
			O	2008-10-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	5.3000	163 900
			O	2008-10-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	5.5100	158 900
			O	2008-10-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.2500	158 800
			O	2008-10-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	5.1000	157 100
<b>Sentry Select Primary Metals Corp.</b>									
<i>Bons de souscription (Class A Share purchase warrant)</i>									
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5								
JF Driscoll Investment Corp.	PI		O	2008-10-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 000)	0.0050	30 000
<i>Class A Shares</i>									
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5								
JF Driscoll Investment Corp.	PI		O	2008-10-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	2.0000	40 000
<b>Sentry Select Total Strategy Fund</b>									
<i>Parts</i>									
Cohen, Kevin	5								
RRSP	PI		O	2008-10-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	3.4100	3 200
<b>SHAW COMMUNICATIONS INC.</b>									
<i>Actions sans droit de vote Class "B"</i>									
Shaw Communications Inc.	1		O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	6 200	19.0100	6 200
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	(6 200)		0
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 200 000	19.2600	1 200 000
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200 000)		0
<b>Sherritt International Corporation</b>									
<i>Options</i>									
Pathe, David V.	5		O	2008-10-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 000
<b>Shore Gold Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Read, George Henry	5		O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.6500	2 500
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.6400	6 500
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.6300	12 500
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.6200	22 500
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.6100	29 500
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.6000	30 000
<b>Silver Standard Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Quartermain, Robert Allan	4, 5		O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 294	8.8000USD	294 294
			O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	706	8.7850USD	295 000
<b>Société Financière Manuvie</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Harding, Robert J	4								
RSP	PI		O	2008-10-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
TD Waterhouse RSP	PI		M	2008-10-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500
<b>Sprott Molybdenum Participation Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Weiss Capital LLC	3								
Brookdale Global Opportunity Fund	PI		O	2008-10-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 100	1.2700	2 575 839
			O	2008-10-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 185	1.1245	2 607 024
			O	2008-10-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	1.1000	2 610 524
			O	2008-10-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 750	1.0500	2 619 274
Brookdale International Partners LP	PI		O	2008-10-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 900	1.2700	4 782 273
			O	2008-10-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 915	1.1245	4 840 188
			O	2008-10-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	1.1000	4 846 688
			O	2008-10-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 250	1.0500	4 862 938
<b>STRATA Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Strata Income Fund	1		O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	200	3.5000	7 593 856
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	3.3800	7 595 156
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	600	3.5000	7 595 756
<b>StrataGold Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
PUUSAARI, ANNIKKI TERTTU	5		O	2004-01-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.0350	30 000
<b>Style de Vie Amica Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Amica Mature Lifestyles Inc.	1		O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	4.4300	2 500
			O	2008-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	900	4.5200	3 400
<b>Suncor Energie Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ciaramella, Joseph	5		O	2008-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	91	53.1500	6 966
<b>Sustainable Production Energy Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bruvall, James Thomas	4, 5								
JCSS Capital Corp.	PI		O	2008-10-21	I	46 - Contrepartie de services	1 377	5.1000	18 923
Duncan, Darren Kelly	5								
534729 Alberta Ltd.	PI		O	2008-10-21	I	46 - Contrepartie de services	120	5.1000	6 013
MacIntyre, Kent	4								
Canadian Income Fund Group	PI		O	2008-10-21	I	46 - Contrepartie de services	3 212	5.1000	106 637
<b>Teck Cominco Limited</b>									
<i>Class B Subordinate Voting Shares</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2008-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(91 000)	19.7800	
			M	2008-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(98 000)	19.7800	2 601 820

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(83 600)	20.5200	2 473 820
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	19.3900	2 464 820
			O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	19.6100	2 463 020
			O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 600)	16.3100	2 453 420
<b>TeraGo Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
ALLEN, Charles George	4		O	2008-10-15	D	46 - Contrepartie de services	4 893		17 980
Ballantyne, William Grant	4		O	2008-10-15	D	46 - Contrepartie de services	1 878		8 237
GRAFSTEIN, Jerahmiel Samson	4		O	2008-10-15	D	46 - Contrepartie de services	1 408		23 965
McDonald, James Douglas	4		O	2008-10-15	D	46 - Contrepartie de services	1 507		6 329
<b>TerraVest Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Armoyan, George	6		O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 100	2.9900	18 600*
Laniuk, Dale	4, 5		O	2004-07-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	3.0500	2 500
			O	2008-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	3.0500	5 500
<b>The Descartes Systems Group Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Pagan, John Scott	7, 5		O	2008-10-09	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	6.4000	502 765
<b>Toromont Industries Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fraelic, Jerry	7		O	2008-10-14	D	51 - Exercice d'options	12 000	10.6350	68 000
			O	2008-10-14	D	51 - Exercice d'options	12 000	10.7050	80 000
			O	2008-10-14	D	51 - Exercice d'options	9 600	16.5850	89 600
<i>Options</i>									
Dyck, Paul Michael	7		O	2008-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Fraelic, Jerry	7		O	2008-10-14	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	10.6350	109 000
			O	2008-10-14	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	10.7050	97 000
			O	2008-10-14	D	51 - Exercice d'options	(9 600)	16.5850	87 400
<b>Trafalgar Energy Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lee, Kevin Chin Yu	5		O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.5400	32 931
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.8000	33 431
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.8000	33 931
<b>Transat A.T. inc.</b>									
<i>Action à droit de vote de catégorie B</i>									
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd	3								
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd.	PI		O	2008-10-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	11.7970	3 215 190
			O	2008-10-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	12.0000	3 215 090
			O	2008-10-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	13.7100	3 214 990
			O	2008-10-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	13.3780	3 214 490
<b>Tree Island Wire Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie Phantom Units (trust units)</i>									
Ogden, Stephen Frank	5		O	2008-10-15	D	97 - Autre	103		5 618
<i>Phantom Units</i>									
McAtee, Daniel Scott	5		O	2008-10-15	D	97 - Autre	2 208		120 298

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Trident Performance Corp.</b>									
<i>Class A Warrants</i>									
McBain, David R.	5		O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	0.5000	48 000
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.5000	52 000
			O	2008-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.5000	54 000
			O	2008-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.5000	55 000
<b>Trimac Income Fund</b>									
<i>Exchange Rights re: TTSI Exchangeable Shares, Series 2</i>									
Davy, Barry W.	7								
Trimac Holdings Ltd.	PI		O	2008-10-15	C	97 - Autre	647		39 092
McCaig, Maurice Wayne	4, 6								
Trimac Holdings Ltd. (THL) (Security controlled under THL Tracking Shares beneficially owned by Mo-Mac Investments Ltd.)	PI		O	2008-10-15	C	97 - Autre	1 127		68 091
TRIMAC HOLDINGS LTD.	3		O	2008-10-15	D	97 - Autre	1 774		107 183
<i>Exchange Rights re: TTSI Exchangeable Shares, Series 4</i>									
McCAIG HOLDINGS LIMITED	3								
Trimac Holdings Ltd.	PI		O	2008-10-15	C	97 - Autre	61 501		3 714 850
McCaig, Jeffrey James	4, 6		O	2008-10-15	C	97 - Autre	7 041		425 289
McCaig, Maurice Wayne	4, 6								
Trimac Holdings Ltd. (THL) (Security controlled under THL Tracking Shares bene. owned by McVestco Holdings Company)	PI		O	2008-10-15	C	97 - Autre	7 688		464 371
Trimac Holdings Ltd. (THL) (Security controlled under THL Tracking Shares beneficially owned by McCaig Holdings Limited)	PI		O	2008-10-15	C	97 - Autre	61 501		3 714 850
Trimac Holdings Ltd. (THL) (Security controlled under THL Tracking Shares beneficially owned by Mo-Mac Investments Ltd.)	PI		O	2008-10-15	C	97 - Autre	10 899		658 344
TRIMAC HOLDINGS LTD.	3		O	2008-10-15	D	97 - Autre	95 479		5 767 263
<i>Exchangeable Security Voting Rights</i>									
Davy, Barry W.	7								
Trimac Holdings Ltd.	PI		O	2008-10-15	C	97 - Autre	647		61 736
McCAIG HOLDINGS LIMITED	3		O	2008-10-15	C	97 - Autre	61 501		6 370 104
McCaig, Maurice Wayne	4, 6								
Trimac Holdings Ltd. (THL) (Security controlled under THL Tracking Shares bene. owned by McVestco Holdings Company)	PI		O	2008-10-15	C	97 - Autre	7 688		464 371
Trimac Holdings Ltd. (THL) (Security controlled under THL Tracking Shares beneficially owned by McCaig Holdings Limited)	PI		O	2008-10-15	C	97 - Autre	61 501		6 370 104
Trimac Holdings Ltd. (THL) (Security controlled under THL Tracking Shares beneficially owned by Mo-Mac Investments Ltd.)	PI		O	2008-10-15	C	97 - Autre	12 026		1 136 005
TRIMAC HOLDINGS LTD.	3		O	2008-10-15	D	97 - Autre	97 253		11 731 748
<b>Trinidad Drilling Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Trinidad Drilling Ltd	1		O	2008-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	15 600		29 200
			O	2008-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 000		34 200

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	8 300		42 500
			O	2008-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	18 200		60 700
			O	2008-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	15 600		76 300
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	18 000		94 300
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	27 000		121 300
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	7 000		128 300
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 600		129 900
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	29 100		159 000
<b>TriNorth Capital Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Bhalla, Amar	4								
Capit Investment Corp.	PI		O	2008-07-14	I	50 - Attribution d'options	28 822		
			M	2008-07-14	C	50 - Attribution d'options	28 822		63 546*
			O	2008-10-20	C	50 - Attribution d'options	58 700		122 246*
CROW, JOHN W.	4		O	2008-10-20	D	50 - Attribution d'options	74 010		154 565*
Edwards, Andrew	4		O	2008-10-20	D	50 - Attribution d'options	25 520		50 557*
Haggerty, Stephen E.	4		O	2008-10-20	D	50 - Attribution d'options	25 520		50 557*
<b>TriStar Oil &amp; Gas Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Herman, Brett	4		O	2007-08-16	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	260 723		
			M	2007-08-16	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	258 416		
			M'	2007-08-16	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	258 416		258 416
			O	2008-01-18	D	97 - Autre	9 000	12.1500	
			M	2008-01-18	D	97 - Autre	9 000	12.1500	268 423
			O	2008-08-22	D	36 - Conversion ou échange	56 667	18.4100	
			M	2008-08-22	D	36 - Conversion ou échange	56 667	18.4100	325 090
			O	2008-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	19.7500	
			M	2008-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	19.7500	275 090
			O	2007-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 007		259 423
RRSP - Olympia Trust Company	PI		O	2007-08-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-08-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 307
			O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2 307)		0
			O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 101		3 101
Kidd, Graham	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2 067)		158 175
			O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 511		161 686
Strachan, Eric	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	487		158 347
RRSP-Olympia Trust Company	PI		O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 096)		0
			O	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	2 051		2 051

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Options</b>									
Colborne, Paul	4	R	O	2008-09-09	D	50 - Attribution d'options	5 000	18.6000	25 000
<b>Stock Incentive Shares</b>									
Angelini, Filippo	5	R	O	2000-08-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 200		
			M	2008-08-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 200		37 200
Colborne, Paul	4	R	O	2008-09-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 300		8 967
<b>Tri-White Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sahi, Kuldip (Rai)	4, 6, 5, 3								
Paros Enterprises Limited	PI		O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	4.7400	13 545 706
			O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	4.7500	13 550 506
			O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	5.7400	13 550 706
			O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 400	5.5000	13 557 106
			O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	5.7400	13 558 306
			O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	5.7400	13 558 506
			O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 800	5.7500	13 567 306
			O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 800	5.7500	13 577 106
			O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	5.7400	13 579 806
			O	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 900	5.7500	13 588 706
			O	2008-10-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 300	5.7500	
			M	2008-10-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 300	5.7500	13 596 006
			O	2008-10-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 800	5.7500	13 605 806
			O	2008-10-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	5.7400	13 606 006
<b>True Energy Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brown, Edward John	5		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	605	2.1865	36 869
Kathy Brown - RRSP	PI		O	2008-10-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	132	2.1865	7 663
Chorney, Wayne Michael	5		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	274	2.1865	255 251
Cuthbertson, John	4								
Amy Cuthbertson	PI		O	2005-11-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-10-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.8500	1 000
		R	O	2008-10-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.5000	2 000
Megan Cuthbertson	PI		O	2005-11-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-10-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.8500	1 000

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié Porteur inscrit									
Zoe Cuthbertson	PI	R	O	2008-10-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.5000	2 000
			O	2005-11-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-10-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.8500	1 000
		R	O	2008-10-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.5000	2 000
True Energy Trust	1		O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	1.9960	235 000
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	38 000	2.1419	273 000
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	20 700	1.7653	293 700
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	1.9066	313 700
<b>TUNDRA SEMICONDUCTOR CORPORATION</b>									
<i>Options</i>									
Boucher, Nathalie	5		O	2008-10-08	D	50 - Attribution d'options	4 000	3.7700	
		R	M	2008-10-08	D	50 - Attribution d'options	4 000	3.7800	14 500
Cesaratto, Cesare	4	R	O	2008-09-10	D	50 - Attribution d'options	5 000	4.0000	20 000
Chowaniec, Adam	4	R	O	2008-09-11	D	50 - Attribution d'options	5 000	4.0000	45 000
Foy, Cheryl Anne	5	R	O	2008-10-08	D	50 - Attribution d'options	21 000	3.7800	55 177
Francis, Allan Kevin	5		O	2008-09-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-09-11	D	50 - Attribution d'options	15 000	4.0000	15 000
Hoste, Daniel	5	R	O	2008-10-08	D	50 - Attribution d'options	88 500	3.7800	293 500
Lacroix Fournier, Sylvane	5	R	O	2008-10-08	D	50 - Attribution d'options	3 500	3.7800	7 500
Long, David Allan	5	R	O	2008-10-08	D	50 - Attribution d'options	20 000	3.7800	75 000
Lupiano, Michael	5	R	O	2008-10-08	D	50 - Attribution d'options	16 000	3.7800	72 791
Nickerson, Terry Muir	4	R	O	2008-09-11	D	50 - Attribution d'options	5 000	4.0000	25 000
Richardson, Tracy G.	5	R	O	2008-10-08	D	50 - Attribution d'options	14 500	3.7800	39 500
Riker, Richard	5	R	O	2008-10-08	D	50 - Attribution d'options	10 000	3.7800	70 000
Shlapak, Theodore	4	R	O	2008-09-11	D	50 - Attribution d'options	5 000	4.0000	40 000
Solberg, Robert Dale	5	R	O	2008-10-08	D	50 - Attribution d'options	13 000	3.7800	17 000
Thompson, Charles Edward	4		O	2008-09-11	D	50 - Attribution d'options	15 000	4.0000	
		R	M	2008-09-11	D	50 - Attribution d'options	5 000	4.0000	45 000
Vopni, Edwin Arthur	5	R	O	2008-10-08	D	50 - Attribution d'options	21 000	3.7800	50 000
<b>TURNKEY E&amp;P INC.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Woody, Charles L	7		O	2008-10-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 347
<i>Options</i>									
Woody, Charles L	7		O	2008-10-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 000
<b>Twin Butte Energy Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colborne, Paul	4		O	2008-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	43 000	0.9010	682 212
Steele, Alan	5		O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.9000	365 764*
<b>Uni-Sélect Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Uni-Sélect Inc.	1		O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	22.2388	30 000
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	300	22.2000	30 300
<b>United Corporations Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
E-L Financial Corporation Limited	3		O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	42.0910	5 537 859
			O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	41.0910	5 540 059
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	42.8880	5 542 059

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Uranium Bay Resources Inc. (formerly Ressources Pro-Spect-Or Inc.)</b>									
<i>Bons de souscription</i>									
Tourillon, Bernard	4, 5								
3245004 Canada Inc.	PI		O	2008-10-16	I	55 - Expiration de bons de souscription	(110 000)		28 773
<b>Uranium Focused Energy Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Lauzon, Robert	5		O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.8700	12 500
<b>Uranium One Inc.</b>									
<i>Droits Restricted Shares</i>									
Brown, Ross Sutcliffe	5		M	2008-04-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 000		21 000
			O	2007-07-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Brown, Ross Sutcliffe	5		O	2008-04-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 000		
<b>Urbana Corporation</b>									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Freeman, John Dennis	6		O	2008-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	2.0000	10 000
<b>Uruguay Mineral Exploration Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fowler, David Thomas	4, 7, 5		O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 000	0.6000	32 100
Lindqvist, William	4		O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.6000	30 000
Lindqvist, William Francis	4		O	2004-10-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
			M	2004-10-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.6000	30 000
Porteiro Dobal, Julio César	4		O	2006-08-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.5000	15 000
<i>Options</i>									
Lindqvist, William Francis	4		O	2004-10-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
			O	2008-10-15	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.6000	75 000
<b>Valencia Ventures Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wilson, Bernard	4		O	2008-10-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Bons de souscription</i>									
Wilson, Bernard	4		O	2008-10-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Wilson, Bernard	4		O	2008-10-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
<b>Vecima Networks Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kumar, Surinder Ghai	4, 5		O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	4.8900	31 000
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	5.0000	31 400
			O	2008-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	4.9900	31 500
			O	2008-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.0000	31 600
			O	2008-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	4.9500	31 800
			O	2008-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	4.6000	33 100
			O	2008-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	4.7900	33 200
			O	2008-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	4.8000	34 000
			O	2008-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	4.9000	34 300
Wood, Hugh Charles	4, 5		O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	4.8500	751 350

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	4.8900	751 450
			O	2008-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	4.9900	751 550
			O	2008-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	4.7000	751 850
			O	2008-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	4.9000	752 050
<b>Velan Inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Velan, Peter	4								
175372 Canada Inc.	PI		O	2001-10-24	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	199 700	11.0000	199 700*
<i>Options</i>									
Apostolescu, Victor	5		O	2007-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-14	D	50 - Attribution d'options	10 000		10 000
Ball, John	5		O	2008-10-14	D	50 - Attribution d'options	10 000		25 000
Bruckert, Sabine	5		O	2006-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-14	D	50 - Attribution d'options	10 000		10 000
Cherlet, Stephen	5		O	2008-10-14	D	50 - Attribution d'options	15 000		30 000
Del Buey, Jose	5		O	2007-04-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-14	D	50 - Attribution d'options	10 000		10 000
Dion, Paul	5		O	2008-10-14	D	50 - Attribution d'options	10 000		10 000
Hannah, Valerie	5		O	2008-10-14	D	50 - Attribution d'options	10 000		10 000
Perez, Gil	5		O	2003-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-14	D	50 - Attribution d'options	10 000		10 000
Sargent, Ralph	5		O	2008-10-14	D	50 - Attribution d'options	5 000		5 000
Smith, Andrew	5		O	2008-10-14	D	50 - Attribution d'options	10 000		10 000
Zarifah, Nabih George	5		O	2008-10-14	D	50 - Attribution d'options	10 000		10 000
Zivic, Michael	5		O	2008-10-14	D	50 - Attribution d'options	5 000		5 000
<b>Vermilion Energy Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Vermilion Energy Trust	1		O	2008-10-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	45 600	26.5900	45 600
<b>VGS Seismic Canada Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires Class A Common Shares</i>									
Mairs, David Bruce	5		O	2008-10-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			133 000
<b>Victory Nickel Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mahaffy, Guy	7		O	2008-10-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			238 332
Momentum Financial Advisory Services Inc.	PI		O	2008-10-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 500
Murphy, Richard	4		O	2008-10-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			915 565
Oosterman, Danniell	7		O	2008-10-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 200
<i>Options</i>									
Mahaffy, Guy	7		O	2008-10-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 045 000
Murphy, Richard	4		O	2008-10-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 155 000
Oosterman, Danniell	7		O	2008-10-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			594 000
<b>Vicwest Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Goodman & Co. Inv Counsel Ltd. (on behalf of client accts), Goodman & Company, Investment Counsel Lt	3	R							

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Goodman & Company, Investment Counsel Ltd. (on behalf of its client accts.)	PI		O	2008-10-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 300	7.0500	3 376 350
			O	2008-10-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	73 000	7.7000	3 449 350
<b>Virtek Vision International Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beynon, Thomas Dwyer	8		O	2008-10-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(37 500)	1.0500	0
Grogan, Richard	4		O	2008-10-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 000)	1.0500	0
Harrison, Brian	4		O	2008-10-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(135 500)	1.0500	0
McFarlane, James Douglas	5		O	2008-10-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(73 177)	1.0500	0
Mitchell, Paul David	4		O	2008-10-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(21 700)	1.0500	0
Monsberger, Peter Frank	5		O	2008-10-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(20 000)	1.0500	0
Virtek Stock Purchase Plan	PI		O	2008-10-21	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 150)	1.0500	0
Nally, Robert	4		O	2008-10-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(702 696)	1.0500	0
Richter, William Peter	5		O	2008-10-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(94 300)	1.0500	0
Janet Richter	PI		O	2008-10-21	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 000)	1.0500	0
Nora Richter	PI		O	2008-10-21	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 000)	1.0500	0
Sorocky, Stephen Joseph	5		O	2008-10-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(60 000)	1.0500	0
Verderber, Joseph	4		O	2008-10-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 000)	1.0500	0
<i>Options</i>									
Grogan, Richard	4		O	2008-10-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(30 000)		0
McFarlane, James Douglas	5		O	2008-10-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(94 000)		0
Mitchell, Paul David	4		O	2008-10-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(26 250)		0
Monsberger, Peter Frank	5		O	2008-10-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(328 747)		0
Nally, Robert	4		O	2008-10-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(15 000)		0
Richter, William Peter	5		O	2008-10-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(44 000)		0
Sorocky, Stephen Joseph	5		O	2008-10-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(200 000)		0
Verderber, Joseph	4		O	2008-10-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(30 000)		0
<b>Viterra Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur Titre	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Berger, Steven	5		O	2008-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	83	9.4502	414
			O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	98	7.9718	512
Birks, Thomas Birinc Inc.	4 PI		O	2008-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	6.8500	45 004
Brooks, Mike A.	5		O	2008-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	9.4502	293
			O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	82	7.9718	375
Cameron, Ronald Gordon	5		O	2008-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	135	9.4502	573
			O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	161	7.9718	734
Chapman, Don	5		O	2008-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	182	9.4502	1 769
			O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	216	7.9718	1 985
Dean, Raymond J.	5		O	2008-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16	9.4502	55
			O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	7.9718	73
Douglas, Thomas William	5		O	2008-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	94	9.4502	414
			O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	110	7.9718	524
Hallborg, Kevin	4		O	2008-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	66	9.4502	229
			O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	78	7.9718	307
McLennan, Rex John	5		O	2008-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	281	9.4502	3 189
			O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	333	7.9718	3 522
Miller, Robert Dana	5		O	2008-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	99	9.4502	419
			O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	118	7.9718	537
Muirhead, Andrew	5		O	2008-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	165	9.4502	699
			O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	196	7.9718	895
Rurak, Gene	5		O	2008-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	155	9.3434	970
			O	2008-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	189	7.6139	1 159
Schmidt, Mayo	5		O	2008-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	563	9.4502	15 308
			O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	666	7.9718	15 974
Smith, Kelley Jo	5		O	2008-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	82	9.4502	388

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
						d'actionariat			
			O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	98	7.9718	486
Theaker, Grant	5		O	2008-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	119	9.4502	624
			O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	142	7.9718	766
Wansbutter, Richard	5		O	2008-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	67	9.4502	673
			O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	79	7.9718	752
Wonnacott, Doug	5		O	2008-10-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	91	9.4502	384
			O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	108	7.9718	492
<b>Wajax Income Fund</b>									
<i>Droits UOP Rights</i>									
Blair, David Gerald	5		O	2008-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	52	23.5200	3 475
Desjardins, Christopher John	5		O	2008-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	64	23.5200	4 270
Doyon, Jacquelin	5		O	2008-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	76	23.5200	5 045
<b>West Energy Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Greenfield, Keith	5		O	2004-09-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-16	D	54 - Exercice de bons de souscription	25 000	1.0000	25 000*
<i>Bons de souscription Performance</i>									
Greenfield, Keith	5		O	2008-10-16	D	54 - Exercice de bons de souscription	(25 000)		0
<b>West Timmins Mining Inc.</b>									
<i>Bons de souscription</i>									
Hallam, Frank	4, 5		O	2008-08-09	D	55 - Expiration de bons de souscription	(6 500)		0
Jones, R. Michael	4		O	2008-08-09	D	55 - Expiration de bons de souscription	(50 000)	1.5000	0
<b>Western Financial Group Inc. (Formerly Hi Alta Capital Inc.)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Webster, Philip L.	4		O	2008-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	2.5000	184 500
Yuill, Willard	4		O	2008-10-09	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 000)		1 720 000
<b>Westport Innovations Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pickens, Thomas Boone	3		O	2008-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	4.4603USD	2 923 114
TBP Investments Management, LLC	PI		O	2008-10-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(246 100)	5.0157USD	518 327
			O	2008-10-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(518 327)	4.3768USD	0
<b>Westshore Terminals Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Pattison, James A.	3								
0774327 BC Ltd.	PI		O	2008-10-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 046 300	10.7500	11 631 673
<b>Whiterock Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bucys, Frank	5								
Beverly Walchuk	PI		O	2005-08-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000
Underwood, Jason	4, 5		O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	7.1000	374 672

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.4000	375 672
			O	2008-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.0500	376 672
<b>YIELDPLUS Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Yieldplus Income Fund	1		O	2008-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	6.9800	28 819 322
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	6.7500	28 821 922
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	6.2000	28 827 522
			O	2008-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	6.2800	28 830 822
			O	2008-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	6.3300	28 817 522
			O	2008-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	6.6000	28 824 022
			O	2008-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	6.2200	28 829 622
<b>YM BioSciences Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
ALLAN, DAVID G. P.	4		O	2008-10-17	D	90 - Changements relatifs à la propriété	30 000	0.3000	739 659
CURMUDGEON CORP.	PI		O	2008-10-17	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(30 000)	0.3000	0
<b>ZoomMed inc.</b>									
<i>Options 0,20\$</i>									
Boivin, Valier	4		O	2006-08-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-17	D	50 - Attribution d'options	200 000		200 000
Luneau, Micheline	4		O	2006-10-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-10-17	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.2000	200 000
Marmet, André	4, 5		O	2008-10-17	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.2000	300 000
Marmet, Yves	4, 5		O	2008-10-17	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.2000	300 000
Perrino, Pietro	4		O	2008-10-17	D	50 - Attribution d'options	200 000		552 500
Pinard, Marie-Hélène	4, 5		O	2008-10-17	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.2000	415 000
Powell, Robert	4		O	2008-10-17	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.2000	587 500

**ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)**

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujéti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujétis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM, avec référence à l'article 97 LVM et à l'article 174 RVM. Une telle infraction rend l'initié passible d'une amende de 1 000 \$ à 20 000 \$ dans le cas d'une personne physique et d'une amende de 1 000 \$ à 50 000 \$ dans les autres cas. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
<b>Allen, Mark Ainsley</b>	Motapa Diamonds Inc.	2008-06-11	2008-10-20	BC
<b>ANDREW, WILLIAM E.</b>	Penn West Energy Trust	2005-06-15	2008-10-20	AB
	Penn West Energy Trust	2008-03-31	2008-10-20	AB
	Penn West Energy Trust	2008-03-31	2008-10-20	AB
	Penn West Energy Trust	2008-03-31	2008-10-20	AB
	Penn West Energy Trust	2008-03-31	2008-10-20	AB
	Penn West Energy Trust	2008-03-31	2008-10-20	AB
	Penn West Energy Trust	2008-03-31	2008-10-20	AB
	Penn West Energy Trust	2008-08-26	2008-10-20	AB
	Penn West Energy Trust	2008-09-29	2008-10-20	AB
	Penn West Energy Trust	2008-09-29	2008-10-20	AB
	Penn West Energy Trust	2008-09-29	2008-10-20	AB
<b>Baker, James Paul</b>	Churchill Energy Inc.	2008-07-02	2008-10-22	SK
	Churchill Energy Inc.	2008-07-03	2008-10-22	SK
	Churchill Energy Inc.	2008-07-03	2008-10-22	SK
	Churchill Energy Inc.	2008-09-16	2008-10-22	SK
	Churchill Energy Inc.	2008-09-17	2008-10-22	SK
	Churchill Energy Inc.	2008-09-17	2008-10-22	SK
	Churchill Energy Inc.	2008-09-19	2008-10-22	SK
<b>Beischer, Gregory Allan</b>	Millrock Resources Inc.	2008-08-27	2008-10-21	BC
	Millrock Resources Inc.	2008-09-02	2008-10-21	BC
<b>Blundell, Jamie</b>	<b>Fonds de Revenu Pages Jaunes</b>	<b>2007-09-07</b>	<b>2008-10-22</b>	<b>QC</b>
<b>Boucher, Nathalie</b>	TUNDRA SEMICONDUCTOR CORPORATION	2008-10-08	2008-10-20	ON
<b>Burns, Michael Raymond</b>	LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.	2008-09-09	2008-10-20	BC
	LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.	2008-09-22	2008-10-20	BC
<b>Caisse de dépôt et placement du Québec</b>	<b>Pixman Média Nomade inc.</b>	<b>2008-09-25</b>	<b>2008-10-22</b>	<b>QC</b>
	<b>Pixman Média Nomade inc.</b>	<b>2008-09-25</b>	<b>2008-10-22</b>	<b>QC</b>
<b>Candido, Francesco</b>	GOLDEN HOPE MINES LIMITED	2008-10-08	2008-10-20	ON

## Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
<b>Cesaratto, Cesare</b>	TUNDRA SEMICONDUCTOR CORPORATION	2008-09-10	2008-10-20	ON
<b>Chowaniec, Adam</b>	TUNDRA SEMICONDUCTOR CORPORATION	2008-09-11	2008-10-20	ON
<b>Colborne, Paul</b>	TriStar Oil & Gas Ltd.	2008-09-09	2008-10-21	AB
	TriStar Oil & Gas Ltd.	2008-09-09	2008-10-21	AB
<b>Côté, Jean-François</b>	<b>Ges Technologies inc.</b>	<b>2007-12-01</b>	<b>2008-10-16</b>	<b>QC</b>
<b>Cotichini, Christian</b>	Absolute Software Corporation	2008-09-29	2008-10-17	BC
	Absolute Software Corporation	2008-10-03	2008-10-17	BC
	Absolute Software Corporation	2008-10-06	2008-10-17	BC
<b>Cowan, Kelly Dean</b>	Churchill Energy Inc.	2008-09-19	2008-10-22	SK
	Churchill Energy Inc.	2008-09-19	2008-10-22	SK
	Churchill Energy Inc.	2008-09-19	2008-10-22	SK
<b>Cummins, William Grant</b>	Les Petroles Calvalley Inc.	2008-10-02	2008-10-17	AB
<b>Cuthbertson, John</b>	True Energy Trust	2008-10-02	2008-10-17	AB
	True Energy Trust	2008-10-02	2008-10-17	AB
	True Energy Trust	2008-10-02	2008-10-17	AB
	True Energy Trust	2008-10-06	2008-10-17	AB
	True Energy Trust	2008-10-06	2008-10-17	AB
	True Energy Trust	2008-10-06	2008-10-17	AB
<b>Daylight Resources Trust</b>	Daylight Resources Trust	2008-09-12	2008-10-21	AB
	Daylight Resources Trust	2008-09-16	2008-10-21	AB
	Daylight Resources Trust	2008-09-17	2008-10-21	AB
	Daylight Resources Trust	2008-09-19	2008-10-21	AB
	Daylight Resources Trust	2008-09-29	2008-10-21	AB
	Daylight Resources Trust	2008-09-30	2008-10-21	AB
<b>DesRosiers, Dennis Stephan</b>	AutoCanada Income Fund	2008-09-16	2008-10-20	AB
<b>DOBRY, RICHARD</b>	Corporation Cott	2008-05-02	2008-10-20	ON
	Corporation Cott	2008-06-30	2008-10-20	ON
<b>Dröge, Wulf</b>				

## Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	<b>Immunotec Inc. (anciennement Magistral Biotech Inc.)</b>	<b>2008-02-11</b>	<b>2008-10-21</b>	<b>QC</b>
<b>Elliott, George Dickson</b>	Esperanza Silver Corporation	2008-10-03	2008-10-20	BC
<b>Fox, Ronda Louise</b>	La Banque Toronto-Dominion	2008-10-03	2008-10-17	ON
<b>Foy, Cheryl Anne</b>	TUNDRA SEMICONDUCTOR CORPORATION	2008-10-08	2008-10-20	ON
<b>Francis, Allan Kevin</b>	TUNDRA SEMICONDUCTOR CORPORATION	2008-09-11	2008-10-20	ON
<b>Freedhoff, Stephen Hart</b>	IBI Income Fund	2008-09-30	2008-10-19	ON
<b>Goodman &amp; Co. Inv Counsel Ltd. (on behalf of client accts), Goodman &amp; Company, Investment Counsel Lt</b>	Vicwest Income Fund	2008-10-08	2008-10-20	ON
<b>Hertz, Bradley</b>	Churchill Energy Inc.	2008-09-19	2008-10-23	SK
<b>Hoste, Daniel</b>	TUNDRA SEMICONDUCTOR CORPORATION	2008-10-08	2008-10-20	ON
<b>Hurst, Doug</b>	International Royalty Corporation	2008-10-07	2008-10-18	ON
<b>Jackson, Donald Kenneth</b>	Corporation Vector Aerospatiale	2008-01-02	2008-10-23	NF
<b>Johnson, Donald Kenneth</b>	easyhome Ltd.	2008-09-30	2008-10-21	AB
	easyhome Ltd.	2008-10-06	2008-10-21	AB
<b>Kailly, Darshan</b>	Alternative Fuel Systems (2004) Inc.	2008-09-25	2008-10-19	AB
<b>Labrecque, Jean-Charles</b>	<b>Glen Eagle Resources Inc.</b>	<b>2008-06-30</b>	<b>2008-10-22</b>	<b>QC</b>
	<b>Glen Eagle Resources Inc.</b>	<b>2008-06-30</b>	<b>2008-10-22</b>	<b>QC</b>
<b>Lacroix Fournier, Sylvane</b>	TUNDRA SEMICONDUCTOR CORPORATION	2008-10-08	2008-10-20	ON
<b>Long, David Allan</b>	TUNDRA SEMICONDUCTOR CORPORATION	2008-10-08	2008-10-20	ON
<b>Lupiano, Michael</b>	TUNDRA SEMICONDUCTOR CORPORATION	2008-10-08	2008-10-20	ON
<b>Martens, Armin</b>	Artis Real Estate Investment Trust	2008-09-29	2008-10-20	MB

## Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Artis Real Estate Investment Trust	2008-09-30	2008-10-20	MB
	Artis Real Estate Investment Trust	2008-10-01	2008-10-20	MB
	Artis Real Estate Investment Trust	2008-10-02	2008-10-20	MB
	Artis Real Estate Investment Trust	2008-10-03	2008-10-20	MB
	Artis Real Estate Investment Trust	2008-10-06	2008-10-20	MB
	Artis Real Estate Investment Trust	2008-10-07	2008-10-20	MB
	Artis Real Estate Investment Trust	2008-10-07	2008-10-20	MB
<b>Melançon, Denis</b>	<b>Fonds de revenu Colabor</b>	<b>2008-09-15</b>	<b>2008-10-21</b>	<b>QC</b>
<b>Merrin Best, Patrice</b>	CML Healthcare Income Fund	2008-10-02	2008-10-17	ON
	CML Healthcare Income Fund	2008-10-02	2008-10-17	ON
<b>Nickerson, Terry Muir</b>	TUNDRA SEMICONDUCTOR CORPORATION	2008-09-11	2008-10-20	ON
<b>O'Brien, Patrick</b>	Apella Resources Inc.	2008-10-02	2008-10-16	BC
	Apella Resources Inc.	2008-10-02	2008-10-16	BC
<b>O'Regan, Keith J.</b>	Canadian Hydro Developers, Inc.	2008-09-04	2008-10-17	AB
<b>OUNANIAN, MARDIROS</b>	<b>Groupe Bikini Village inc. (formerly Groupe Les Ailes de la Mode Inc.)</b>	<b>2008-09-26</b>	<b>2008-10-16</b>	<b>QC</b>
	<b>Groupe Bikini Village inc. (formerly Groupe Les Ailes de la Mode Inc.)</b>	<b>2008-10-02</b>	<b>2008-10-16</b>	<b>QC</b>
<b>Poirier, Francois Lionel</b>	EPCOR Power L.P.	2008-10-01	2008-10-21	AB
<b>Reader, John Frederick</b>	Enterra Energy Trust	2007-11-26	2008-10-21	AB
<b>Redcliffe Exploration Inc.</b>	Redcliffe Exploration Inc.	2008-09-15	2008-10-17	AB
	Redcliffe Exploration Inc.	2008-09-24	2008-10-17	AB
	Redcliffe Exploration Inc.	2008-09-25	2008-10-17	AB
	Redcliffe Exploration Inc.	2008-09-30	2008-10-17	AB
<b>Richardson, Tracy G.</b>	TUNDRA SEMICONDUCTOR CORPORATION	2008-10-08	2008-10-20	ON
<b>Richings, Michael</b>	Allied Nevada Gold Corp.	2008-09-19	2008-10-17	ON
	Allied Nevada Gold Corp.	2008-09-19	2008-10-17	ON
	Allied Nevada Gold Corp.	2008-09-19	2008-10-17	ON

## Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Allied Nevada Gold Corp.	2008-09-19	2008-10-17	ON
<b>Riker, Richard</b>				
	TUNDRA SEMICONDUCTOR CORPORATION	2008-10-08	2008-10-20	ON
<b>Roberge, Gilles</b>				
	<b>Ges Technologies inc.</b>	<b>2007-12-01</b>	<b>2008-10-16</b>	<b>QC</b>
<b>Rogan, Dragan Radovan</b>				
	Bioniche Life Sciences Inc.	2008-02-11	2008-10-22	ON
	Bioniche Life Sciences Inc.	2008-02-11	2008-10-22	ON
	Bioniche Life Sciences Inc.	2008-02-11	2008-10-22	ON
	Bioniche Life Sciences Inc.	2008-02-12	2008-10-22	ON
	Bioniche Life Sciences Inc.	2008-02-12	2008-10-22	ON
	Bioniche Life Sciences Inc.	2008-02-14	2008-10-22	ON
	Bioniche Life Sciences Inc.	2008-02-15	2008-10-22	ON
<b>Russell, Rick</b>				
	Allied Nevada Gold Corp.	2008-09-26	2008-10-17	ON
	Allied Nevada Gold Corp.	2008-09-26	2008-10-17	ON
<b>Sahi, Kuldip (Rai)</b>				
	Morguard Corporation	2008-10-09	2008-10-21	ON
	Morguard Corporation	2008-10-10	2008-10-21	ON
	Morguard Corporation	2008-10-10	2008-10-21	ON
<b>Shlapak, Theodore</b>				
	TUNDRA SEMICONDUCTOR CORPORATION	2008-09-11	2008-10-20	ON
<b>Silas, Richard</b>				
	<b>Northern Star Mining Corp.</b>	<b>2008-10-03</b>	<b>2008-10-17</b>	<b>QC</b>
	<b>Northern Star Mining Corp.</b>	<b>2008-10-03</b>	<b>2008-10-17</b>	<b>QC</b>
	<b>Northern Star Mining Corp.</b>	<b>2008-10-06</b>	<b>2008-10-17</b>	<b>QC</b>
<b>Solberg, Robert Dale</b>				
	TUNDRA SEMICONDUCTOR CORPORATION	2008-10-08	2008-10-20	ON
<b>Springer, Nicole</b>				
	Axia NetMedia Corporation	2008-10-06	2008-10-20	AB
<b>Stangeland, Kevin Grant</b>				
	Churchill Energy Inc.	2008-09-19	2008-10-23	SK
	Churchill Energy Inc.	2008-09-19	2008-10-23	SK
<b>Teron, Bruce Charles</b>				
	La Banque de Nouvelle - Ecosse	2008-09-30	2008-10-23	ON
<b>The Goldman Sachs Group, Inc.</b>				
	SCITI Total Return Trust	2008-10-08	2008-10-23	ON
	SCITI Total Return Trust	2008-10-09	2008-10-23	ON
	SCITI Total Return Trust	2008-10-09	2008-10-23	ON

## Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	SCITI Total Return Trust	2008-10-09	2008-10-23	ON
	SCITI Total Return Trust	2008-10-09	2008-10-23	ON
<b>Thompson, Charles Edward</b>				
	TUNDRA SEMICONDUCTOR CORPORATION	2008-09-11	2008-10-20	ON
<b>Vopni, Edwin Arthur</b>				
	TUNDRA SEMICONDUCTOR CORPORATION	2008-10-08	2008-10-20	ON
<b>Zelinski, Matthew</b>				
	<b>MonoGen, Inc.</b>	<b>2008-10-09</b>	<b>2008-10-23</b>	<b>QC</b>

**ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME « ACTIONS-CROISSANCE PME »**

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
2937077 Canada Inc. (anc. ART Recherches et Technologies Avancées Inc.)	Prospectus	2006-05-10	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Advitech Inc.	Actions inscrites	2005-08-01	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Alphinat inc.	Actions inscrites	2006-06-02	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Amadeus International Inc.	Actions inscrites	2005-05-26	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Ambrilia Biopharma Inc. (anc. Procyon Biopharma inc.)	Actions inscrites	2005-12-21	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Art Recherches et Technologies Avancées inc.	Actions inscrites	2007-05-07	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Arura Pharma Inc.	Actions inscrites	2007-09-14	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Aptilon Corporation	Actions inscrites	2005-12-08	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Biophage Pharma inc.	Actions inscrites	2005-11-01	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Bioxel Pharma inc.	Actions inscrites	2005-09-21	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Capital DCB	Actions inscrites	2006-09-26	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Conporec inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
CO2 Solution inc.	Actions inscrites	2005-06-13	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2008-05-05	Actions ordinaires	100	2011-12-31
Corporation Datacom Wireless	Prospectus	2007-05-30	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Corporation d'investissement Pontiac Castle	Actions inscrites	2006-12-29	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Corporation Pourvoyeurs Mondiaux Safari Nordik	Prospectus	2007-07-17	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Corporation Power Tech inc.	Actions inscrites	2006-04-05	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Corporation Technologies BioEnvelop	Actions inscrites	2005-08-11	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Corporation Technologies Wanted	Prospectus	2005-07-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
CPL Technologies inc.	Actions inscrites	2005-11-02	Actions ordinaires	100	2008-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2005-11-15	Actions ordinaires	100	2008-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
DiagnoCure inc.	Actions inscrites	2005-08-22	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Éclairage Divcom Inc.	Actions inscrites	2005-12-20	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Écopia BioSciences Inc.	Actions inscrites	2005-06-17	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Engenuity Technologies Inc.	Actions inscrites	2005-11-18	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Ergorecherche ltée	Actions inscrites	2006-02-28	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ExelTech Aérospatiale Inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Fortsum Solutions d'affaires inc.	Actions inscrites	2006-03-14	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Goupe ADF Inc.	Actions inscrites	2006-08-02	Actions à droit de vote subalterne	100	2009-12-31
Groupe Bikini Village inc.	Actions inscrites	2007-05-11	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Groupe Conseil Omnitech inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Groupe CVTech inc.	Actions inscrites	2005-11-23	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2006-08-04	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Groupe iWeb inc.	Actions inscrites	2007-06-19	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Groupe Odésia inc.	Actions inscrites	2005-11-18	Actions ordinaires	100	2008-12-31
H2O Innovation (2000) inc.	Actions inscrites	2005-10-18	Actions ordinaires	100	2008-12-31
IMS Experts-conseils Inc.	Actions inscrites	2006-11-20	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Industries Malette Inc.	Prospectus	2005-08-26	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Isacsoft inc.	Actions inscrites	2005-12-20	Actions cat. A	100	2008-12-31
Junex inc.	Actions inscrites	2005-07-13	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Kangourou Média Inc.	Actions inscrites	2007-06-19	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Kolombo Technologies Ltee	Prospectus	2006-10-31	Actions ordinaires	100	2009-12-31
LAB International inc.	Actions inscrites	2005-12-21	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Logibec Groupe Informatique Ltée	Actions inscrites	2005-06-13	Actions ordinaires	100	2008-12-31
LYRtech inc.	Actions inscrites	2005-12-20	Actions cat. A	100	2008-12-31
Médicago inc.	Prospectus	2006-08-30	Actions ordinaires	100	2009-12-31
MethylGene Inc.	Actions inscrites	2005-11-10	Actions ordinaires	100	2008-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Mines Richmont Inc.	Prospectus	2006-05-24	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Mistral Pharma inc.	Actions inscrites	2005-08-09	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2006-08-31	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Noveko International inc.	Actions inscrites	2006-03-22	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2006-08-24	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Nstein Technologies inc.	Actions inscrites	2005-06-17	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2006-09-26	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ORTHOsoft inc.	Actions inscrites	2006-06-13	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Paladin Labs inc.	Actions inscrites	2006-12-06	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Prestige Telecom inc.	Placement privé	2007-09-26	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Priva inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Ranaz Corporation	Prospectus	2006-12-29	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Roctest Ltée	Actions inscrites	2005-07-28	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Savaria Corporation	Actions inscrites	2005-09-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Section Rouge Media Inc.	Actions inscrites	2006-10-23	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Sonomax Hearing Healthcare Inc.	Actions inscrites	2005-12-15	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Spinologic Technologies inc.	Actions inscrites	2007-05-17	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Systèmes de Business Virtuelles Rolland Ltée	Actions inscrites	2006-04-27	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Systèmes Médicaux LMS	Actions inscrites	2006-08-03	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Technologies 20-20 Inc.	Actions inscrites	2005-08-30	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies Clémex inc. (Les)	Actions inscrites	2005-11-10	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies D-Box inc.	Actions inscrites	2005-09-21	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies Miranda Inc.	Prospectus	2005-11-30	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies SENSIO inc.	Prospectus	2006-04-28	Actions ordinaires	100	2009-12-31
TECSYS Inc.	Actions inscrites	2007-02-13	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Theratechnologies Inc.	Actions inscrites	2005-11-11	Actions ordinaires	100	2008-12-31
TSO3 inc.	Actions inscrites	2005-10-20	Actions ordinaires	100	2008-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Victhom Bionique Humaine inc.	Actions inscrites	2007-03-08	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Warnex Inc.	Prospectus	2005-11-10	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ZoomMed inc.	Prospectus	2005-12-20	Actions ordinaires	100	2008-12-31

# 7.

## Bourses, chambres de compensation et organismes d'autorégulation

---

- 7.1 Avis et communiqués
  - 7.2 Réglementation de l'Autorité
  - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation et des OAR
  - 7.4 Autres consultations
  - 7.5 Autres décisions
-

## 7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

## 7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION ET DES OAR

### 7.3.1 Consultation

#### **Prolongation de la période de consultation - Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») – Modifications de mise en oeuvre du projet des ACVM en vue de la réforme du régime d'inscription**

L'Autorité des marchés financiers a publié, dans son bulletin du 26 septembre 2008, le projet de modifications relatif à la mise en oeuvre du projet des ACVM en vue de la réforme du régime d'inscription, visant à moderniser, à rationaliser et à harmoniser les règles concernant l'inscription et l'autorisation des courtiers et de leurs personnes inscrites, déposé par l'OCRCVM.

Veillez prendre note que la période de consultation qui devait prendre fin le 27 octobre 2008 est prolongée jusqu'au 29 décembre 2008.

#### **Commentaires**

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 29 décembre 2008, à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
 Secrétaire de l'Autorité  
 Autorité des marchés financiers  
 800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
 C.P. 246, tour de la Bourse  
 Montréal (Québec) H4Z 1G3  
 Télécopieur : 514.864.6381  
 Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

#### **Information complémentaire**

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Rachel Cyr  
 Analyste  
 Direction de la supervision des OAR  
 Autorité des marchés financiers

Téléphone : 514.395.0337, poste 4367  
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4367  
Télécopieur : 514.873.7455  
Courrier électronique : [rachel.cyr@lautorite.qc.ca](mailto:rachel.cyr@lautorite.qc.ca)

### 7.3.2 Publication

#### **Bourse de Montréal Inc. - Approbation de modifications à l'article 6380 des Règles et aux Procédures relatives à l'exécution d'applications et l'exécution d'opérations pré-arrangées**

Vu la demande d'approbation de modifications à l'article 6380 des Règles et aux Procédures relatives à l'exécution d'applications et l'exécution d'opérations pré-arrangées complétée le 17 octobre 2008 par Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »);

Vu l'adoption des modifications par le Comité de règles et politiques de la Bourse le 28 avril 2008;

Vu l'article 74 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* L.R.Q., c. A-33.2 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi;

En conséquence :

L'Autorité des marchés financiers approuve les modifications à l'article 6380 des Règles et aux Procédures relatives à l'exécution d'applications et l'exécution d'opérations pré-arrangées. Ces modifications :

1. suppriment l'obligation d'effectuer des applications et des opérations pré-arrangées à un prix égal ou se situant entre le meilleur cours acheteur et le meilleur cours vendeur;
2. diminuent de 15 secondes à zéro seconde le délai pour effectuer des applications et des opérations pré-arrangées de 50 contrats et plus sur les options sur indices boursiers;
3. diminuent de 30 secondes à zéro seconde le délai pour effectuer des applications et des opérations pré-arrangées de 100 contrats et plus sur les options sur actions et devises;
4. instaurent des délais de cinq secondes pour effectuer des applications et des opérations pré-arrangées de moins de 50 contrats sur les options sur indices boursiers et de moins de 100 contrats sur les options sur actions et sur devises;
5. suppriment la garantie de participation de 50% dont bénéficient les mainteneurs de marché à l'égard des applications et des opérations pré-arrangées de 50 contrats et plus sur les options sur indices boursiers et de 100 contrats et plus sur les options sur actions et sur devises;
6. suppriment l'obligation d'émettre une demande de cotation pour effectuer des applications et des opérations pré-arrangées de moins de 50 contrats sur les options sur indices boursiers et de moins de 100 contrats sur les options sur actions et sur devises;
7. confèrent aux MM une garantie de participation de 50% sur les applications et les opérations pré-arrangées comportant une stratégie.

Fait à Montréal, le 21 octobre 2008.

Pierre Bernier  
Vice-président exécutif

Décision n° 2008-OAR-0035

## 7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 7.5 AUTRES DÉCISIONS

### DÉCISION N° 2008-PDG-0245

#### Dispense à Alpha ATS L.P. de l'obligation d'autorisation d'exercer une activité de bourse

Vu la demande présentée par Alpha ATS L.P. (le « déposant ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 6 août 2008 (la « demande »);

Vu la demande de dispense sous examen coordonné présentée conformément à l'*Instruction générale 11-203 relative au traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires* (l'« examen coordonné ») en vertu de laquelle l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »). La demande vise une dispense de l'obligation d'être autorisé à exercer une activité de bourse ;

Vu le *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché* (le « Règlement 21-101 ») et le *Règlement 23-101 sur les règles de négociation* (ensemble les « textes sur les SNP »);

Vu l'article 169 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « LVM ») qui prévoit qu'une personne ne peut exercer une activité de bourse ou de compensation de valeurs au Québec sans l'autorisation de l'Autorité;

Vu l'article 263 de la LVM qui permet à l'Autorité de dispenser une personne ou un groupe de personnes de tout ou partie des obligations prévues par les titres deuxième à sixième ou par règlement lorsqu'elle estime que la dispense ne porte pas atteinte à la protection des épargnants;

Vu les déclarations du déposant, notamment que :

- le déposant est une société en commandite enregistrée au Manitoba qui se compose d'un commandité, Alpha ATS Inc., et d'un commanditaire, Alpha Trading Systems Limited Partnership. Son siège est situé à Toronto, Ontario;
- le déposant est inscrit à titre de courtier conformément à la législation en valeurs mobilières de l'Ontario et est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières;
- dans le cadre de l'examen coordonné, le déposant a demandé au Québec, à la Colombie-Britannique, à l'Alberta, à la Saskatchewan, au Manitoba, à la Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador, avec l'Autorité comme autorité principale, d'être dispensé de l'obligation de s'inscrire à titre de courtier dans ces territoires afin d'exercer l'activité de système de négociation parallèle (« SNP »);

- le déposant, par l'entremise de son SNP, offre un mécanisme (le « mécanisme de négociation de lots irréguliers ») qui permet d'exécuter les ordres visant une quantité inférieure à une unité de négociation standard (les « ordres sur un lot irrégulier ») et les ordres qui combinent une unité de négociation standard et une unité de négociation non standard (les « ordres sur un lot mixte »). Ce mécanisme est décrit ci-après :
  - a) un adhérent pourra devenir un courtier en lots irréguliers Alpha s'il remplit toutes les obligations prévues à l'article 5, *Odd Lot Dealer Trading Policies*, des politiques de négociation du SNP du déposant, dans leur version modifiée;
  - b) chaque courtier en lots irréguliers Alpha se verra attribuer au hasard une liste de titres en fonction du nombre de courtiers en lots irréguliers Alpha; il se verra également attribuer la famille de titres sous-jacents au titre principal;
  - c) tout ordre sur un lot irrégulier entrant dont le cours limité est égal au meilleur cours acheteur ou vendeur sur le SNP du déposant ou meilleur que lui sera exécuté automatiquement à ce cours au moment de sa saisie; tout autre ordre sur un lot irrégulier à cours limité sera exécuté à son cours, soit lorsque le dernier cours vendeur d'une unité de négociation standard sur le SNP du déposant est égal au cours limité ou meilleur que lui, soit lorsque le meilleur cours acheteur ou vendeur sur le SNP du déposant franchit le cours limité;
  - d) dans le cas d'un ordre sur un lot mixte, le lot régulier sera négocié dans le registre central des ordres à cours limité et le lot irrégulier sera exécuté automatiquement au cours auquel la dernière unité de négociation standard du lot régulier a été exécutée.
- étant donné que le SNP du déposant offre le mécanisme de négociation de lots irréguliers décrit au paragraphe précédent et pourrait par conséquent fournir, directement ou par l'entremise de ses adhérents, la garantie d'opérations dans les deux sens sur une base continue ou raisonnablement continue, le SNP du déposant peut ne pas correspondre à la définition de « système de négociation parallèle » prévue par le Règlement 21-101.

**En conséquence**, l'Autorité accorde au déposant la dispense de l'obligation d'être autorisé à exercer une activité de bourse aux conditions suivantes :

- a) le déposant se conforme et se soumet aux textes sur les SNP comme s'il était un SNP, sauf qu'il n'est pas tenu de se conformer au paragraphe b de l'article 6.6 du Règlement 21-101 en ce qui concerne le préavis de garantie d'opérations dans les deux sens relativement au mécanisme de négociation de lots irréguliers;
- b) le déposant avise les autorités en valeurs mobilières dans le délai prescrit qu'il entend, le cas échéant, exercer des activités de bourse visées aux paragraphes a, c et d de l'article 6.6 du Règlement 21-101;
- c) lorsque son SNP atteint les seuils d'opérations suivants, le déposant en avise les autorités en valeurs mobilières par écrit dans un délai de 30 jours civils suivant la fin du mois pertinent :
  - i) pendant le premier ou le deuxième mois d'exploitation, la valeur quotidienne moyenne des opérations, le volume d'opérations total ou le nombre d'opérations sur le SNP du déposant sur tout type de titres atteint au moins 10 % de la valeur quotidienne moyenne des opérations, du volume d'opérations total ou du nombre d'opérations, respectivement, sur ce type de titres sur tous les marchés du Canada;
  - ii) pendant au moins deux des trois mois d'exploitation précédents, la valeur quotidienne moyenne des opérations, le volume d'opérations total ou le nombre d'opérations sur le SNP du déposant sur tout type de titres atteint au moins 10 %

de la valeur quotidienne moyenne des opérations, du volume d'opérations total ou du nombre d'opérations, respectivement, sur ce type de titres sur tous les marchés du Canada;

- d) le déposant remplit les obligations dont sont assorties l'inscription et la reconnaissance accordées par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario le 26 août 2008 ainsi que la dispense d'inscription accordée dans les autres territoires le 16 septembre 2008.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision émis par l'autorité principale.

Fait le 9 octobre 2008.

Jean St-Gelais  
Président-directeur général